



# Rapport semestriel

Actualisation du Document de référence 2009  
incluant un rapport financier semestriel - 1<sup>er</sup> semestre 2010



**COMPAGNIE DE  
FINANCEMENT  
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 août 2010, sous le numéro de dépôt D. 10-0207-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général et enregistré sous le numéro de dépôt D. 10-0207. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4 quai de Bercy - 94224 Charenton-le-Pont, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : [www.foncier.fr](http://www.foncier.fr), dans la rubrique Informations Réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# Sommaire

- › 02 **Rapport d'activité**
- › 03 Profil de la Compagnie de Financement Foncier
- › 04 Chiffres clés au 30 juin 2010
  
- › 06 **Rapport financier**
- › 07 **Rapport de gestion**
  - 07 Analyse de l'actif
  - 09 Analyse du passif
  - 10 Ratios de couverture
  - 10 Analyse du résultat net
  - 11 Analyse du risque de crédit
  - 15 Analyse des risques financiers
  - 16 Annexe au rapport de gestion au 30 juin 2010
- › 20 **Comptes sociaux semestriels condensés**
  - 21 Bilan
  - 22 Hors-bilan
  - 23 Compte de résultat
  - 24 Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier
  - 49 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010
  - 50 Éléments de calcul du ratio de couverture au 30 juin 2010
- › 53 **Attestation du responsable de l'actualisation du Document de référence contenant le rapport financier semestriel au 30 juin 2010**
- › 54 **Rapport sur la gestion des risques**
- › 88 **Éléments juridiques**
  - 89 Organes d'administration
  - 89 Résolutions soumises à l'Assemblée générale
  - 90 Informations générales
  - 91 Annexe : focus sur le positionnement de la Compagnie de Financement Foncier au sein du Groupe BPCE
  - 92 Table de concordance AMF

N.B. : seules les parties du Document de référence 2009 concernées par cette actualisation sont reprises dans ce sommaire.

# Rapport d'activité



# Profil de la Compagnie de Financement Foncier

La Compagnie de Financement Foncier (AAA/Aaa/AAA) est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier (décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 23 juillet 1999).

Filiale à 100 % du Crédit Foncier (A/Aa3/A+), lui-même filiale à 100% du Groupe BPCE (A+/Aa3/A+), la mission de la Compagnie de Financement Foncier consiste à refinancer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au secteur public, aussi bien pour sa maison-mère que pour le Groupe BPCE.

Forte de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure depuis sa création un acteur majeur sur son marché.

Le premier semestre 2010 a été principalement marqué par les aléas de la crise de la dette souveraine européenne et les mesures d'austérité prises par les États.

Dans cet environnement contraint, la Compagnie de Financement Foncier a su se démarquer sur les marchés par des émissions notables. Elle a par ailleurs réactivé le segment des *covered bonds* aux États-Unis quasi-inactif depuis 2007, par le lancement d'émissions sous format 144A/RegS destiné aux investisseurs américains. La qualité de sa signature et la solidité de son cadre juridique lui ont ainsi permis de diversifier davantage sa base d'investisseurs et d'être particulièrement active sur le marché primaire.

Alors que le thème de l'endettement public européen était au centre des préoccupations, le Crédit Foncier a continué d'accompagner le financement des collectivités publiques et l'octroi de prêts aux particuliers tout en préservant la qualité de ses encours par une approche très sélective, en ligne avec la politique des risques du Groupe BPCE.

Dans un tel contexte, la Compagnie de Financement Foncier a su faire valoir auprès des investisseurs un bilan composé d'actifs diversifiés et issus d'un processus d'acquisition strict et rigoureux. Au 30 juin 2010, le ratio de couverture du passif privilégié par l'actif du bilan, soit le ratio de surdimensionnement tel que défini à l'article L. 515-20 du Code monétaire et financier, atteint 111,4 %.

L'activité de la Compagnie de Financement Foncier sur le marché primaire au cours du semestre a été soutenue dans le contexte évoqué, avec 8,8 Md€ d'obligations foncières émises.

Au 30 juin, plus de la moitié du programme de refinancement 2010 a été réalisé. L'émission le 15 juin 2010 d'une nouvelle souche d'obligations foncières d'un montant de 600 millions d'euros à 15 ans est, par exemple, la plus longue observée sur le marché des *covered bonds* cette année.

Par ailleurs, la base d'investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier s'est étendue aux États-Unis, avec l'émission inaugurale sous le format 144A/RegS de 2 milliards de dollars le 16 avril 2010. La mise en place du programme USMTS au début du mois de juillet 2010 et l'excellent accueil qui lui a été réservé la confortent dans sa stratégie de développement sur ce marché.

Avec la deuxième émission sous format 144A/RegS d'1,8 Md\$ répartie en deux tranches le 13 juillet 2010, la Compagnie de Financement Foncier s'affirme en ce début de second semestre comme l'émetteur le plus actif sur ce format américain. Comptant sur une base d'investisseurs diversifiée, les conditions sont réunies pour que l'année 2010 soit encore une année remarquable pour la Compagnie de Financement Foncier.

# Chiffres clés au 30 juin 2010

## Caractéristiques de l'émetteur

### Émetteur

Compagnie de Financement Foncier

### Maison-mère

Crédit Foncier (100 %), filiale du Groupe BPCE

### Type d'obligations émises

Obligations foncières

### Programmes d'émissions

EMTN, AMTN & USMTS

Notations (*)	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Fitch Ratings	AAA	Stable

### Prestataire unique :

Crédit Foncier A/Aa3/A+ (\*)

(\*) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings - notations actualisées à la date de dépôt.

## Bilan économique simplifié au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009

(issu de l'état règlementaire des éléments de calcul du ratio de couverture)

	Au 30 juin 2010		Au 31 déc. 2009	
	Md€	% bilan	Md€	% bilan
<b>Prêts garantis</b> articles L. 515-14 et 16	<b>43,61</b>	<b>43,8 %</b>	<b>43,85</b>	<b>44,6 %</b>
Prêts hypothécaires du secteur aidé	0,81	0,8 %	0,96	1,0 %
Prêts garantis par le FGAS *	7,41	7,4 %	7,32	7,4 %
Autres prêts hypothécaires	12,61	12,7 %	11,69	11,9 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances immobilières	13,66	13,7 %	14,31	14,6 %
Autres prêts avec garantie immobilière	0,47	0,5 %	0,52	0,5 %
Billets hypothécaires	8,65	8,7 %	9,05	9,2 %
<b>Exposition sur des personnes publiques</b> - articles L. 515-15 et 16	<b>42,98</b>	<b>43,2 %</b>	<b>41,74</b>	<b>42,5 %</b>
Prêts publics du secteur aidé	0,24	0,2 %	0,25	0,3 %
Autres prêts publics	19,91	20,0 %	20,08	20,4 %
Titres d'entités publiques	15,22	15,3 %	13,95	14,2 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances publiques	7,61	7,7 %	7,46	7,6 %
<b>Valeurs de remplacement</b> article L. 515-17	<b>10,41</b>	<b>10,4 %</b>	<b>9,45</b>	<b>9,6 %</b>
<b>Autres actifs</b> (intérêts sur IFAT **, comptes de régularisation, autres)	<b>2,58</b>	<b>2,6 %</b>	<b>3,21</b>	<b>3,3 %</b>
<b>Total actif</b>	<b>99,58</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98,25</b>	<b>100,0 %</b>

	Au 30 juin 2010		Au 31 déc. 2009	
	Md€	% bilan	Md€	% bilan
<b>Ressources privilégiées</b>	<b>82,99</b>	<b>83,3 %</b>	<b>83,95</b>	<b>85,4 %</b>
Obligations foncières	81,36	81,7 %	81,96	83,4 %
Autres ressources privilégiées	1,63	1,6 %	1,99	2,0 %
<b>Ressources non privilégiées</b>	<b>16,58</b>	<b>16,7 %</b>	<b>14,3</b>	<b>14,6 %</b>
Dettes chirographaires	10,77	10,8 %	8,54	8,7 %
Dettes subordonnées et assimilées	4,16	4,2 %	4,18	4,3 %
- dont titres subordonnés remboursables	2,10	2,1 %	2,1	2,1 %
- dont emprunt participant (1)	1,37	1,4 %	1,35	1,4 %
Capitaux propres, provisions et FRBG * (2)	1,65	1,7 %	1,59	1,6 %
<b>Total passif</b>	<b>99,58</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98,25</b>	<b>100,0 %</b>
Fonds propres et assimilés (1) + (2)	3,02	3,0 %	2,94	3,0 %

\* Fonds pour risques bancaires généraux.

\* Fonds de garantie de l'accès social à la propriété.

\*\* Instruments financiers à terme.

**Indicateurs de performance :**

**8,8 Md€**

Obligations foncières émises au 30 juin 2010

**64,1 M€**

Résultat net

**111,4%**

Ratio de surdimensionnement

**60,6%**

Quotité moyenne des créances hypothécaires

**Passif privilégié au 30 juin 2010**

83 Md€ dont 81 Md€ d'obligations foncières

**Positionnement**

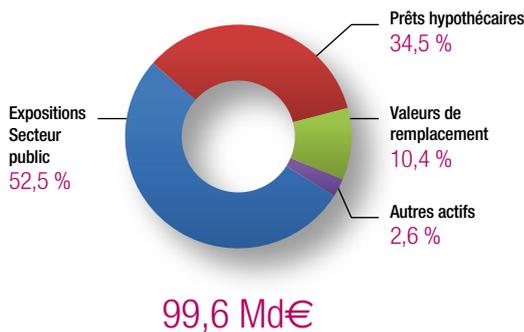
Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe

**Composition de l'actif au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009**

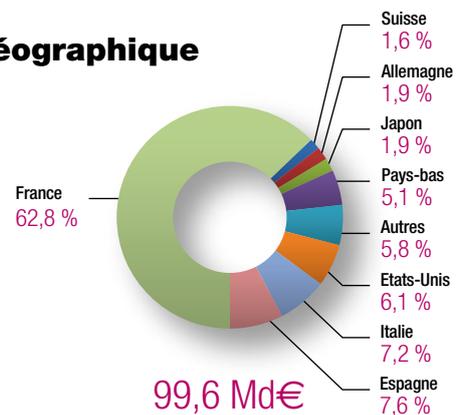
En considérant les garanties publiques directes et indirectes accordées à certains encours de prêts bénéficiant également de sûreté immobilière, notamment les prêts garantis par le FGAS, l'ensemble des actifs sécurisés par une garantie publique représente 52,25 Md€ au 30 juin 2010, et 52,5 % du total bilan.

	Au 30 juin 2010		Au 31 déc. 2009	
	Md€	% bilan	Md€	% bilan
<b>Prêts hypothécaires</b>	<b>34,34</b>	<b>34,5 %</b>	<b>32,97</b>	<b>33,5 %</b>
Prêts hypothécaires et assimilés	20,68	20,8 %	18,66	19,0 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances hypothécaires résidentielles européennes	13,66	13,7 %	14,31	14,5 %
<b>Expositions Secteur public</b>	<b>52,25</b>	<b>52,5 %</b>	<b>52,62</b>	<b>53,6 %</b>
Prêts hypothécaires garantis par l'État français ou un établissement public européen	9,28	9,3 %	10,88	11,1 %
Prêts au Secteur public en France	18,42	18,5 %	19,09	19,4 %
Titres du Secteur public à l'étranger	24,55	24,7 %	22,65	23,1 %
<b>Valeurs de remplacement et autres actifs</b>	<b>12,99</b>	<b>13,0 %</b>	<b>12,66</b>	<b>12,9 %</b>
Valeurs de remplacement	10,41	10,4 %	9,45	9,6 %
Autres actifs	2,58	2,6 %	3,21	3,3 %
<b>Total actif</b>	<b>99,58</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98,25</b>	<b>100,0 %</b>

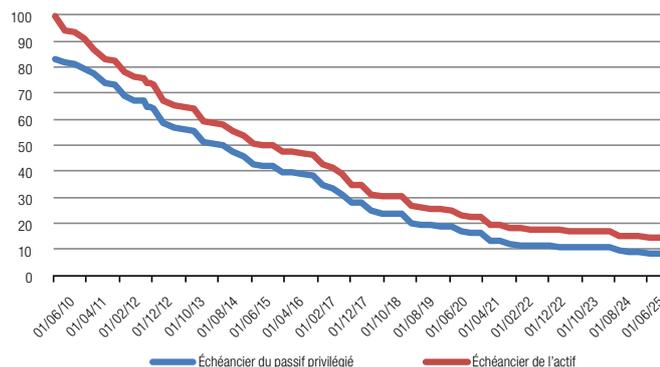
**Ventilation par type d'actifs**



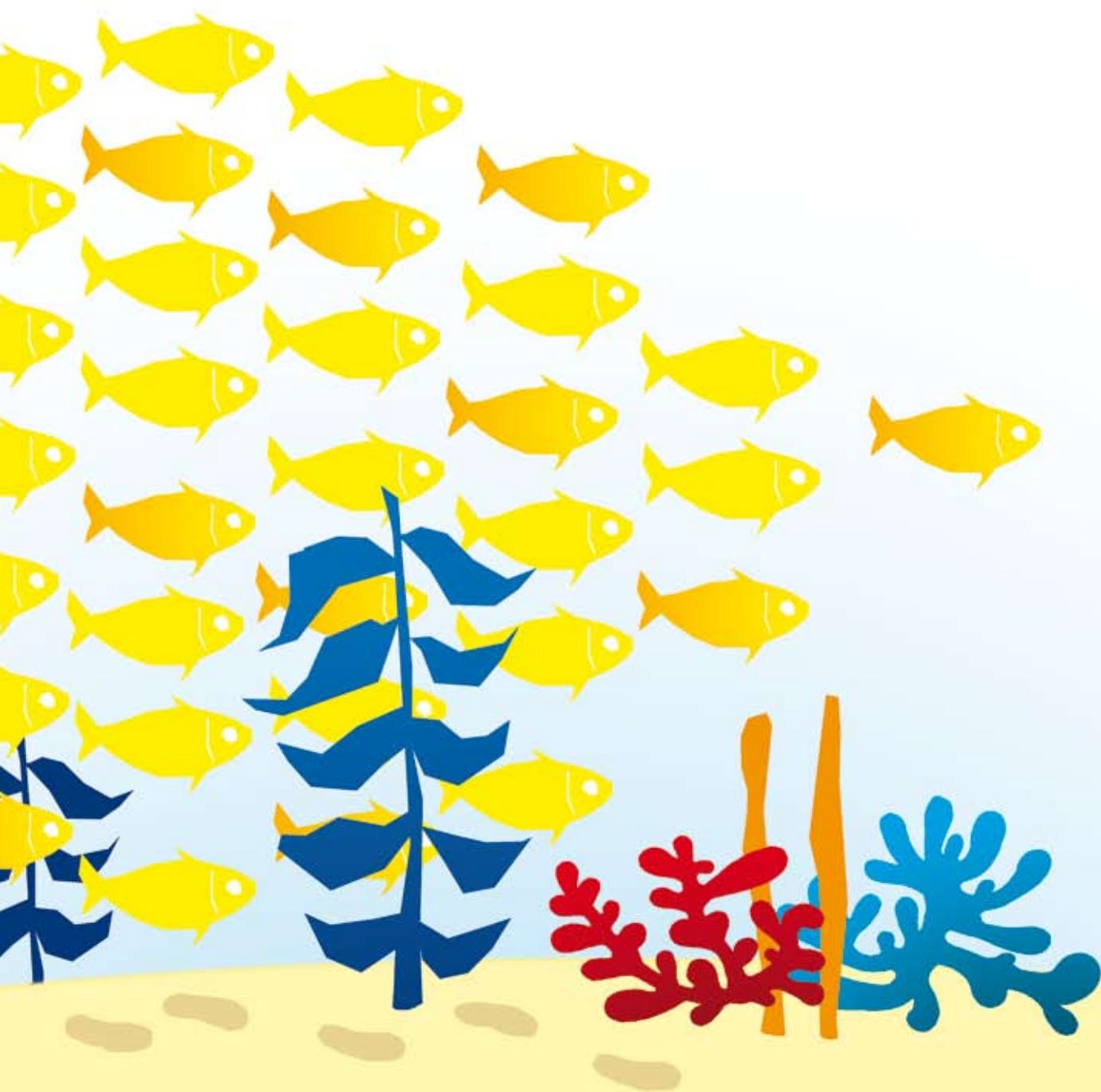
**Ventilation géographique de l'actif**



**Amortissement des actifs et du passif privilégié**



# Rapport financier



# RAPPORT DE GESTION

- 07 Analyse de l'actif
- 09 Analyse du passif
- 10 Ratios de couverture
- 10 Analyse du résultat net
- 11 Analyse du risque de crédit
- 15 Analyse des risques financiers
- 16 Annexe au rapport de gestion au 30 juin 2010

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier a été déterminée, d'une part, par le contexte économique et financier toujours difficile et, d'autre part, par la volonté de maintenir une politique très rigoureuse de gestion des risques de crédit et de liquidité notamment.

Ainsi, la Compagnie de Financement Foncier a acquis pour plus de 5 Md€ d'actifs représentatifs de crédits à l'habitat aux particuliers et d'opérations de financement du Secteur public en France et à l'international ; ses émissions ont porté sur près de 9 Md€ bénéficiant des meilleures notations AAA/Aaa/AAA tout comme l'ensemble de ses dettes privilégiées.

À fin juin 2010, le bilan s'établit à 99,6 Md€, en légère progression sur la période et le résultat net semestriel est de 64 M€, conforme aux objectifs de rentabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

## Analyse de l'actif

### Opérations du 1<sup>er</sup> semestre 2010

Les acquisitions du semestre sont assez équilibrées sur les deux principaux pôles d'activité de la Compagnie de Financement Foncier :

- › sur le marché hypothécaire, l'activité réside essentiellement en achats de crédits accordés par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier a acheté au cours du semestre pour 2,2 Md€ de prêts aux particuliers consentis essentiellement pour financer l'accession à la propriété en France. Plus marginalement, quelques achats de parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles d'Europe continentale ont été réalisés sur des lignes déjà existantes pour 0,1 Md€ ;
- › sur le Secteur public, les acquisitions d'un montant total de 3,1 Md€ ont porté sur 2,0 Md€ de crédits aux collectivités locales françaises octroyés par le Crédit Foncier et sur 1,1 Md€ d'opérations de financement accordées aux, ou garanties par, des entités publiques étrangères. Ces dernières opérations se répartissent en parts de titrisation garanties par le gouvernement américain pour 0,2 Md€ et pour le solde en titres obligataires émis ou garantis par des États européens.

Sur le segment du court terme, la gestion de la trésorerie a continué d'être assurée principalement par des opérations de mobilisation d'actifs auprès de la BCE.

## Évolution de l'actif

### Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	M €	% bilan	M €	% bilan
<b>Prêts garantis</b> articles L. 515-14 et 16	<b>43 607</b>	<b>43,8 %</b>	<b>43 841</b>	<b>44,6 %</b>
Prêts hypothécaires du secteur aidé	811	0,8	957	1,0
Prêts garantis par le FGAS	7 411	7,4	7 320	7,5
Autres prêts hypothécaires	12 605	12,7	11 693	11,9
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances immobilières	13 664	13,7	14 310	14,6
Autres prêts avec garantie immobilière	469	0,5	516	0,5
Billets hypothécaires	8 648	8,7	9 046	9,2
<b>Expositions sur des personnes publiques</b> articles L. 515-15 et 16	<b>42 975</b>	<b>43,2 %</b>	<b>41 741</b>	<b>42,5 %</b>
Prêts publics du secteur aidé	238	0,2	253	0,3
Autres prêts publics	19 907	20,0	20 077	20,4
Titres d'entités publiques	15 216	15,3	13 946	14,2
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances publiques	7 614	7,6	7 465	7,6
<b>Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)</b>	<b>2 578</b>	<b>2,6 %</b>	<b>3 209</b>	<b>3,3 %</b>
<b>Valeurs de remplacement</b> article L. 515-17	<b>10 415</b>	<b>10,5 %</b>	<b>9 454</b>	<b>9,6 %</b>
<b>Total actif</b>	<b>99 576</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98 245</b>	<b>100,0 %</b>

Intégrant l'activité du semestre, la composition de l'actif évolue peu entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010.

Le bilan progresse de 1,4 Md€ notamment sur le segment des concours au Secteur public. La part des prêts immobiliers garantis enregistre quant à elle un léger recul, en particulier du fait des amortissements sur le portefeuille de titrisation de créances hypothécaires résidentielles non compensés par des achats de même nature.

Les valeurs de remplacement constituées pour l'essentiel de prêts bancaires à moins de 3 mois accordés au Crédit Foncier représente toujours un pourcentage important du bilan, de plus de 10 % au 30 juin 2010 en progression de 1 Md€ sur le semestre. Sur cet encours, 6,3 Md€ sont garantis par des actifs détenus par le Crédit Foncier.

Compte tenu des garanties additionnelles dont bénéficie une partie des prêts hypothécaires, la part des expositions sur les personnes publiques est en fait plus élevée que celle des prêts garantis. Ainsi en retenant la garantie accordée par l'État français aux prêts du secteur aidé et aux prêts couverts par le FGAS, les actifs avec garantie publique représentent 51 % du bilan au 30 juin 2010 contre 36 % pour

la composante hypothécaire du bilan. En considérant de plus la partie des prêts hypothécaires bénéficiant d'une garantie indirecte d'un établissement public européen, le total des expositions sur des personnes publiques est de 52 %, soit un encours de 52 Md€, comparable aux montants observés 6 mois plus tôt.

Sur le plan de la diversification géographique des actifs, l'évolution est également peu sensible sur le semestre : la part des actifs situés hors de France est de 37,2 % à fin juin 2010 avec 37 Md€ contre 36,5 % au 31 décembre 2009.

La répartition par pays s'est peu modifiée et ses variations s'expliquent essentiellement par l'amortissement naturel du portefeuille de titrisation hypothécaire dont les actifs sont situés en Espagne, Italie, Portugal et Pays-Bas. Les principales positions par pays restent :

- › l'Espagne (7,6 Md€ au 30 juin 2010 contre 7,8 Md€ au 31 décembre 2009) ;
- › l'Italie (7,1 Md€ contre 7,5 Md€) ;
- › les États-Unis (6,1 Md€ contre 5,3 Md€) et ;
- › les Pays-Bas (5,0 Md€ contre 5,1 Md€).

Les encours sur ces 4 pays totalisent plus de 25 Md€ soit un quart du bilan.

La représentativité des autres pays est moindre, les investissements sont de l'ordre de 1 à 2 % du bilan pour les 6 pays suivants : Japon avec 2,0 Md€ au 30 juin 2010, Allemagne avec 1,9 Md€, Suisse avec 1,6 Md€, Portugal avec 1,4 Md€, Grèce avec 1,1 Md€ et Canada avec 0,9 Md€. Enfin, les positions résiduelles toutes inférieures à 0,5 Md€ se répartissent sur 11 pays du continent européen.

## Analyse du passif

### Opérations du 1<sup>er</sup> semestre 2010

Dans des marchés financiers qui connaissent de nouvelles perturbations liées aux variations de risque sur les dettes souveraines d'Europe du Sud, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 8,8 Md€ d'obligations foncières au cours du semestre, d'une durée moyenne de 7 ans, très majoritairement en euros dès l'origine.

Grâce à l'agrément de la SEC délivré fin 2009, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé sa 1<sup>ère</sup> émis-

sion sur le marché domestique américain en avril 2010 pour un montant de 2 Md\$ à 3 ans.

Les autres émissions publiques du semestre s'élèvent à 5 Md€ avec notamment en janvier 2 Md€ à 3 ans, en avril 1 Md€ à 5 ans et en juin 0,6 Md€ à 15 ans.

Ces 4 opérations ont nécessité la validation du Contrôleur spécifique dont une des missions est de vérifier le respect de la réglementation prudentielle lors de chaque émission de plus de 0,5 Md€.

Les placements privés représentent sur le semestre un total de 2,3 Md€ d'émissions à long terme, d'une durée voisine de 14 ans (11 ans si l'intégralité des options de sortie anticipée est exercée).

Par ailleurs, les besoins de liquidité à court terme ont été principalement couverts par des prêts garantis accordés par la BCE dans le cadre de ses opérations d'« *open market* » dont l'encours s'est maintenu à 3 Md€ sur le semestre. Le 30 juin 2010, une nouvelle opération de mobilisation a été réalisée pour 1 Md€ sur 7 jours.

### Évolution du passif

#### Répartition du passif par rang de garantie

	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	M€	% bilan	M€	% bilan
<b>Ressources privilégiées</b>	<b>82 992</b>	<b>83,3 %</b>	<b>83 946</b>	<b>85,4 %</b>
Obligations foncières	81 360	81,7	81 957	83,4
Autres ressources privilégiées	1 632	1,6	1 989	2,0
<b>Ressources non privilégiées</b>	<b>16 583</b>	<b>16,7 %</b>	<b>14 299</b>	<b>14,6 %</b>
Dettes chirographaires	10 773	10,8	8 537	8,7
Dettes subordonnées et assimilées	4 159	4,2	4 176	4,3
- dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,1	2 100	2,1
- dont emprunt participant <sup>(1)</sup>	1 369	1,4	1 350	1,4
Capitaux propres, provisions et FRBG <sup>(2)</sup>	1 651	1,7	1 586	1,6
<b>Total passif</b>	<b>99 576</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98 245</b>	<b>100,0 %</b>
Fonds propres et assimilés <sup>(1) + (2)</sup>	3 020	3,0	2 936	3,0

Le poids des ressources non privilégiées, qui assure la protection des investisseurs bénéficiant du privilège tels que les porteurs d'obligations foncières, a augmenté au cours du semestre pour représenter près de 17 % du bilan à fin juin 2010 sous un double effet, léger recul du passif privilégié et hausse du passif non privilégié.

La Compagnie de Financement Foncier a en effet remboursé pour un montant important de plus de 10 Md€

les obligations foncières venant à échéance au cours du semestre. Malgré les émissions nouvelles de 8,8 Md€, le volume de dettes privilégiées s'est ainsi réduit de 1 Md€ pour s'établir à 83 Md€ au 30 juin 2010.

Dans le même temps, les dettes non privilégiées, et plus précisément chirographaires, augmentaient de plus de 2 Md€. Cette hausse s'observe principalement sur 2 postes :

› la dette représentative des actifs déposés à la Banque

de France en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème qui est passée de 3 Md€ au 31 décembre 2009 à 4 Md€ au 30 juin 2010 et ;

› le montant des dépôts reçus sur les opérations de couverture, qui font toutes l'objet de versement de collatéral en cas de position débitrice, montant égal à 2,6 Md€ à fin juin 2010 contre 1,3 Md€ le 31 décembre 2009.

Les dettes subordonnées, constituées pour l'essentiel d'emprunts à très long terme de 30 ans et 33 ans, ainsi que les capitaux propres sont restés stables sur la période, et représentent 6 % du bilan total.

## Ratios de couverture

Les différents ratios de couverture propres aux sociétés de crédit foncier ont peu varié, voire se sont améliorés, au cours du semestre. Les niveaux de sécurité apportés aux porteurs d'obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier restent donc importants.

Le ratio de couverture des ressources privilégiées s'établit à 111,4 % au 30 juin 2010 en légère hausse par rapport à celui observé un semestre plus tôt qui était de 110,5 %.

Ce rapport mesure le surdimensionnement des actifs pondérés sur les dettes privilégiées et doit être réglementairement supérieur à 100 % en permanence.

La pondération des actifs a pour effet de limiter la prise en compte de certains d'entre eux ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. Il en est ainsi des parts de titrisation et des prêts cautionnés dont la notation est en dessous du 1<sup>er</sup> échelon de qualité de crédit.

De même sont déduits du bilan, d'une part les actifs déjà apportés en garantie notamment dans le cadre des opérations de mobilisation auprès de la BCE et d'autre part la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire autorisant un financement par dette privilégiée.

À fin juin, les limites de détention applicables à certains actifs sont respectées, notamment :

- › le montant des prêts cautionnés reste inférieur à 2 %, très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ;
- › les billets hypothécaires, qui ne peuvent dépasser 10 % du bilan, représentent 8,7 % du bilan ;
- › les valeurs de remplacement ont un encours égal à 10 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite de 15 %.

Ces différents niveaux de détention sont très voisins de ceux observés en 2009.

De même, les montants non éligibles au refinancement par des ressources privilégiées demeurent très largement inférieurs au montant du passif ne bénéficiant pas du privilège.

La partie des prêts correspondant aux dépassements de quotité constatés au 30 juin 2010, s'élève à 192 M€, elle est donc financée par des dettes non privilégiées dont l'encours total est de 16 583 M€. Ces observations concernent l'ensemble des actifs, qu'il s'agisse des prêts hypothécaires en détention directe ou des prêts garantissant les billets à ordre ou encore des prêts figurant à l'actif des fonds de titrisation.

Au 31 décembre 2009, ces dépassements représentaient 471 M€ pour un passif non privilégié de 14 299 M€.

Concernant les prêts hypothécaires détenus en direct, la quotité de financement moyenne, égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance, s'établit à 60,6 % à fin juin 2010 sur un encours de plus de 20 Md€ ; elle a légèrement progressé par rapport à celle observée fin 2009 de 59,5 % sous l'effet mécanique du remplacement des prêts anciens qui s'amortissent par des prêts récents à quotité plus élevée.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier continue de présenter sur le semestre des coefficients de liquidité largement supérieurs aux *minima* fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon d'1 an. Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le Groupe Crédit Foncier au niveau consolidé.

## Analyse du résultat net

### Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'établit à 139 M€ à mi-année 2010 contre 362 M€ sur l'exercice entier 2009 et 121 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009 ; il enregistre pour l'essentiel la marge d'intérêts dégagée par l'activité d'acquisition de créances hypothécaires ou publiques, soit un produit net de 129 M€ à fin juin 2010 contre 358 M€ à fin décembre 2009.

Afin d'analyser l'évolution de la rentabilité des opérations, il convient de retraiter ces montants des éléments non récurrents survenus sur ces périodes.

En juillet 2009, une importante opération de restructura-

tion de dette réalisée à la demande de l'investisseur avait en effet majoré les résultats de 92 M€.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010, les produits exceptionnels sont beaucoup plus limités et correspondent à la résiliation des opérations de couvertures de certains titres par CIFG. Ces opérations n'offrant plus de réelle protection contre la dégradation des actifs couverts, la Compagnie de Financement Foncier a en effet décidé de les interrompre de façon anticipée. CIFG lui a versé des indemnités de rupture des contrats et parallèlement la Compagnie de Financement Foncier a dû enregistrer en perte le solde des amortissements des primes de rehaussement qui restaient à étaler en comptabilité jusqu'au terme des actifs couverts. L'impact correspond à une perte nette de 12 M€.

La marge courante est ainsi passée de 266 M€ sur 2009 à 141 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010 montrant le maintien des conditions de rémunération des actifs détenus.

Hors marge d'intérêts, les évolutions du produit net bancaire sur le semestre sont dues principalement à :

- › la hausse des indemnités de remboursement anticipé sur les prêts comptabilisés en commission (19 M€ sur les 6 premiers mois de l'année contre 22 M€ sur toute l'année 2009) ;
- › la dotation aux provisions sur le portefeuille de placement pour près de 6 M€ résultant de la baisse de la valeur de marché d'une ligne notée AAA/Aa1/AAA ;
- › des gains de change de 3 M€ sur des lignes à zéro coupon dus aux différences entre le profil d'amortissement du swap de micro couverture et celui de la ligne couverte.

### Résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation enregistrent pour l'essentiel les commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier au titre notamment de la gestion des éléments composant son bilan et de la gestion administrative, comptable et financière de la Société ; elles évoluent favorablement sur le semestre et passent de 97 M€ pour l'année 2009 à 46 M€ pour 6 mois en 2010.

Par ailleurs, la fin de l'amortissement de l'écart incorporé entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des éléments transférés à la Compagnie de Financement Foncier à sa création, prévu dès l'origine en juin 2009, entraîne une dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles égale à 0 en 2010 alors qu'elle était encore de 2 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 93 M€ au 30 juin 2010 contre 262 M€ pour l'année précédente et 73 M€ au 30 juin 2009.

### Coût du risque

Le coût du risque reste limité à 1,9 M€ sur le semestre pour un total de bilan de près de 100 Md€ et tout à fait comparable aux 4,1 M€ enregistrés sur l'exercice 2009 dont 2,0 M€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre.

Cette charge a plusieurs composantes :

- › des dotations aux provisions et dépréciations pour 5,2 M€ ;
- › des reprises de provisions et dépréciations pour 3,6 M€ ;
- › des pertes pour 0,8 M€ dont 0,1 M€ est couvert par des provisions ;
- › des gains sur créances amorties pour 0,6 M€.

La charge du risque globale comprend à la fois la part en capital inscrite en coût du risque, de 1,9 M€ à fin juin 2010 et la part en intérêts enregistrée en produit net bancaire soit un gain de 0,7 M€ à fin juin 2010. La charge totale du risque est donc de 1,1 M€ pour la 1<sup>ère</sup> moitié de l'année 2010 contre 5,8 M€ sur l'exercice 2009. Ces éléments de risque sont analysés également dans le rapport de gestion au chapitre traitant du risque de crédit.

### Résultat net

La Compagnie de Financement Foncier a par ailleurs enregistré un gain non récurrent sur actifs immobilisés de 2 M€ du fait de l'exercice de la clause de *clean up call* sur deux fonds de titrisation, ces dénouements anticipés entraînant la comptabilisation en résultat de la part de la décote constatée lors de l'achat des parts qui restait à amortir.

Le résultat courant avant impôt ressort à 94 M€ à fin juin 2010. Après déduction de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 est de 64 M€ ; pour l'exercice précédent, il était de 50 M€ sur le premier semestre et de 175 M€ sur l'ensemble de l'année, comprenant alors un montant exceptionnel de 61 M€.

### Analyse du risque de crédit

En termes de risque de crédit, trois grandes catégories d'actifs peuvent être identifiées et répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de la qualité de ces investissements :

› les prêts du secteur aidé ou concurrentiel, accordés à des personnes physiques ou des professionnels relevant majoritairement du Secteur public. Y sont assimilés les billets hypothécaires du fait de leur sous jacent présentant les mêmes caractéristiques de risque que les prêts détenus en direct ;

› les titres du Secteur public et les parts de titrisation, qui font l'objet d'une notation externe par des organismes agréés ; les actifs des fonds sont alors constitués, de par la loi, à hauteur de 90 % au moins, de prêts ou expositions répondant aux critères d'éligibilité de détention par une société de crédit foncier ;

› les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe. Pour la Compagnie de Financement Foncier, leur très grande majorité est représentative de prêts à moins de 3 mois accordés au Crédit Foncier créances dont plus des deux tiers sont sécurisés par un portefeuille d'actifs apporté en garantie.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document, avec notamment une segmentation de la clientèle et une répartition par notation de type bâlois.

### Prêts et assimilés

#### Indicateurs de risque sur les encours de prêts et assimilés

Au 30 juin 2010	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
<b>Secteur aidé (extinctif)</b>	<b>1 049,6</b>	<b>2,1 %</b>	<b>66,6</b>	<b>6,3 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,1</b>
<b>Secteur concurrentiel</b>	<b>49 053,2</b>	<b>97,9 %</b>	<b>392,4</b>	<b>0,8 %</b>	<b>35,4</b>	<b>0,1 %</b>	<b>22,4</b>
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	28 126,2	56,1	378,9	1,3	31,7	0,1	20,6
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>8 647,6</i>	<i>17,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>dont prêts avec garantie FGAS</i>	<i>7 411,2</i>	<i>14,8</i>	<i>169,2</i>	<i>2,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Prêts aux personnes publiques	18 297,6	36,5	5,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Prêts à l'immobilier social	2 615,0	5,2	6,4	0,2	1,7	0,1	1,2
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	14,4	0,0	2,0	13,8	1,9	13,3	0,6
<b>Total</b>	<b>50 102,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>459,0</b>	<b>0,9 %</b>	<b>35,4</b>	<b>0,1 %</b>	<b>22,5</b>

Au 31 décembre 2009	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
<b>Secteur aidé (extinctif)</b>	<b>1 209,7</b>	<b>2,4 %</b>	<b>68,9</b>	<b>5,7 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,1</b>
<b>Secteur concurrentiel</b>	<b>48 667,0</b>	<b>97,6 %</b>	<b>341,8</b>	<b>0,7 %</b>	<b>36,5</b>	<b>0,1 %</b>	<b>21,6</b>
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	27 459,1	55,1	328,0	1,2	33,3	0,1	19,2
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>9 046,0</i>	<i>18,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>dont prêts avec garantie FGAS</i>	<i>7 319,6</i>	<i>14,7</i>	<i>163,4</i>	<i>2,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Prêts aux personnes publiques	18 474,1	37,0	5,2	0,0	0,0	0,0	0,1
Prêts à l'immobilier social	2 708,2	5,4	6,6	0,2	1,7	0,1	1,1
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	25,6	0,1	2,0	7,9	1,5	5,8	1,1
<b>Total</b>	<b>49 876,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>410,8</b>	<b>0,8 %</b>	<b>36,5</b>	<b>0,1 %</b>	<b>21,7</b>

Ces actifs constituent la moitié du bilan de la Compagnie de Financement Foncier et présentent des niveaux de risque très réduits et maîtrisés.

Les secteurs qui peuvent apparaître comme les plus exposés, secteur aidé et immobilier commercial, sont en fait non significatifs tant en montant absolu qu'en évolution sur la période. Ces secteurs de par leur nature extinctive ont en effet leur proportion d'encours douteux qui s'accroît mécaniquement dans le temps, le risque de perte finale étant toujours d'un montant marginal.

Le principal suivi de risque se porte en fait sur les concours du secteur concurrentiel, d'une part, sur les prêts à l'immobilier social et aux personnes publiques (d'un encours de 21 Md€ au 30 juin 2010) dont le pourcentage de douteux

reste voisin de 0 % et, d'autre part, sur les prêts aux particuliers (encours de 28 Md€ au 30 juin 2010) qui continuent d'afficher des indicateurs de risque très bas bien qu'en légère augmentation sur le semestre.

Ainsi au 30 juin 2010, l'ensemble des prêts aux particuliers enregistre 1,3 % d'encours douteux dont 2,3 % pour les seuls prêts garantis par l'État français au travers du FGAS et 1,7 % pour les prêts hors FGAS détenus en direct.

Le montant des provisions et dépréciations suit la même évolution : 22,5 M€ au 30 juin 2010 contre 21,7M€ six mois plus tôt, elles sont principalement affectées au portefeuille de prêts aux particuliers acquis par la Compagnie de Financement Foncier.

### Analyse de la charge du risque

	Au 30 juin 2010			Au 31 décembre 2009		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
<b>Secteur aidé (extinctif)</b>	<b>1 049,6</b>	<b>- 0,06</b>	<b>- 0,6</b>	<b>1 209,7</b>	<b>0,14</b>	<b>1,2</b>
<b>Secteur concurrentiel</b>	<b>49 053,2</b>	<b>1,20</b>	<b>0,2</b>	<b>48 667,0</b>	<b>5,74</b>	<b>1,2</b>
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	28 126,2	1,24	0,4	27 459,1	6,21	2,3
Prêts aux personnes publiques	18 297,6	- 0,05	0,0	18 474,1	0,00	0,0
Prêts à l'immobilier social	2 615,0	0,03	0,1	2 708,2	- 0,21	- 0,8
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	14,4	- 0,01	- 8,3	25,6	- 0,26	- 102,1
<b>Total</b>	<b>50 102,8</b>	<b>1,14</b>	<b>0,2</b>	<b>49 876,7</b>	<b>5,88</b>	<b>1,2</b>

N.B. : Par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

La charge globale du risque, qui comprend le coût du risque pour les flux de capital et l'impact en produit net bancaire pour les flux d'intérêts, reste très limitée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010, elle s'élève à 1,1 M€ pour l'ensemble des prêts d'un montant proche de 50 Md€ soit 0,2 point de base de l'encours. Cette charge correspond pour l'essentiel à des dotations nettes aux provisions et dépréciations des prêts aux particuliers du secteur concurrentiel et notamment une dotation aux provisions collectives de 1,8 M€ dont 1,2 M€ au titre de la provision Neiertz.

### Titres et parts de titrisation

Cette catégorie est composée de :

› parts prioritaires de titrisation de deux natures différentes : les fonds de créances hypothécaires (RMBS) pour un encours de 13,7 Md€ à fin juin 2010 en légère baisse par

amortissement des parts, et les fonds de créances publiques ou bénéficiant de garanties publiques pour un montant de 7,6 Md€ au 30 juin 2010 stable sur la période ;

› titres émis ou garantis par des entités publiques essentiellement étrangères dont l'encours a progressé de 13,9 Md€ à 15,2 Md€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Au 30 juin 2010 comme aux arrêtés comptables précédents, cette catégorie n'enregistre ni encours douteux ni provision et ne génère pas de charge de risque. Le principal suivi de risque se matérialise essentiellement par le niveau de leurs notations et leur évolution.

Le portefeuille de RMBS est resté à un niveau élevé de qualité bien qu'enregistrant sur le semestre des dégradations de notation après revue par les agences, principalement sur 8 tranches de fonds de titrisation espagnols et

deux fonds de titrisation allemands. Au 30 juin 2010, ce portefeuille se caractérise par :

- › aucune exposition au risque « *subprime* » ;
- › aucune exposition directe ou indirecte sur l'immobilier situé aux États-Unis ou au Royaume-Uni ;
- › 34 % du portefeuille noté AAA/Aaa/AAA et 86 % obtient la meilleure note par au moins une agence ;
- › 90 % du portefeuille soit 12,2 Md€ bénéficie du meilleur échelon de notation.

Par ailleurs, le Crédit Foncier s'est engagé à compenser les conséquences pour la société de crédit foncier d'une baisse de notes en dessous du 2<sup>e</sup> échelon de qualité de crédit (A-/A3/A-) sur une partie du portefeuille de titrisation hypothécaire; au 30 juin 2010, un encours de 3,1 Md€ bénéficie de cette protection supplémentaire.

Les autres encours de cette catégorie, soit un total de 22,8 Md€ au 30 juin 2010, relève du Secteur public, à hauteur de 7,6 Md€ en fonds de titrisation publics et pour 15,2 Md€ en titres émis ou garantis par des entités publiques, tous situés hors de France à l'exception d'un encours de 0,6 Md€ de titres.

Au 30 juin 2010, cette catégorie conserve un bon niveau de qualité de crédit avec :

- › 83 % de l'encours bénéficiant du 1<sup>er</sup> échelon de qualité

de crédit, et plus particulièrement 19 % offrant les trois meilleures notations AAA/Aaa/AAA ;

- › 11 % de l'encours relevant du 2<sup>e</sup> échelon ;
- › le solde, de qualité moindre, constitué d'expositions sur la Grèce pour 0,8 Md€, sur l'Italie pour 0,4 Md€, sur la Hongrie pour 0,1 Md€ et sur l'Islande pour seulement 15 M€.

Une partie des portefeuilles de titres et fonds de titrisation est contre garantie par des monolines. Après la résiliation des opérations conclues avec CIFG, l'encours couvert s'est réduit à 3 Md€ au cours du semestre.

Cependant, la très forte dégradation de ces sociétés rend leur garantie aujourd'hui très souvent inopérante du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant ; seul *Assured Guaranty Municipals Corp* (ex FSA) apporte effectivement une protection du risque de crédit sur un encours de 1,9 Md€.

### Analyse globale

Cette analyse globale du risque porte sur l'ensemble des prêts garantis et des expositions sur des personnes publiques hors ceux du secteur aidé ; en effet, ce dernier qui ne représente plus qu'1 Md€ au 30 juin 2010 est garanti par l'Etat français et est extinctif par nature.

### Analyse de l'ensemble du secteur concurrentiel

	Au 30 juin 2010				Au 31 décembre 2009			
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en pb	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en pb
Prêts aux particuliers et assimilés	41 790	379	0,9	0,3	41 769	328	0,8	1,5
<i>dont parts de titrisation et billets hypothécaires</i>	22 311				23 355			
Expositions sur des personnes publiques	41 127	5	0,0	0,0	39 886	5	0,0	0,0
<i>dont titres et parts de titrisation</i>	22 830				21 412			
Prêts à l'immobilier social	2 615	6	0,2	0,1	2 708	7	0,2	- 2,9
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	14	2	13,8	- 8,3	26	2	7,9	- 102,1
<b>Total</b>	<b>85 547</b>	<b>392</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,1</b>	<b>84 388</b>	<b>342</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,1</b>

N.B. : Par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

En synthèse sur l'activité concurrentielle de la Compagnie de Financement Foncier, l'ensemble des actifs qui bénéficient de garanties hypothécaires ou publiques conformément au statut de société de crédit foncier, continue de présenter un niveau de risque très limité même si les indicateurs sont orientés moins favorablement depuis début 2009.

Le pourcentage d'encours douteux parmi les prêts aux particuliers, qui peut être le plus sensible aujourd'hui, reste faible à 0,9 % (contre 0,8 % à fin 2009) et la charge globale du risque s'élève à 1,1 M€ sur le semestre, soit 0,1 point de base des encours représentatifs du « *core business* » de la Compagnie de Financement Foncier.

## Analyse des risques financiers

### **Risque de taux et de change**

Conformément à ses règles de gestion, la Compagnie de Financement Foncier a accompagné ses activités d'acquisition et d'émission du semestre des opérations de couverture en taux et en change nécessaires.

De même, la position de taux sur la durée restante des encours est restée sur cette période dans les étroites limites que la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à respecter.

En conséquence, les encours d'instruments financiers de micro et macro couverture en taux et en devises sont restés conséquents, 106 Md€ de swap de taux à fin juin 2010 (contre 115 Md€ à fin 2009) et 42 Md€ de swaps de devises (contre 39 Md€ à fin 2009).

### **Risque de liquidité**

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant 1 an, sans ressources nouvelles.

La Compagnie de Financement Foncier dispose d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE à hauteur du tiers de son bilan soit plus de 33 Md€ en valeur nominale au 30 juin 2010, répartis en titres pour 24 Md€ et en prêts du Secteur public pour 9 Md€ ; sur le semestre, elle a ainsi mobilisé en moyenne pour un encours de 3 Md€.

Par ailleurs, dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les valeurs de remplacement sont constituées très majoritairement de prêts à moins de 3 mois. Ce compartiment s'élève à 10,5 % de l'actif au 30 juin 2010 et était de 9,6 % six mois plus tôt.

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment du bon adossement en liquidité de son bilan ce que montre notamment le faible écart entre les durations de l'actif et du passif ; au 30 juin 2010, les deux durations s'établissent au même niveau de 6,6 ans, quasiment inchangées par rapport à celles observées en décembre 2009.

## Annexe au rapport de gestion

### Tableau des Fonds Communs de Titrisation (FCT) au 30 juin 2010

Parts *senior* de titrisation de créances hypothécaires résidentielles : 13,7 milliards d'euros (en capital restant dû)

Pays	Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings
<b>Allemagne</b>	
E-MAC 2005-5	AA/Baa1/AA
EMAC DE 2006-II	AA-/Baa1/A+
<b>Espagne</b>	
AYT GENOVA HIPOTECARIO 4	AAA/Aaa/AAA
AYT GENOVA HIPOTECARIO 7	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 10	AAA/Aa3/
BANCAJA 11	AAA/A2/
BANCAJA 4	/Aaa/AAA
BANCAJA 5	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 6	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 7	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 8	/Aaa/AAA
BANCAJA 9 A2	/Aa1/AAA
BANKINTER 10	AAA/Aaa/
BANKINTER 4	AAA/Aaa/
BANKINTER 5	AAA/Aaa/
BBVA RMBS 1	/Aaa/AAA
BBVA RMBS 2	AAA/Aaa/AAA
BBVA RMBS 3	/Aa1/AAA
GC SABADELL 1	AAA/Aaa/
HIPOTEBANSA VIII SERIE A	/Aaa/AAA
HIPOTEBANSA XI	AAA/Aaa/
IM CAJAMAR 3 Parts A	/Aaa/AAA
IM PASTOR 2	AAA/Aaa/
IM PASTOR 3	AA/Aa1/
MADRID RMBS III A3	AA/A3/A+
SANTANDER HIPOTECARIO 3 A3	AA-/A3/A+
TDA 27 A3	AAA//AAA
TDA 29 A2	/Aaa/AAA
TDA CAJAMAR A2	AAA//AAA
TDA CAJAMAR A3	AAA//AAA

TDA CAM 5	/Aaa/AAA
TDA CAM 6 Parts A2	/Aa2/AA+
TDA CAM 6 Parts A3	/Aa2/AA+
TDA CAM 9	AA-/Aa3/AA
TDA IBERCAJA 2	AAA/Aaa/
TDA PASTOR 1 - A2	/Aaa/AAA
UCI 14 CLASSE A 2043	AA+//AA
UCI 5 CLASS 5	/Aaa/
<b>France</b>	
ANTILOPE 1	AAA/Aaa/AAA
ANTILOPE 2	AAA/Aaa/AAA
<b>Grèce</b>	
THEMELEION II	A/A2/AA-
<b>Italie</b>	
APULIA 3	AAA/Aaa/AAA
BERICA PARTS A2	AAA/Aaa/AAA
CREDICO FINANCE 5 A 2033	AAA/Aaa/
CREDICO FINANCE SPA	AAA/Aaa/AAA
INTRA MORTGAGE FINANCE SRL	AAA/Aaa/AAA
APULIA FINANCE 2	AAA//AAA
ARGO MORTGAGES 2	/Aaa/AAA
BERICA 3 PARTS A2	AAA//AAA
BERICA 6 A2	AAA/Aaa/AAA
BIPIELLE RESIDENTIAL	/Aaa/AAA
BPM2 A2	AAA/Aaa/AAA
CAPITAL MORTGAGE 2007-1	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO 4	AAA/Aaa/AAA
CR FIRENZE MUTUI	AAA/Aaa/AAA
F-E MORTGAGES	AAA/Aaa/AAA
HELICONUS	AAA/Aaa/AAA
INTESABCI SEC 2	AAA/Aaa/AAA
MANTEGNA FINANCE SRL	/Aaa/AAA
MARCHE MUTUI	AAA/Aaa/
MARCHE MUTUI 2A2	AAA/Aaa/
SESTANTE FINANCE 2	AAA/Aa1/AAA
SESTANTE 3 A 2045	AAA/Aa1/AAA
SESTANTE 4	AAA/Aa2/AAA
SESTANTE FINANCE	AAA/Aaa/AAA
VELA ABS	AAA/Aaa/

VELA HOME	AAA/Aaa/
VELA HOME 3 A 2040	AAA/Aaa/
VELA HOME 4	AAA/Aaa/
<b>Pays-Bas</b>	
BELUGA 2006-I A2	AAA/Aaa/AAA
BELUGA 2006-I A3	AAA/Aaa/AAA
EMAC NL 2005 III BV	AAA/Aaa/AAA
E-MAC NL 2007 III	AAA/Aaa/AAA
HOLLAND HOMES 3 PARTS A 2083	/Aaa/AAA
<b>Portugal</b>	
DOURO MORTGAGE 1 A	AAA/Aaa/AAA
DOURO MORTGAGES 3	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 2	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 4	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 5	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 6	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO MORTGAGE PLC 3	AAA/Aaa/AAA
MAGELLAN 3	AAA/Aaa/

Parts *senior* de titrisations Secteur public : 7,6 milliards d'euros (en capital restant dû)

<b>États-Unis</b>	
NELNET 2006-1 A6	AAA/Aaa/AAA
NELNET 2006-2 A7	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-10 A3	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-2	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-7 A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-2 A6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-5X	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-5X A5	AAA/Aaa/
SALLIE MAE 2004-8-A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-8-A6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005 9 SENIOR A6A	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005-9 SENIOR A7A	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2006-4 A6	AAA/Aaa/AAA

SALLIE MAE 2006-6 A4	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE série 8 102004	AAA/Aaa/AAA
<b>Italie</b>	
ADRIATICA	AAA/Aa3/
ASTREA	A+/Aa2/AA-
POSILLIPO FINANCE SRL	BBB+/A3/
<b>Pays-Bas</b>	
DARTS FINANCE PARTS A 2064	/Aa1/AAA
E-MAC NL 2006-NHG 1	/A1/
E-MAC NL 2007-NHG II	/Aa3/
HOLLAND HOMES ORANJE	//AAA
PEARL 1 MBS	/Aa2/AAA
PEARL 2	/Aa2/AAA
SGML 1	//AAA

# COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS CONDENSÉS

- 21 Bilan
- 22 Hors-bilan
- 23 Compte de résultat
- 24 Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier
- 49 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010
- 50 Éléments de calcul du ratio de couverture au 30 juin 2010
- 53 Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence contenant le rapport financier semestriel au 30 juin 2010

## Bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Actif	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	Caisse, banques centrales, CCP	14 641	3 586	4 421
	Effets publics et valeurs assimilées			
1	Créances sur les établissements de crédit	14 675 077	11 030 015	12 745 566
	À vue	469 762	2 362 343	971 601
	À terme	14 205 315	8 667 672	11 773 965
2	Opérations avec la clientèle	36 584 259	35 249 808	37 183 708
	Autres concours à la clientèle	36 584 259	35 249 808	37 183 708
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	45 737 955	46 183 748	45 106 631
	Immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres actifs	112 447	136 227	108 248
	Comptes de régularisation	2 451 340	2 237 406	3 095 950
	<b>Total de l'actif</b>	<b>99 575 719</b>	<b>94 840 790</b>	<b>98 244 524</b>

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Passif	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
4	Dettes envers les établissements de crédit	7 562 071	11 426 561	6 687 428
	À vue	1 393	142 965	65 938
	À terme	7 560 678	11 283 596	6 621 490
5	Opérations avec la clientèle	9 915	2 512	5 297
	À vue	9 915	2 512	5 297
6	Dettes représentées par un titre	81 600 829	74 228 300	82 198 672
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	240 374	272 364	241 986
	Emprunts obligataires (obligations foncières)	81 360 455	73 955 936	81 956 686
	Autres passifs	2 834 781	1 068 045	1 552 849
	Comptes de régularisation	2 447 819	3 176 562	2 764 267
	Provisions	6 542	9 937	5 339
7	Dettes subordonnées	3 469 248	3 474 338	3 450 250
8	Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000
8	Capitaux propres hors FRBG	1 624 514	1 434 535	1 560 422
	- Capital souscrit	1 008 000	1 008 000	1 008 000
	- Primes d'émission	302 462	302 462	302 462
	- Réserves	82 802	74 029	74 029
	- Provisions réglementées et subventions d'investissement			
	- Report à nouveau (+/-)	167 158	462	462
	- Résultat de l'exercice (+/-)	64 092	49 582	175 469
	<b>Total du passif</b>	<b>99 575 719</b>	<b>94 840 790</b>	<b>98 244 524</b>

## Hors-bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	<b>Engagements donnés</b>			
9	Engagements de financement			
	- Engagements en faveur d'établissements de crédit			
	- Engagements en faveur de la clientèle	3 397 162	4 209 539	2 174 598
	- Autres valeurs affectées en garantie	7 701 223	8 680 186	7 020 087
	Engagements de garantie			
	- Engagements d'ordre de la clientèle			
	Engagements sur titres			
	- Autres engagements donnés	150 568		
<b>10</b>	<b>Engagements reçus</b>			
	Engagements de financement			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	5 032 576	903 217	3 497 498
	- Autres valeurs reçues en garantie	9 506 359	1 167 940	7 691 797
	Engagements de garantie			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	8 462 160	13 108 498	12 814 146
	- Engagements reçus de la clientèle	35 870 361	28 438 449	32 674 266
	Engagements sur titres			
	- Autres titres à recevoir	17 000	5 000	
	<b>Engagements réciproques</b>			
11	- Achats et ventes de devises	42 456 143	39 334 034	39 326 106
12	- Instruments financiers à terme non dénoués	110 768 964	115 025 888	118 929 668

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Cf. notes		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
13	Intérêts et produits assimilés	2 157 154	2 071 150	4 450 520
14	Intérêts et charges assimilées	- 2 027 786	- 1 949 057	- 4 092 210
15	Commissions (produits)	18 910	19 840	41 447
15	Commissions (charges)	- 2 215	- 15 408	- 26 350
16	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 683	160	- 223
17	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 5 464	- 1 052	1 591
18	Autres produits d'exploitation bancaire	2 106	2 244	2 917
19	Autres charges d'exploitation bancaire	- 6 349	- 7 078	- 15 660
	<b>Produit net bancaire</b>	<b>139 039</b>	<b>120 799</b>	<b>362 032</b>
20	Charges générales d'exploitation	- 45 620	- 45 497	- 97 320
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 2 480	- 2 480
	<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>93 419</b>	<b>72 822</b>	<b>262 232</b>
21	Coût du risque	- 1 874	- 2 030	- 4 127
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>91 545</b>	<b>70 792</b>	<b>258 105</b>
	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 205	- 35	225
	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>93 750</b>	<b>70 757</b>	<b>258 330</b>
	Résultat exceptionnel			
	Impôt sur les bénéfices	- 29 658	- 21 175	- 82 861
	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
	<b>Résultat net</b>	<b>64 092</b>	<b>49 582</b>	<b>175 469</b>
	Résultat par action (en €) <sup>(1)</sup>	1,02	0,79	2,78
	Résultat dilué par action (en €)	1,02	0,79	2,78

<sup>(1)</sup> Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions existantes à la clôture de la période. L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels semestriels.

## Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier

### I - Cadre juridique et financier

#### Faits significatifs du semestre

I-1 La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier.

Les sociétés de crédit foncier sont par ailleurs des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. À ce titre, elles appliquent les règlements :

› 2000-03 modifié du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes individuels annuels des établissements de crédit ;  
› 99-10 du CRBF, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier,
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés,
- leurs normes de gestion spécifiques.

I-2 Au cours du premier semestre 2010, la Compagnie de Financement Foncier a acquis du Crédit Foncier des créances pour un montant de 2 171 M€, correspondant à un montant de capitaux restant dus de 2 104 M€, auxquels s'ajoutent 166 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a aussi acheté une créance sur un établissement public français pour 739 M€ à laquelle s'ajoutent 261 M€ non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Ses acquisitions de parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles ont été limitées à 110 M€. Son activité sur le Secteur public international s'est élevée à 1 123 M€ se décomposant en 851 M€ de titres, 50 M€ de prêts et 222 M€ de parts de titrisation.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie, définies selon le Décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier, s'élèvent à 10 415 M€.

I-3 La Compagnie de Financement Foncier a émis pour 8 676,3 M€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2010, dans la limite du programme annuel d'émission.

I-4 Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, la Compagnie de Financement Foncier a résilié les opérations de couverture du portefeuille titres réalisées avec CIFG ; ces opérations

n'offrant plus une protection réelle. Le solde des primes de rehaussement qui restait à étaler a été passé en charges, sous déduction d'une soulte reçue, dégageant un résultat net négatif de 12,4 M€.

I-5 La Compagnie de Financement Foncier a doté de manière complémentaire une provision pour dépréciation des titres de placement pour un montant global de 5,5 M€ au 30 juin 2010 sur deux titres. Cette dotation s'inscrit dans un contexte de dépréciation des *spreads* de crédit notamment en Espagne.

I-6 Jusqu'en 2009, les frais d'émissions des emprunts payés étaient constatés dans des comptes de commissions, puis transférés en charges à répartir et étalés sur la durée des emprunts. Depuis, les frais d'émissions des nouveaux emprunts sont compris dans le taux d'émission et donc intégrés dans la charge de la période de ces emprunts. Toutefois, le solde des charges à répartir au 31 décembre 2009 des anciennes émissions continue à être étalé dans les comptes de commissions.

### II - Informations sur les règles et principes comptables

#### II-1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par le Règlement n° 2001-02 du CRC et de la Recommandation n° 2001-R.02, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- › Continuité de l'exploitation ;
- › Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- › Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliquées sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

#### II-2 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'est applicable aux comptes du 30 juin 2010.

## Note 1 : créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Créances hors groupe</b>												
À vue												
Comptes ordinaires débiteurs	6 194	2 885	1 986							6 194	2 885	1 986
Comptes et prêts		2 341 000	800 000								2 341 000	800 000
Créances rattachées		16	5								16	5
Valeurs non imputées	17 047	7 241	220							17 047	7 241	220
<b>Sous-total</b>	<b>23 241</b>	<b>2 351 142</b>	<b>802 211</b>							<b>23 241</b>	<b>2 351 142</b>	<b>802 211</b>
À terme												
Comptes et prêts	1 691 919	2 990 989	1 599 387							1 691 919	2 990 989	1 599 387
Créances rattachées	8 641	9 919	30 528							8 641	9 919	30 528
<b>Sous-total</b>	<b>1 700 560</b>	<b>3 000 908</b>	<b>1 629 915</b>							<b>1 700 560</b>	<b>3 000 908</b>	<b>1 629 915</b>
<b>Total créances hors groupe</b>	<b>1 723 801</b>	<b>5 352 050</b>	<b>2 432 126</b>							<b>1 723 801</b>	<b>5 352 050</b>	<b>2 432 126</b>
<b>Créances groupe</b>												
À vue	446 521	11 201	169 390							446 521	11 201	169 390
À terme	3 001 097	5 666 764	2 601 197							3 001 097	5 666 764	2 601 197
Valeurs reçues en pension à terme <sup>(2)</sup>	9 503 658		7 542 853							9 503 658		7 542 853
<b>Sous-total</b>	<b>12 951 276</b>	<b>5 677 965</b>	<b>10 313 440</b>							<b>12 951 276</b>	<b>5 677 965</b>	<b>10 313 440</b>
<b>Total créances groupe</b>	<b>12 951 276</b>	<b>5 677 965</b>	<b>10 313 440</b>							<b>12 951 276</b>	<b>5 677 965</b>	<b>10 313 440</b>
<b>Total général <sup>(1)</sup></b>	<b>14 675 077</b>	<b>11 030 015</b>	<b>12 745 566</b>							<b>14 675 077</b>	<b>11 030 015</b>	<b>12 745 566</b>

<sup>(1)</sup> dont secteur aidé 732 969 891 732 969 891

<sup>(2)</sup> Au 30/06/2009 les valeurs reçues en pension à terme, hors créances rattachées, s'élevaient à 1 200 M€ et étaient comprises au sein des créances à terme.

## Note 1 bis : répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/2010			30/06/2009	31/12/2009
	Brut	Dépréciations	Net		
<b>Créances à terme</b>					
Refinancement habitat aidé	732		732	1 006	891
Refinancement habitat concurrentiel	1 720		1 720	2 612	2 172
Personnes publiques	1 698 108		1 698 108	1 587 103	1 626 852
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit	12 504 755		12 504 755	7 076 951	10 144 050
Créances à terme douteuses					
<b>Total</b>	<b>14 205 315</b>		<b>14 205 315</b>	<b>8 667 672</b>	<b>11 773 965</b>

## Note 2 : créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Concours à la clientèle</b>												
Créances commerciales												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie <sup>(2)</sup>	2 703 728	2 816 404	4 089 999							2 703 728	2 816 404	4 089 999
Crédits à l'équipement	9 592 947	9 666 069	9 664 896	3 531	11 810	3 373	483	493	439	9 595 995	9 677 386	9 667 830
Crédits à l'habitat	23 489 859	21 982 370	22 693 251	451 985	389 615	404 172	14 641	12 086	15 124	23 927 203	22 359 899	23 082 299
Autres crédits à la clientèle	58 363	68 146	61 137	1 753	1 692	1 656	976	942	959	59 140	68 896	61 834
Prêts à la clientèle financière												
Valeurs non imputées	74	15 280								74	15 280	
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	296 379	310 401	280 172	1 740	1 542	1 574				298 119	311 943	281 746
Valeurs non imputées												
<b>Sous-total</b>	<b>36 141 350</b>	<b>34 858 670</b>	<b>36 789 455</b>	<b>459 009</b>	<b>404 659</b>	<b>410 775</b>	<b>16 100</b>	<b>13 521</b>	<b>16 522</b>	<b>36 584 259</b>	<b>35 249 808</b>	<b>37 183 708</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>												
Comptes ordinaires débiteurs												
Créances rattachées												
<b>Sous-total</b>												
<b>Total créances</b>	<b>36 141 350</b>	<b>34 858 670</b>	<b>36 789 455</b>	<b>459 009</b>	<b>404 659</b>	<b>410 775</b>	<b>16 100</b>	<b>13 521</b>	<b>16 522</b>	<b>36 584 259</b>	<b>35 249 808</b>	<b>37 183 708</b>
<b>Total général <sup>(1)</sup></b>	<b>36 141 350</b>	<b>34 858 670</b>	<b>36 789 455</b>	<b>459 009</b>	<b>404 659</b>	<b>410 775</b>	<b>16 100</b>	<b>13 521</b>	<b>16 522</b>	<b>36 584 259</b>	<b>35 249 808</b>	<b>37 183 708</b>
(1) dont secteur aidé	982 279	1 297 004	1 139 888	66 583	69 706	68 939	116	142	138	1 048 746	1 366 568	1 208 689
dont secteur concurrentiel	35 159 071	33 561 666	35 649 567	392 426	334 953	341 836	15 984	13 379	16 384	35 535 513	33 883 240	35 975 019

N.B. : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intra-groupe sur les concours à la clientèle.

<sup>(2)</sup> La Société a acquis en 2006 la créance du Crédit Foncier sur le Trésor, relative au découvert sur primes d'épargne-logement. Ce découvert s'élève à 724 M€ au 31 décembre 2009 et à 63 M€ au 30 juin 2010.

En 2007, elle a acheté les créances d'Ixis CIB, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 3 371 M€ fin décembre 2009 et à 2 641 M€ à fin juin 2010.

## Note 2 bis a : dépréciations et provisions constituées en couverture de risque de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009	Dotations	Reprises	Mvts divers	30/06/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif</b>								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit <sup>(1)</sup>	13 874	11 730	- 9 082	16 522	8 019	- 8 441		16 100
<b>Provisions inscrites au passif</b>								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	5 837	536	- 1 157	5 216	1 215			6 431
<b>Total</b>	<b>19 711</b>	<b>12 266</b>	<b>- 10 239</b>	<b>21 738</b>	<b>9 234</b>	<b>- 8 441</b>		<b>22 531</b>

<sup>(1)</sup> Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

## Note 2 bis b : surcotes/décotes sur créances acquises

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2009	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/2010
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							
Surcotes	119 453		- 9 847	109 606		- 4 925	104 681
Décotes							
<b>Net</b>	<b>119 453</b>		<b>- 9 847</b>	<b>109 606</b>		<b>- 4 925</b>	<b>104 681</b>
<b>Crédits à la clientèle</b>							
Surcotes	333 427	77 132	- 50 430	360 129	76 413	- 32 443	404 099
Décotes	- 382 997	- 191 282	39 265	- 535 014	- 13 283	23 358	- 524 939
<b>Net</b>	<b>- 49 570</b>	<b>- 114 150</b>	<b>- 11 165</b>	<b>- 174 885</b>	<b>63 130</b>	<b>- 9 085</b>	<b>- 120 840</b>
<b>Total</b>	<b>69 883</b>	<b>- 114 150</b>	<b>- 21 012</b>	<b>- 65 279</b>	<b>63 130</b>	<b>- 14 010</b>	<b>- 16 159</b>

## Note 2 ter : répartition des encours de crédit clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/2010			30/06/2009	31/12/2009
	Brut	Dépréciations	Net		
<b>Particuliers</b>	<b>18 481 237</b>		<b>18 481 237</b>	<b>16 862 957</b>	<b>17 702 190</b>
Secteur aidé	529 148		529 148	753 230	642 055
Habitat concurrentiel	17 951 848		17 951 848	16 093 959	17 059 837
Autres	241		241	15 768	298
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>1 173 741</b>		<b>1 173 741</b>	<b>944 992</b>	<b>1 056 960</b>
Secteur aidé	26 138		26 138	47 885	31 607
Habitat concurrentiel	1 147 355		1 147 355	897 073	1 025 070
Autres	248		248	34	283
<b>Secteur public territorial et Souverains</b>	<b>12 737 922</b>		<b>12 737 922</b>	<b>13 298 685</b>	<b>14 189 065</b>
Secteur aidé	99 770		99 770		114 065
Habitat concurrentiel	392 705		392 705		393 003
Autres	12 245 447		12 245 447		13 681 997
<b>Opérateurs sociaux</b>	<b>3 225 481</b>		<b>3 225 481</b>	<b>3 472 587</b>	<b>3 355 371</b>
Secteur aidé	219 357		219 357	253 428	240 177
Habitat concurrentiel	2 923 791		2 923 791	3 167 747	3 028 541
Autres	82 333		82 333	51 412	86 653
<b>Investisseurs immobiliers</b>	<b>109 723</b>		<b>109 723</b>	<b>199 728</b>	<b>124 837</b>
Secteur aidé	97 278		97 278	118 001	101 306
Habitat concurrentiel	12 429		12 429	80 501	22 642
Autres	16		16	1 226	889
<b>Financements structurés</b>	<b>409 052</b>		<b>409 052</b>	<b>44 632</b>	<b>356 373</b>
Secteur aidé	10 588		10 588		10 678
Transports	182		182	182	182
Grands projets	354 780		354 780	44 450	299 022
Autres	43 502		43 502		46 491
<b>Autres</b>	<b>4 194</b>		<b>4 194</b>	<b>35 089</b>	<b>4 659</b>
<b>Sous-total créances clientèle</b>	<b>36 141 350</b>		<b>36 141 350</b>	<b>34 858 670</b>	<b>36 789 455</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>459 009</b>	<b>16 100</b>	<b>442 909</b>	<b>391 138</b>	<b>394 253</b>
dont secteur aidé	66 583	116	66 467	69 564	68 801
dont secteur concurrentiel	392 426	15 984	376 442	321 574	325 452
<b>Total créances clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>36 600 359</b>	<b>16 100</b>	<b>36 584 259</b>	<b>35 249 808</b>	<b>37 183 708</b>
<sup>(1)</sup> dont secteur aidé	1 048 862	116	1 048 746	1 366 568	1 208 689
dont secteur concurrentiel	35 551 497	15 984	35 535 513	33 883 240	35 975 019

La répartition des encours de crédit clientèle 2010 est basée, comme pour le 31/12/2009, selon la segmentation des risques revue en 2009. Cette approche Groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours au 30/06/2009 n'a pas été retraitée.

## Note 2 quater : tableau de répartition des encours douteux de crédit

(en milliers d'euros)

30/06/2010	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>Particuliers</b>	<b>392 796</b>	<b>10 936</b>	<b>381 860</b>	<b>24 532</b>	<b>4 177</b>	<b>20 355</b>
Secteur aidé	47 649	39	47 610			
Habitat concurrentiel	343 758	9 900	333 858	23 143	3 160	19 983
Autres	1 389	997	392	1 389	1 017	372
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>44 136</b>	<b>3 392</b>	<b>40 744</b>	<b>7 202</b>	<b>2 193</b>	<b>5 009</b>
Secteur aidé	10 381	44	10 337			
Habitat concurrentiel	33 656	3 327	30 329	7 182	2 173	5 009
Autres	99	21	78	20	20	
<b>Secteur public territorial et Souverains</b>	<b>5 748</b>	<b>86</b>	<b>5 662</b>			
Secteur aidé	669		669			
Habitat concurrentiel	1 357	7	1 350			
Autres	3 722	79	3 643			
<b>Opérateurs sociaux</b>	<b>5 455</b>	<b>131</b>	<b>5 324</b>	<b>116</b>	<b>68</b>	<b>48</b>
Secteur aidé	631		631			
Habitat concurrentiel	4 330	85	4 245	87	39	48
Autres	494	46	448	29	29	
<b>Investisseurs immobiliers</b>	<b>6 587</b>	<b>546</b>	<b>6 041</b>	<b>1 923</b>	<b>508</b>	<b>1 415</b>
Secteur aidé	4 589	33	4 556			
Habitat concurrentiel	1 535	391	1 144	1 460	386	1 074
Autres	463	122	341	463	122	341
<b>Financements structurés</b>	<b>4 287</b>	<b>1 009</b>	<b>3 278</b>	<b>1 623</b>	<b>1 006</b>	<b>617</b>
Secteur aidé	2 664		2 664			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 623	1 009	614	1 623	1 006	617
<b>Autres</b>						
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>459 009</b>	<b>16 100</b>	<b>442 909</b>	<b>35 396</b>	<b>7 952</b>	<b>27 444</b>

<sup>(1)</sup> dont secteur aidé 66 583 116 66 467

dont secteur concurrentiel <sup>(2)</sup> 392 426 15 984 376 442 35 396 7 952 27 444

<sup>(2)</sup> L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 169,20 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

(en milliers d'euros)

30/06/2009	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>Particuliers</b>	<b>329 343</b>	<b>6 402</b>	<b>322 941</b>	<b>12 343</b>	<b>4 164</b>	<b>8 179</b>
Habitat aidé	52 488	65	52 423			
Habitat concurrentiel	276 755	6 274	270 481	12 243	4 101	8 142
Autres	100	63	37	100	63	37
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>26 105</b>	<b>2 536</b>	<b>23 569</b>	<b>4 063</b>	<b>1 964</b>	<b>2 099</b>
Habitat aidé	6 949		6 949			
Habitat concurrentiel	19 121	2 503	16 618	4 028	1 931	2 097
Autres	35	33	2	35	33	2
<b>Secteur public territorial (collectivités locales) <sup>(3)</sup></b>	<b>5 185</b>	<b>93</b>	<b>5 092</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Opérateurs sociaux</b>	<b>16 297</b>	<b>656</b>	<b>15 641</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>1</b>
Habitat aidé	1 292	36	1 256			
Habitat concurrentiel	14 953	572	14 381			
Autres	52	48	4	28	27	1
<b>Investisseurs immobiliers</b>	<b>18 201</b>	<b>3 834</b>	<b>14 367</b>	<b>6 169</b>	<b>3 732</b>	<b>2 437</b>
Habitat aidé	8 157	41	8 116			
Habitat concurrentiel	8 253	2 564	5 689	4 417	2 504	1 913
Autres	1 791	1 229	562	1 752	1 228	524
<b>Financements structurés</b>	<b>8 223</b>		<b>8 223</b>			
Transports						
Grands projets	8 223		8 223			
<b>Autres</b>	<b>1 305</b>		<b>1 305</b>	<b>114</b>		<b>114</b>
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>404 659</b>	<b>13 521</b>	<b>391 138</b>	<b>22 719</b>	<b>9 889</b>	<b>12 830</b>

<sup>(1)</sup> dont secteur aidé 69 706 142 69 564

dont secteur concurrentiel <sup>(2)</sup> 334 953 13 379 321 574 22 719 9 889 12 830

<sup>(2)</sup> L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 103,53 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

<sup>(3)</sup> Créances brutes et nettes du secteur aidé incluses dans le Secteur public territorial : 820 K€.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

(en milliers d'euros)

31/12/2009	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>Particuliers</b>	<b>347 725</b>	<b>11 172</b>	<b>336 553</b>	<b>26 818</b>	<b>5 250</b>	<b>21 568</b>
Habitat aidé	49 229	63	49 166			
Habitat concurrentiel	297 148	10 125	287 023	25 470	4 266	21 204
Autres	1 348	984	364	1 348	984	364
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>40 182</b>	<b>3 580</b>	<b>36 602</b>	<b>6 476</b>	<b>2 808</b>	<b>3 668</b>
Habitat aidé	10 643	43	10 600			
Habitat concurrentiel	29 501	3 513	25 988	6 453	2 785	3 668
Autres	38	24	14	23	23	
<b>Secteur public territorial et Souverains</b>	<b>5 834</b>	<b>136</b>	<b>5 698</b>			
Habitat aidé	664		664			
Habitat concurrentiel	1 429	100	1 329			
Autres	3 741	36	3 705			
<b>Opérateurs sociaux</b>	<b>5 535</b>	<b>104</b>	<b>5 431</b>	<b>113</b>	<b>66</b>	<b>47</b>
Habitat aidé	587		587			
Habitat concurrentiel	4 467	72	4 395	85	38	47
Autres	481	32	449	28	28	
<b>Investisseurs immobiliers</b>	<b>6 906</b>	<b>558</b>	<b>6 348</b>	<b>1 491</b>	<b>391</b>	<b>1 100</b>
Habitat aidé	4 878	32	4 846			
Habitat concurrentiel	1 582	404	1 178	1 491	391	1 100
Autres	446	122	324			
<b>Financements structurés</b>	<b>4 593</b>	<b>972</b>	<b>3 621</b>	<b>1 605</b>	<b>969</b>	<b>636</b>
Habitat aidé	2 938		2 938			
Habitat concurrentiel	1 383	768	615	1 216	765	451
Autres	272	204	68	389	204	185
<b>Autres</b>						
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>410 775</b>	<b>16 522</b>	<b>394 253</b>	<b>36 503</b>	<b>9 484</b>	<b>27 019</b>

<sup>(1)</sup> dont secteur aidé 68 939 138 68 801  
 dont secteur concurrentiel <sup>(2)</sup> 341 836 16 384 325 452 36 503 9 484 27 019

<sup>(2)</sup> L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 163,39 M€ de prêts garantis par la SGFGAS. Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

### Note 3 : portefeuille titres

(en milliers d'euros)

	30/06/2010			30/06/2009	31/12/2009
	Brut	Dépréciations	Net		
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>					
<b>Titres de placement <sup>(1)</sup></b>	<b>9 238 194</b>	<b>- 12 323</b>	<b>9 225 871</b>	<b>11 866 668</b>	<b>9 674 329</b>
Titres cotés	76 444	- 12 323	64 121	307 668	182 329
Titres non cotés	9 161 750		9 161 750	11 559 000	9 492 000
<b>Titres d'investissement <sup>(2)</sup></b>	<b>36 232 489</b>		<b>36 232 489</b>	<b>34 054 950</b>	<b>35 217 682</b>
Titres cotés	32 944 748		32 944 748	30 825 774	32 006 419
Titres non cotés	3 287 741		3 287 741	3 229 176	3 211 263
<b>Créances rattachées</b>	<b>279 595</b>		<b>279 595</b>	<b>262 130</b>	<b>214 620</b>
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>45 750 278</b>	<b>- 12 323</b>	<b>45 737 955</b>	<b>46 183 748</b>	<b>45 106 631</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2010, la valeur de marché des titres de placement cotés se monte à 73 555 K€ dont 12 323 K€ de moins values latentes dépréciées (après swaps) et 2 602 K€ de plus values latentes avant swaps.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2010, les parts des fonds communs de créances de ce poste représentent 21 254 974 K€ (hors créances rattachées). Par ailleurs, aucune moins value latente n'a été comptabilisée au 30/06/2010 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

<sup>(3)</sup> Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

### Note 3 bis : surcotes - décotes

(en milliers d'euros)

Montants au 30/06/2010	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
<b>Titres de placement</b>			
Obligations	76 444	76 437	- 7
Autres titres à revenu fixe	9 161 750	9 161 750	
<b>Titres d'investissement</b>			
Obligations	14 922 515	14 888 705	- 33 810
Autres titres à revenu fixe	21 309 974	21 356 948	46 974

#### Note 4 : dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Dettes hors groupe</b>			
À vue			
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres sommes dues	233	558	64 505
Dettes rattachées			
<b>Sous-total</b>	<b>233</b>	<b>558</b>	<b>64 505</b>
À terme			
Emprunts à terme BDF P003G	4 000 000	7 500 000	3 000 000
Autres emprunts à terme <sup>(1)</sup>	105 550	151 266	144 660
Titres donnés en pension livrée			
Dettes rattachées	33 010	36 119	20 718
<b>Sous-total</b>	<b>4 138 560</b>	<b>7 687 385</b>	<b>3 165 378</b>
<b>Total dettes hors groupe</b>	<b>4 138 793</b>	<b>7 687 943</b>	<b>3 229 883</b>
<b>Dettes groupe</b>			
À vue	1 160	142 407	1 433
À terme	3 422 118	3 596 211	3 456 112
Emprunts à terme	2 822 804	2 995 914	2 856 687
Titres donnés en pension livrée	599 314	600 297	599 425
<b>Total dettes groupe</b>	<b>3 423 278</b>	<b>3 738 618</b>	<b>3 457 545</b>
<b>Total général</b>	<b>7 562 071</b>	<b>11 426 561</b>	<b>6 687 428</b>
<sup>(1)</sup> dont secteur aidé	14 472	15 855	14 921

#### Note 5 : comptes créditeurs de la clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Autres dettes</b>			
<b>Hors groupe</b>			
À vue			
Autres sommes dues à la clientèle	9 915	2 512	5 297
<b>Total</b>	<b>9 915</b>	<b>2 512</b>	<b>5 297</b>

## Note 6 : dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Titres de créance négociables <sup>(1)</sup>	238 000	269 252	238 000
Dettes rattachées	2 374	3 112	3 986
<b>TCN et dettes rattachées</b>	<b>240 374</b>	<b>272 364</b>	<b>241 986</b>
Emprunts obligataires <sup>(2)</sup>	79 866 787	72 611 844	79 887 330
Dettes rattachées	1 493 668	1 344 092	2 069 356
<b>Emprunts obligataires et dettes rattachées</b>	<b>81 360 455</b>	<b>73 955 936</b>	<b>81 956 686</b>
<b>Total général</b>	<b>81 600 829</b>	<b>74 228 300</b>	<b>82 198 672</b>

<sup>(1)</sup> dont secteur aidé

31 252

<sup>(2)</sup> dont secteur aidé <sup>(\*)</sup>

122 332

817 357

812 600

La totalité de ces dettes est constituée de ressources privilégiées.

<sup>(\*)</sup> Les emprunts du secteur aidé comprennent un montant de 100 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

## Note 7 : dettes subordonnées

### I - Données comptables

(en milliers d'euros)

	Montant au 30/06/2010	Montant au 30/06/2009	Montant au 31/12/2009
Titres subordonnés remboursables « TSR »	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Emprunt participant subordonné	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	19 248	24 338	250
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>3 469 248</b>	<b>3 474 338</b>	<b>3 450 250</b>

### II - Détail des dettes subordonnées

#### a) Caractéristiques financières

(en milliers d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 30/06/2010
Titres subordonnés remboursables « TSR » <sup>(1)</sup>	30/12/2003	30/12/2043	Euribor 3 mois + 0,5 %	IN FINE	2 100 000
Emprunt participant subordonné auprès du Crédit Foncier de France <i>Réaménagé le 28/06/2002</i>	22/10/1999	21/10/2040	TAM + 2,5 %	IN FINE	1 350 000

<sup>(1)</sup> Dont 2 milliards d'euros émis le 28/12/2007, assimilables à l'émission du 30/12/2003.

#### b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

##### › Sur l'emprunt participant subordonné

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt participant, sans indemnité.

##### › Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du Groupe Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de la Commission bancaire.

#### c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

##### › Sur l'emprunt participant subordonné

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société, l'intérêt ne sera dû que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 millions d'euros. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 millions d'euros, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 millions d'euros mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence, et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas supporté sur les exercices suivants.

##### › Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

## Note 8 : évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 30/06/2010
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social <sup>(1)</sup>	924 000		84 000		1 008 000				1 008 000
Primes d'apport <sup>(1)</sup>	271 067		31 395		302 462				302 462
Réserves									
Réserve légale	15 400	3 112			18 512	8 773			27 285
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
Réserves réglementées de réévaluation									
Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	56 843	- 56 381			462	166 696			167 158
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 322 827	- 53 269			1 384 953				1 560 422
Résultat de l'exercice avant répartition	62 231	- 62 231			175 469	- 175 469			64 092
Situation nette après résultat de l'exercice	1 385 058				1 560 422				1 624 514
Dividendes distribués		- 115 500	115 395	105					
	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de provisions		Montant au 30/06/2010
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
<b>Montant des capitaux propres avant répartition</b>	<b>1 385 058</b>				<b>1 560 422</b>				<b>1 624 514</b>
	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 30/06/2010
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
<b>Total</b>	<b>1 405 058</b>				<b>1 580 422</b>				<b>1 644 514</b>

<sup>(1)</sup> Le capital est composé de 63 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

Aucune augmentation de capital n'est intervenue depuis le 31/12/2009.

## Note 9 : engagements donnés

### Engagements de financement

(en milliers d'euros)

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
<b>Secteur aidé</b>						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle						313
<b>Sous-total aidé</b>						<b>313</b>
<b>Secteur concurrentiel</b>						
Engagements hors groupe						
Autres valeurs affectées en garantie <sup>(1)</sup>	7 701 223		8 680 186		7 020 087	
Établissements de crédit						
Clientèle	137 494	3 259 668	103 285	4 106 254	110 158	2 064 127
<b>Sous-total concurrentiel</b>	<b>7 838 717</b>	<b>3 259 668</b>	<b>8 783 471</b>	<b>4 106 254</b>	<b>7 130 245</b>	<b>2 064 127</b>
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>11 098 385</b>		<b>12 889 725</b>		<b>9 194 685</b>	

Les **montants non débloqués** représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place.

Les **autorisations nettes** représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

<sup>(1)</sup> Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

- Titres	3 978 M€	4 940 M€	3 360 M€
- Créances	3 723 M€	3 740 M€	3 660 M€

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2010, les engagements douteux s'élevaient à 2 030 K€

Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

	en M€	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Lignes de trésorerie interactives		-	107	-
Secteur public territorial		-	-	-
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)		1 882	2 986	1 315
Trésor (primes d'épargne logement)		937	534	281

## Note 10 : engagements reçus

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Engagements de financement</b>			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit <sup>(1)</sup>	4 980 455	344 186	3 442 050
<b>Sous-total</b>	<b>4 980 455</b>	<b>344 186</b>	<b>3 442 050</b>
ENGAGEMENTS GROUPE <sup>(2)</sup>	52 121	559 031	55 448
Autres valeurs reçues en garantie du groupe <sup>(6)</sup>	9 506 359	1 167 940	7 691 797
<b>Total</b>	<b>14 538 935</b>	<b>2 071 157</b>	<b>11 189 295</b>
<b>Engagements de garantie</b>			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit et assimilés <sup>(3)</sup>	3 497 904	3 349 022	3 286 211
Clientèle <sup>(4)</sup>	35 869 784	28 437 851	32 674 266
<b>Sous-total</b>	<b>39 367 688</b>	<b>31 786 873</b>	<b>35 960 477</b>
ENGAGEMENTS GROUPE <sup>(5)</sup>	4 964 833	9 760 074	9 527 935
<b>Total</b>	<b>44 332 521</b>	<b>41 546 947</b>	<b>45 488 412</b>
<b>Engagements sur titres</b>			
Autres titres à recevoir	17 000	5 000	
<b>Total</b>	<b>44 349 521</b>	<b>41 551 947</b>	<b>45 488 412</b>
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>58 888 456</b>	<b>43 623 104</b>	<b>56 677 707</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de financement hors groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30/06/2010 se monte à 4 980,4 M€ contre 3 442,1 M€ au 31/12/2009.

(en milliers d'euros)

<sup>(2)</sup> Les engagements groupe comprennent des engagements de rachat des parts de FCC pour :

Dont notés AA/AA-	52 121
Garanties reçues de Créserfi	454 665
Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	25 235
	3 018 004

<sup>(4)</sup> La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrit au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.

Au 30 juin 2010, ces garanties se ventilent comme suit :

Garanties de l'État sur les prêts du secteur aidé :	1 048 642
Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État :	7 618 167
Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	11 584 909
Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	2 282 003
Garanties de rehaussement de titres accordés par des États :	13 336 640

<sup>(5)</sup> Au 30 juin 2010, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent des opérations de transfert de risque de crédit, directement ou indirectement, avec un établissement public européen noté AAA pour 978 M€. Ils incluent également une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 3 931 M€.

<sup>(6)</sup> Garanties relatives à des créances détenues par le Crédit Foncier et mises en place dans le cadre de prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38.

## Note 11 : opérations en devises

(en milliers d'euros)

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>Opérations à terme <sup>(1)</sup></b>						
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture						
Swaps financiers						
Opérations de micro-couverture						
Secteur aidé	122 332	161 891	117 357	161 891	112 600	161 891
Secteur concurrentiel	20 919 296	21 252 624	19 076 179	19 978 607	19 132 965	19 918 650
Opérations de macro-couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
<b>Total des opérations de couverture</b>	<b>21 041 628</b>	<b>21 414 515</b>	<b>19 193 536</b>	<b>20 140 498</b>	<b>19 245 565</b>	<b>20 080 541</b>
<b>Opérations à terme (montants nominaux)</b>	<b>21 041 628</b>	<b>21 414 515</b>	<b>19 193 536</b>	<b>20 140 498</b>	<b>19 245 565</b>	<b>20 080 541</b>
<b>Opérations à terme (juste valeur) <sup>(2)</sup></b>	<b>- 675 331</b>		<b>- 870 491</b>		<b>- 721 838</b>	
<b>Opérations au comptant</b>						
<b>Totaux des opérations en devises</b>	<b>21 041 628</b>	<b>21 414 515</b>	<b>19 193 536</b>	<b>20 140 498</b>	<b>19 245 565</b>	<b>20 080 541</b>
<b>Total</b>	<b>42 456 143</b>		<b>39 334 034</b>		<b>39 326 106</b>	

<sup>(1)</sup> La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

<sup>(2)</sup> Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

## Note 12 : marchés à terme d'instruments financiers

(en milliers d'euros)

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009	
	Euros <sup>(1)</sup>	Devises <sup>(2)</sup>	Euros <sup>(1)</sup>	Devises <sup>(2)</sup>	Euros <sup>(1)</sup>	Devises <sup>(2)</sup>
<b>Marchés de gré à gré</b>						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<b>Opérations de micro-couverture</b>						
Achats						
Ventes	6 860		9 909		6 860	
<b>Opérations de macro-couverture</b>						
Achats					1 131 021	
Ventes	1 305 340		731 130			
<b>Autres opérations conditionnelles</b>						
Achats						
Ventes						
<b>Opérations conditionnelles (montants nominaux)</b>	<b>1 312 200</b>		<b>741 039</b>		<b>1 137 881</b>	
<b>Opérations conditionnelles (juste valeur)</b>	<b>14 354</b>		<b>7 901</b>		<b>14 833</b>	
<b>Opérations fermes</b>						
<b>Opérations de micro-couverture</b>	<b>80 901 294</b>	<b>319 947</b>	<b>78 149 540</b>	<b>300 223</b>	<b>82 273 050</b>	<b>292 603</b>
Instruments de taux d'intérêt	80 901 294	319 947	78 149 540	300 223	82 273 050	292 603
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
<b>Opérations de macro-couverture</b>	<b>25 159 107</b>		<b>33 901 280</b>		<b>32 127 103</b>	
Instruments de taux d'intérêt	25 159 107		33 901 280		32 127 103	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
<b>Autres opérations</b>	<b>3 076 416</b>		<b>1 933 806</b>		<b>3 099 031</b>	
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments <sup>(3)</sup>	3 076 416		1 933 806		3 099 031	
<b>Opérations fermes (montants nominaux)</b>	<b>109 136 817</b>	<b>319 947</b>	<b>113 984 626</b>	<b>300 223</b>	<b>117 499 184</b>	<b>292 603</b>
<b>Opérations fermes (juste valeur) <sup>(4)</sup></b>	<b>3 265 325</b>	<b>- 6 166</b>	<b>- 1 417 143</b>	<b>- 2 275</b>	<b>2 593 080</b>	<b>1 218</b>
<b>Opérations fermes et conditionnelles</b>	<b>110 449 017</b>	<b>319 947</b>	<b>114 725 665</b>	<b>300 223</b>	<b>118 637 065</b>	<b>292 603</b>
<b>Totaux (montants nominaux) <sup>(5)</sup></b>	<b>110 768 964</b>		<b>115 025 888</b>		<b>118 929 668</b>	
<b>Totaux (juste valeur)</b>	<b>3 273 513</b>		<b>- 1 411 517</b>		<b>2 609 131</b>	

<sup>(1)</sup> Contre-valeur euro des devises IN.

<sup>(2)</sup> Contre-valeur euro des devises OUT.

<sup>(3)</sup> Ce montant représente une garantie reçue du Crédit Foncier sur le portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier. Ce portefeuille était protégé contre le risque de crédit à la suite de la mise en place par le Crédit Foncier d'une opération miroir d'un « Crédit Défaut Swap ». Cette garantie ayant pris fin au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, le Crédit Foncier a consenti le 15 juin 2008 une protection équivalente sur une partie du portefeuille, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deça des seuils A-/A3/A-.

<sup>(4)</sup> Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

<sup>(5)</sup> Au 30/06/2010, il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.

### Note 13 : intérêts et produits assimilés <sup>(1)(2)</sup>

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	78 643	99 856	157 774
Sur opérations avec la clientèle	649 746	739 464	1 415 662
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 428 715	1 231 830	2 849 901
Autres intérêts et produits assimilés	50		27 183
<b>Total</b>	<b>2 157 154</b>	<b>2 071 150</b>	<b>4 450 520</b>
<sup>(1)</sup> dont produits du secteur aidé	55 050	63 139	121 359
<sup>(2)</sup> dont reprises de décotes sur créances restructurées à des conditions hors marché.	3	3	6

### Note 14 : intérêts et charges assimilés <sup>(1)</sup>

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 71 629	- 142 797	- 217 743
Sur opérations avec la clientèle	- 75 590	- 22 927	- 83 793
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 1 605 895	- 1 548 937	- 3 263 368
Relatives aux dettes subordonnées	- 31 426	- 53 013	- 87 797
Autres intérêts et charges assimilées	- 243 246	- 181 383	- 439 509
<b>Total</b>	<b>- 2 027 786</b>	<b>- 1 949 057</b>	<b>- 4 092 210</b>
<sup>(1)</sup> dont charges du secteur aidé	- 48 054	- 52 026	103 652

### Note 15 : commissions nettes

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Produits</b>	<b>18 910</b>	<b>19 840</b>	<b>41 447</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit			
Sur opérations avec la clientèle	18 738	8 083	21 881
Transfert de charges/frais d'émission d'emprunts		11 622	19 465
Relatifs aux opérations sur titres			101
Autres commissions	172	135	
<b>Charges</b>	<b>- 2 215</b>	<b>- 15 408</b>	<b>- 26 350</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 303	- 562	- 868
Sur opérations avec la clientèle			
Relatives aux opérations sur titres <sup>(1)</sup>	- 1 739	- 12 101	- 22 050
Relatives aux opérations sur moyens de paiement			
Autres commissions	- 173	- 2 745	- 3 432
<b>Solde net</b>	<b>16 695</b>	<b>4 432</b>	<b>15 097</b>
<sup>(1)</sup> dont frais d'émission des emprunts		- 12 101	19 465

## Note 16 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Opérations de change et d'arbitrage</b>	<b>2 683</b>	<b>160</b>	<b>- 223</b>
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	2 683	1 715	2 259
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage		- 1 555	- 2 482
<b>Opérations sur instruments financiers à terme</b>			
Produits sur instruments financiers à terme			
Charges sur instruments financiers à terme			
Reprises provisions pertes latentes sur instruments de taux			
Dotations provisions pertes latentes sur instruments de taux			
<b>Solde net</b>	<b>2 683</b>	<b>160</b>	<b>- 223</b>

## Note 17 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Reprises de provisions pour dépréciation	64	2 191	3 571
Dotations aux provisions pour dépréciation <sup>(1)</sup>	- 5 528	- 3 243	- 1 980
<b>Solde net</b>	<b>- 5 464</b>	<b>- 1 052</b>	<b>1 591</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2010 le stock de dépréciation des titres s'élève à 12 323 K€ dont 12 080 K€ pour les obligations AYT CEDULA 4 %.

## Note 18 : autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Reprises de provisions liées aux opérations bancaires</b>			
Excéd. reprises/dot. provision pour amortiss. des emprunts			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire			
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>			
Transferts de charges d'exploitation			
* Commissions flat sur les prêts PAS			
Autres produits divers d'exploitation bancaire <sup>(1)</sup>	2 106	2 244	2 917
<b>Total</b>	<b>2 106</b>	<b>2 244</b>	<b>2 917</b>

<sup>(1)</sup> dont boni sur commissions PAS reçus du FGAS 2 064 2 027 2 003

À la suite de modifications du système de garantie du FGAS, la Société a reçu du FGAS, en 2010 des bonis sur commissions flat des PAS pour les générations 1993 à 2005.

## Note 19 : autres charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions liées aux opérations bancaires</b>			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire			
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>			
Commissions sur prêts PAS et PTZ payés au FGAS			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	- 5 845	- 5 754	- 11 934
Amortissement des commissions flat/prêts PAS			
Amortissement/compte correcteur PC PAS	- 219	- 411	- 772
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	- 285	- 913	- 2 954
<b>Total</b>	<b>- 6 349</b>	<b>- 7 078</b>	<b>- 15 660</b>

## Note 20 : charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Charges de personnel	- 176	- 162	- 495
Impôts et taxes	- 3 874	- 5 354	- 12 847
Services extérieurs	- 2 785	- 1 985	- 4 412
Charges refacturées par le Crédit Foncier de France	- 38 785	- 37 996	- 79 566
<b>Total</b>	<b>- 45 620</b>	<b>- 45 497</b>	<b>- 97 320</b>

N.B. : Le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre du premier semestre 2010 s'élève à 115 K€.

## Note 21 : coût du risque

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Dépréciations, provisions et pertes sur créances</b>	<b>- 2 432</b>	<b>- 2 248</b>	<b>- 5 316</b>
Dotations aux dépréciations et provisions (cf Note 21 bis)	- 5 210	- 3 808	- 6 407
Reprises de dépréciations et de provisions non utilisées	3 491	2 357	2 642
Pertes non couvertes par des dépréciations et des provisions	- 713	- 797	- 1 551
<i>Dont décotes sur créances restructurées</i>		- 16	
<b>Pertes provisionnées sur créances irrécouvrables</b>			
Pertes couvertes par des dépréciations et des provisions	- 118	- 1 142	- 1 707
Reprises de dépréciations et de provisions utilisées	118	1 142	1 707
<b>Récupérations sur créances amorties <sup>(1)</sup></b>	<b>558</b>	<b>218</b>	<b>1 189</b>
<b>Solde net</b>	<b>- 1 874</b>	<b>- 2 030</b>	<b>- 4 127</b>

<sup>(1)</sup> dont récupérations au titre du compte correcteur 18 10 10

## Note 21 bis : dotations aux dépréciations et aux provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>	<b>- 3 995</b>	<b>- 3 272</b>	<b>- 5 871</b>
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 3 995	- 3 272	- 5 871
<b>Provisions - coût du risque</b>	<b>- 1 215</b>	<b>- 536</b>	<b>- 536</b>
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie <sup>(1)</sup>	- 1 215	- 536	- 536
<b>Total</b>	<b>- 5 210</b>	<b>- 3 808</b>	<b>- 6 407</b>

<sup>(1)</sup> En 2009, dotation de 112 K€ à la provision collective clientèle et de 424 K€ à la provision Neiertz.

En 2010, dotation de 1 215 K€ à la provision collective Neiertz.

## Note 21 ter : reprises de dépréciations et de provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>	<b>3 609</b>	<b>3 273</b>	<b>3 193</b>
Dépréciations sur opérations établissements de crédit			
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	3 609	3 273	3 193
<b>Provisions - coût du risque</b>		<b>226</b>	<b>1 157</b>
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie <sup>(1)</sup>		226	1 157
<b>Total</b>	<b>3 609</b>	<b>3 499</b>	<b>4 350</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2009, reprises de 218 K€ de la provision collective clientèle et de 9 K€ de la provision sectorielle.

Au 31 décembre 2009, reprise de 488 K€ de la provision dynamique clientèle, reprise de 60 K€ de la provision Neiertz, reprise de 12 K€ de la provision sectorielle et reprise de 48 K€ de la provision dynamique sur titres.

## Note 22 : opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2010	Entreprises liées		Autres participations	Total
	Groupe <sup>(1)</sup>	Hors Groupe		
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>				
À vue	446 521			446 521
À terme	3 001 097			3 001 097
Valeurs reçues en pension à terme	9 503 658			9 503 658
<b>Dettes envers les établissements de crédits</b>				
À vue	1 160			1 160
À terme	2 822 804			2 822 804
Titres donnés en pension livrée	599 314			599 314
<b>Engagements donnés</b>				
De financement				
De garantie				
<b>Engagements reçus</b>				
De financement	52 121			52 121
De garantie	4 964 833			4 964 833
<b>Opérations sur titres</b>				
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 908 229			9 908 229
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 469 248			3 469 248

<sup>(1)</sup> La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier. La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le Groupe BPCE. En conséquence, le groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le Groupe BPCE.

## Note 23 : état des positions de change

### Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2010	\$ Australien	\$ Canadien	\$ US	\$ Hong Kong	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint Hongrois	\$ Néozélandais	Couronne Danoise	Total
<b>Bilan</b>											
Actifs financiers	14 344	111 018	3 940 292	469	144 291	1 714 597	2 368 679	8 151	30	7	8 301 878
Passifs financiers	791 834	550 834	4 816 431	54 786	1 823 565	4 895 469	996 117	71			13 929 107
<b>Différentiel bilan (I)</b>	<b>- 777 490</b>	<b>- 439 816</b>	<b>- 876 139</b>	<b>- 54 317</b>	<b>- 1 679 274</b>	<b>- 3 180 872</b>	<b>1 372 562</b>	<b>8 080</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>- 5 627 229</b>
<b>Hors-bilan</b>											
Engagements reçus	777 616	623 739	6 279 831	54 318	2 094 163	6 493 511	1 777 535				18 100 713
Engagements donnés		183 863	5 403 119		414 794	3 312 305	3 150 046	8 080			12 472 207
<b>Différentiel hors-bilan (II)</b>	<b>777 616</b>	<b>439 876</b>	<b>876 712</b>	<b>54 318</b>	<b>1 679 369</b>	<b>3 181 206</b>	<b>- 1 372 511</b>	<b>- 8 080</b>			<b>5 628 506</b>
<b>Différentiel global (I) + (II)</b>	<b>126</b>	<b>60</b>	<b>573</b>	<b>1</b>	<b>95</b>	<b>334</b>	<b>51</b>		<b>30</b>	<b>7</b>	<b>1 277</b>

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

## Note 24 : tableau des flux de trésorerie

### 1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre 2 exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- › l'acquisition de prêts éligibles ;
- › l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- › l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- › les dividendes versés en numéraire ;
- › l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

## 2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	64 092	49 582	175 469
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 480	2 479
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	- 422	- 353	2 649
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	5 464	1 052	- 1 591
Dotations nettes aux provisions/crédits	1 203	309	- 4 289
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 625 491	- 126 720	- 232 400
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 1 841 635	918 017	- 4 134 181
Flux de trésorerie sur titres de placement	442 993	- 225 392	1 969 589
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	- 812 688	- 563 434	- 1 928 285
Flux sur autres actifs	74 918	523 216	405 953
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	871 193	5 402 679	833 009
Émissions nettes d'emprunts	- 20 543	- 5 302 818	1 941 416
Flux sur autres passifs	1 333 953	319 667	716 868
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation</b>	<b>- 506 963</b>	<b>998 285</b>	<b>- 253 314</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>			
<b>Activités de financement</b>			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions		115 395	115 395
Dividendes versés		- 115 500	- 115 500
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
<b>Trésorerie nette due aux activités de financement</b>		<b>- 105</b>	<b>- 105</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>- 506 963</b>	<b>998 180</b>	<b>- 253 419</b>
Trésorerie à l'ouverture	974 315	1 227 734	1 227 734
Trésorerie à la clôture	467 352	2 225 914	974 315
Net	- 506 963	998 180	- 253 419
Caisse	14 641	3 586	4 421
Effets publics			
Créances à vue établissements de crédit	452 711	2 222 328	969 894
<b>Total</b>	<b>467 352</b>	<b>2 225 914</b>	<b>974 315</b>

## Note 25 : passif privilégié/non privilégié

(en milliers d'euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Ressources privilégiées</b>	<b>82 992 406</b>	<b>76 390 648</b>	<b>83 945 847</b>
Dettes envers les établissements de crédit	106 596	155 512	149 545
Dettes représentées par un titre	81 600 829	74 228 300	82 198 672
Sommes dues au titre des instruments financiers à terme	1 270 295	2 005 072	1 596 367
Sommes dues au titre du contrat prévu par l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	14 686	1 764	1 263
Dettes résultant de frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier			
<b>Ressources non privilégiées</b>	<b>16 583 313</b>	<b>18 450 142</b>	<b>14 298 677</b>
Dettes chirographaires	10 773 051	12 770 891	8 537 336
Dettes subordonnées et assimilées dont :	4 159 206	4 214 779	4 175 580
<i>Titres subordonnés remboursables</i>	<i>2 100 074</i>	<i>2 100 095</i>	<i>2 100 141</i>
<i>Emprunt participant</i>	<i>1 369 173</i>	<i>1 374 243</i>	<i>1 350 108</i>
Capitaux propres et provisions	1 651 056	1 464 472	1 585 761
<b>Total passif</b>	<b>99 575 719</b>	<b>94 840 790</b>	<b>98 244 524</b>

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

### KPMG Audit

1, cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Aux actionnaires

Compagnie de Financement Foncier

19, rue des Capucines

75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- › l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- › la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et dans un environnement économique qui reste dégradé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### › Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

#### › Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 août 2010

Les commissaires aux comptes

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

### PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste Deschryver

## Éléments de calcul du ratio de couverture

Nom : Compagnie de Financement Foncier

Date d'arrêté : 30/06/2010

CIB : 30051

(en milliers d'euros)

Éléments d'actif venant en couverture des ressources privilégiées	Code poste	Valeurs nettes comptables	Pondération en %	Montants pondérés
<b>I. Éléments particuliers d'actif</b>				
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie d'une notation inférieure au 2 <sup>e</sup> meilleur échelon de qualité de crédit	201	0	0 %	0
Parts de fonds commun de créances bénéficiant d'une notation inférieure au 2 <sup>e</sup> meilleur échelon de qualité de crédit	202	404 890	0 %	0
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du 2 <sup>e</sup> meilleur échelon de qualité de crédit	203	0	50 %	0
Parts de fonds commun de créances bénéficiant du 2 <sup>e</sup> meilleur échelon de qualité de crédit	204	1 938 158	50 %	969 079
Immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie	205	0	50 %	0
Titres et valeurs sûrs et liquides	206	10 415 018	100 %	10 415 018
Dont :				
Créances sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2061	9 809 763		
Créances sur des établissements de crédit de l'Espace économique européen bénéficiant du 2 <sup>e</sup> meilleur échelon de qualité de crédit et de durée résiduelle ne dépassant pas 100 jours répondant au 3 <sup>e</sup> paragraphe de l'article R. 515-7	2062			
Titres	2063	594 121		
Créances rattachées à ces éléments	2064	11 134		
Dont :				
Créances liées aux titres, sommes et valeurs reçus en garantie au titre du 2 <sup>e</sup> paragraphe de l'article R. 515-7	2065	2 549 740		
<b>II. Autres éléments d'actif</b>				
Autres éléments d'actif de la classe 1	211	14 641	100 %	14 641
Éléments d'actif de la classe 2 :	212	41 441 063	100 %	41 441 063
Dont :				
Prêts hypothécaires	2121	20 826 876		
Dont prêts hypothécaires également garantis par le FGAS	2121a	7 411 179		
Dont prêts hypothécaires également garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance	2121b	5 190		
Dont prêts hypothécaires également garantis par une personne publique	2121c	893 876		
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du meilleur échelon de qualité de crédit	2122	451 025		
Expositions sur des personnes publiques :	2123	20 145 447		
Dont expositions visées au 5 <sup>e</sup> de l'article L. 515-15 du CMF	2123a			
Autres éléments de la classe 2	2124	17 716		

Éléments d'actif de la classe 3 :	213	45 361 949	100 %	45 361 949
Dont :				
Parts de fonds commun de créances bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2131	18 934 699		
parts de FCC répondant aux conditions du II et IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131a	11 924 263		
parts de FCC répondant aux conditions du III et IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131b	323 386		
parts de FCC répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131c			
parts de FCC répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R515-4 du CMF	2131d			
parts de FCC composés à hauteur de 90 % au moins telles que définies dans l'article L. 515-15	2131e	6 687 049		
Expositions sur des personnes publiques	2132	15 215 828		
Dont expositions visées au 5° de l'article L. 515-15 du CMF	2132a			
Billets à ordre régis par les articles L. 313-42 et suivants du CMF	2133	8 647 635		
Autres éléments de la classe 3	2134	2 563 787		
Éléments d'actif de la classe 4	214	0	100 %	0
Dont :				
Expositions sur des personnes publiques	2141			
Autres éléments de la classe 4	2142			
Opérations venant en déduction des actifs :				
Sommes reçues de la clientèle en attente d'imputation, portées au passif	215	0	100 %	0
Opérations de pensions livrées : titres donnés en pension	216	- 551 366	100 %	- 551 366
Opération collatérale : POOL 3G	217	- 5 026 570	100 %	- 5 026 570
Encours en dépassement de quotité	218	- 172 560	100 %	- 172 560
Pour information : actifs venant en déduction des fonds propres				
<b>Total des montants pondérés des éléments d'actif (230 = 201 + 202 + 203 + 204 + 205 + 206 + 211 + 212 + 213 + 214 + 215 + 216 + 217 + 218) R</b>	<b>230</b>			<b>92 451 254</b>

Ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier : éléments du passif	Code poste			Montants
<b>I. Ressources privilégiées provenant d'établissements de crédit</b>	<b>101</b>			<b>106 596</b>
Dont montant nominal	101a			104 531
<b>II. Ressources privilégiées provenant de la clientèle</b>				
Clientèle financière	102			
Clientèle non financière	103			
<b>Sous-total</b>	<b>104</b>			
Dont montant nominal	104a			
Dont nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées échues en instance de règlement	104b			

<b>III. Titres bénéficiant du privilège</b>			
Obligations foncières	115		79 866 787
Titres de créances négociables	116		238 000
Autres titres bénéficiant du privilège	117		
Dettes rattachées à ces titres	118		1 496 042
<b>Sous-total</b>	<b>119</b>		<b>81 600 829</b>
Dont montant nominal	119a		80 104 787
<b>IV. Sommes dues au titre du contrat prévu à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier</b>	<b>125</b>		<b>14 686</b>
<b>V. Sommes dues au titre des instruments financiers à terme bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du CMF</b>	<b>126</b>		<b>1 270 295</b>
Dont impact des variations de change sur le nominal des ressources privilégiées	126a		- 1 071 246
<b>VI. Dettes résultant des frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier</b>	<b>127</b>		
<b>Ressources privilégiées (140 = 101 + 104 + 119 + 125 + 126 + 127) T</b>	<b>140</b>		<b>82 992 406</b>
<b>Montant nominal ressources privilégiées (141 = 101A + 104A + 104B + 119A + 126A)</b>	<b>141</b>		<b>79 138 072</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE (avec 2 décimales) (R/T*100)</b>	<b>240</b>		<b>111,40 %</b>

## Éléments complémentaires de calcul du ratio de couverture

Nom : Compagnie de Financement Foncier

Date d'arrêté : 30/06/2010

CIB : 30051

(en milliers d'euros)

Respect des limites relatives à la composition des actifs	Code poste	Montant retenus	Seuil réglementaire	% constaté
Total de l'actif net	300	99 575 719		
Montant nominal des ressources privilégiées	141	79 138 072		
Total des prêts cautionnés (201 + 203 + 2122) + prêts cautionnés mobilisés classés en billets à ordre ou en valeur de remplacement/actif net (300)	301	1 568 625	35 %	1,58 %
Billets à ordre (2133)/actif net (300)	302	8 647 635	10 %	8,68 %
Total des parts de FCC, acquises à partir du 01/01/2008, répondant aux conditions du III article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF/montant nominal des ressources privilégiées	303	0	20 %	0 %
Total des parts de FCC, acquises à partir du 01/01/2008, répondant aux conditions du II article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF/montant nominal des ressources privilégiées	304	0	20 %	0 %
Total des expositions visées au 5° de l'article L. 515-15 du CMF (2123a + 2132a)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	305	0	20 %	0 %
Actifs sûrs et liquides (206 - 2065)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	306	7 865 278	15 %	9,94 %

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2010

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

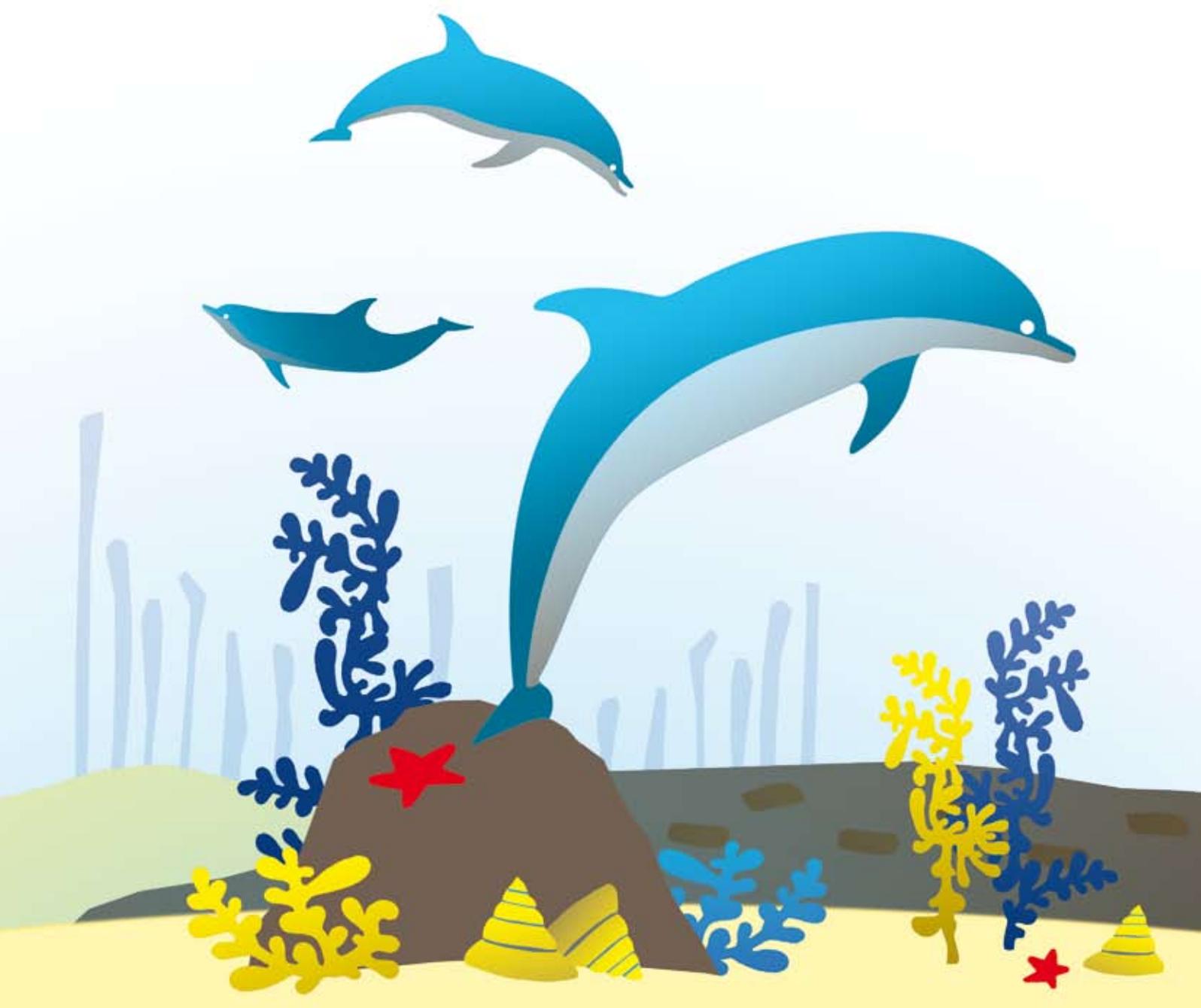
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité supra présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 27 août 2010

**Le Directeur général délégué  
de la Compagnie de Financement Foncier  
Sandrine GUÉRIN**

# Rapport sur la gestion des risques



- 56 Préambule
- 56 Organisation générale - gestion des risques
- 59 Adéquation du capital interne et exigences de fonds propres
- 61 Gestion des risques de crédit et de contrepartie
- 78 Techniques de réduction des risques
- 81 Titrisations
- 84 Reporting G7 - Forum stabilité financière
- 85 Risques de marché et de gestion de bilan
- 86 Risques opérationnels
- 86 Autres risques

## 1. Préambule

Par volonté de transparence de ses informations financières et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre, dans son Document de référence, depuis l'exercice 2008, un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et Bâle II. Le rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la Direction des risques s'assure de la cohérence comptable.

## 2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

### 2.1. Transposition du régime prudentiel applicable aux sociétés de crédit foncier

En qualité d'établissement de crédit agréé comme société financière - société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier effectue des opérations spécialisées portant sur un objet exclusif : l'octroi ou l'acquisition d'actifs garantis par des hypothèques de premier rang ou portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elles. Au-delà des sécurités apportées par le régime légal, la Compagnie de Financement Foncier observe des règles de gestion très strictes qui permettent d'optimiser la qualité des actifs portés à son bilan et d'améliorer encore son profil de risques (triple notation AAA). La sécurité du régime légal repose sur des dispositions essentielles du Code monétaire et financier, outre son privilège d'émission :

- › un objet unique ainsi que des règles d'éligibilité (art. L. 515-13 à L. 515-17) qui limitent l'octroi ou l'acquisition à des actifs fortement sécurisés ;
- › les conditions de cession de créances avec leur caractère définitif de transfert au bilan (art. L. 515-21) ;
- › la règle de surdimensionnement (art. L. 515-20) qui prescrit que le montant total des actifs, après pondérations éventuelles, doit être supérieur à celui des passifs bénéficiant du privilège ;
- › la protection de la Compagnie de Financement Foncier contre les conséquences de la faillite de ses actionnaires et la continuité des contrats conclus avec le prestataire en charge de la gestion ou du recouvrement (art. L. 515-27 et L. 515-28) ;
- › l'existence d'un contrôle renforcé des comptes et de la gestion, notamment au travers du Contrôleur spécifique dont la désignation est soumise à validation des autorités de tutelle (art. L. 515-29 à L. 515-31).

Au-delà du strict respect de ce cadre législatif régissant les

sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier applique des dispositions qui renforcent la sécurité de son modèle et s'appuient sur des principes rigoureux :

- › des règles supplémentaires de sélection et d'acquisition d'actifs dans chacune des catégories concernées (prêts aux particuliers, prêts aux personnes publiques ou garantis par elles) ;
- › des normes prudentielles qui sont en permanence respectées à des niveaux supérieurs au seuil fixé par la loi ou les règlements et qui donnent lieu à une surveillance toujours renforcée ; ce suivi couvre à la fois les ratios spécifiques et ceux inhérents à son statut d'établissement de crédit ;
- › un cadre d'organisation des relations entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier (le CFF), agissant comme prestataire quasi unique, dans le strict respect des dispositions réglementaires du règlement 97-02 modifié du CRBF ; ces relations sont encadrées par un corps de conventions qui donne tous moyens à la Compagnie de Financement Foncier d'exercer ses responsabilités. Dans ce contexte, la Compagnie de Financement Foncier est accompagnée par la Direction des risques du Crédit Foncier, dont l'organisation a encore été renforcée dans un cadre de fonctionnement profondément rénové (poursuite de l'urbanisation des systèmes d'information, avancée du projet Bâle II, renforcement des équipes et des niveaux d'expertise).

### 2.2. Risques généraux de la Compagnie de Financement Foncier

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de trading, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations dans quelque société que ce soit, ce qui l'immunise contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs.

La Compagnie de Financement Foncier est potentiellement exposée à deux types de risques principaux :

- › les risques de crédit et de contrepartie ;
- › les risques de liquidité et de taux d'intérêt (ALM).

La « politique des risques » du Groupe Crédit Foncier, qui constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques, structure le développement des activités de la Compagnie de Financement Foncier, dans un cadre qui sécurise sa rentabilité, ses fonds propres et ses créanciers dont, au premier chef, les porteurs d'obligations foncières.

### 2.2.1. Les risques de crédit

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque associé de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital et des intérêts.

Le profil de risque de crédit particulièrement peu risqué de la Compagnie de Financement Foncier est lié à la fois :

- › à la qualité intrinsèque des contreparties concernées : Secteur public en France ou à l'international et banque de détail (particuliers) pour les prêts hypothécaires ;
- › à la robustesse du dispositif d'octroi à l'origine du crédit, fondé à la fois sur des systèmes ou procédures expert et sur un système de notation et de sélection des créances de plus en plus évolué ;
- › à la nature des financements, ainsi qu'à l'importance et à la diversité des dispositifs de garantie ;
- › au processus de sélection très rigoureux lors des acquisitions des créances.

#### La clientèle des particuliers

Les créances sur les particuliers sont acquises par la Compagnie de Financement Foncier en provenance de deux marchés distincts :

- › marché hypothécaire France (créances originées par le CFF) ;
- › marché hypothécaire étranger (créances acquises sous forme de parts *senior* de titrisations dans la quasi-totalité des cas).

Le Crédit Foncier est un acteur historique en France du financement hypothécaire des particuliers et notamment de la clientèle sociale avec la distribution de prêts réglementés (prêts à taux zéro [PTZ], prêts à l'accession sociale [PAS] bénéficiant de la garantie du FGAS). Ses prestations de financement des projets immobiliers des particuliers s'étendent depuis quelques années à l'ensemble des clientèles, tant dans le neuf que dans l'ancien, en accession ou au titre de l'investissement locatif, par le biais d'une gamme complète de produits assortis de sûretés réelles (hypothèques).

Intervenant en France par le financement direct, le Crédit Foncier s'est diversifié à l'international, notamment par le biais d'achats de tranches *senior* de titrisations dont le sous-jacent est le crédit hypothécaire aux particuliers « prime » en Europe continentale.

La Compagnie de Financement Foncier acquiert les créances aux particuliers du Crédit Foncier dans des conditions très rigoureuses de garantie (hypothèque de premier rang) et de sélection. Le processus d'acquisition

par la Compagnie de Financement Foncier de parts de Fonds communs de titrisation (FCT) répond, lui aussi, à des règles strictes de qualité et de rentabilité.

#### La clientèle des Emprunteurs Publics

Les expositions acquises par la Compagnie de Financement Foncier dans le secteur des emprunteurs publics français ont été originées dans le Groupe BPCE, soit par les Caisses d'Epargne, soit par le Crédit Foncier. Le Groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur public territorial (SPT) : régions, départements, collectivités locales et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé et le logement social (offices publics et SA d'HLM).

La Compagnie de Financement Foncier acquiert également des expositions Secteur public pour lesquelles le risque de contrepartie est très faible ; la Compagnie de Financement Foncier bénéficie, pour le logement social, de garanties directes des collectivités locales et/ou de garanties hypothécaires.

La Compagnie de Financement Foncier intervient également à l'international par le biais de prêts en direct ou d'achats de titres sur le Secteur public international (SPI), ou parts de titrisation bénéficiant de garantie publique. Cette activité, développée progressivement depuis 2005, en appui du Groupe et en complément de l'activité France, concerne :

- › le financement d'États souverains en Europe soit en direct soit au travers d'établissements bénéficiant de la garantie de l'État. L'analyse crédit sur ces entités est réalisée en lien avec les analystes du Groupe BPCE ;
- › le financement des collectivités locales internationales dans des pays européens, aux États-Unis, au Canada et au Japon. Le Crédit Foncier s'est doté, sur ce segment, d'une méthodologie propre avec un modèle interne de notation permettant d'intervenir sur trois niveaux de contreparties :
  - les États fédérés, Länder, cantons, provinces et collectivités bénéficiant d'une réelle autonomie fiscale, en fonction des juridictions,
  - les régions, départements, comtés, préfectures,
  - les villes.

Les opérations d'achat de créances SPI font systématiquement l'objet d'accords spécifiques en comité *ad hoc*.

### 2.2.2. Les risques financiers (ALM)

Les dispositions législatives interdisent à la Compagnie de Financement Foncier de procéder à des placements de marché en risque sur ses ressources propres.

Les risques de taux et de change sont maîtrisés par une politique de couverture systématique de la production aussi bien contre le risque de taux que celui de change, le risque résiduel étant contenu selon les orientations prises par le Comité de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier, afin de préserver sa marge nette d'intérêt.

La partie 8 de ce rapport détaille la présentation de ces risques.

### 2.2.3. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent à l'exercice de l'activité bancaire. Il est défini comme étant le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, aux personnels et aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. La définition exclut les seuls risques stratégiques.

Le Groupe Crédit Foncier bénéficie d'un dispositif de gestion des risques opérationnels déployé, selon les règles du Groupe BPCE, sur l'ensemble de son périmètre et donc également, dans le cadre des conventions de prestations, pour la Compagnie de Financement Foncier.

L'essentiel des risques opérationnels est lié à la prestation externalisée confiée à la maison-mère selon un mode régi par conventions. Le risque opérationnel est avant tout porté par le CFF.

La partie 9 développe le suivi des risques opérationnels.

### 2.2.4. Les autres risques

Les autres risques, développés au chapitre 10, pour la Compagnie de Financement Foncier sont les suivants :

- › les risques de règlement et de règlement-livraison ;
- › le risque de non-conformité ;
- › les autres risques (assurances, informatique, juridiques, stratégique et de réputation,...).

## 2.3. Missions dévolues aux filières Risques et Conformité

En vertu des nouvelles chartes d'organes et de fonctions des filières de contrôle interne, les missions de contrôle permanent élaborées par le Groupe BPCE sont désormais dévolues aux filières risques et conformité. Leur coordination a été structurée à cet effet par une organisation nouvelle.

Pour tout complément sur cette section, se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 pages 5 & 6).

## 2.4. Organisation de la filière Risques du Groupe CFF

Sous l'autorité d'un Directeur général adjoint, un pôle réunissant les filières risques et conformité a été créé au premier semestre pour assurer le lien entre ces deux fonctions. Afin de garantir la coordination des contrôles permanents, une structure dédiée au sein de ce pôle a été définie pour ces deux filières.

Pour tout complément sur cette section, se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 pages 6 à 8).

### Liens entre les comités du Groupe Crédit Foncier

La Compagnie de Financement Foncier s'inscrit dans l'organisation globale du Crédit Foncier et dispose de ses propres Comité des risques et Comité de gestion de bilan. Elle est traitée spécifiquement et autant que nécessaire dans les autres comités incluant la Compagnie de Financement Foncier.

Un Comité de provisionnement/charge du risque est venu compléter la structuration des comités telle que présentée dans le Document de référence 2009 (Tome 3 page 7) auquel il convient de se reporter pour tout complément. Ce comité semestriel, présidé par un mandataire social, couvre l'ensemble des provisions individuelles et collectives.

## 2.5. Système d'information et cohérence des données

Se reporter au Document de référence (Tome 3 page 8).

## 2.6. Faits marquants du premier semestre 2010

### 2.6.1. Conjoncture

Si l'année 2009 s'est achevée sur une embellie de l'activité économique et la promesse d'améliorations conjoncturelles, le premier semestre 2010 a été marqué par la crise de la dette souveraine des pays d'Europe du sud.

Dès le début de l'année, des craintes de la part des acteurs des marchés relatives à la qualité des crédits de certains pays européens ont commencé à poindre et se sont renforcées au cours du semestre. La méfiance des investisseurs, née de la révision à la hausse du déficit public de la Grèce et de la dégradation de sa notation, s'est en effet accrue, faisant bondir le taux des emprunts d'État grecs à 10 ans à 12,4 % début mai contre 6,5 % début avril. Des craintes de contagion vers les pays européens voisins se sont révélées, en particulier vers l'Espagne et le Portugal.

Depuis, l'implication des États membres de l'UE à travers la création du Fonds européen de stabilité financière (EFSF) et le plan de relance du FMI ont apaisé les tensions.

Le début du deuxième semestre a lui été marqué par un regain de confiance de la part des investisseurs, confortés par un reflux de la perception du risque souverain en Europe suite aux mesures d'austérité prises par les États et par la réussite aux stress-tests de la majeure partie des banques européennes en juillet. Ceux-ci ont confirmé la capacité de résistance de ces institutions financières à des scénarii macroéconomiques défavorables.

Ces étapes franchies, auxquelles viennent s'ajouter des annonces d'assouplissements dans les futures règles dites « Bâle III », pourraient permettre aux marchés de dettes bancaires de revenir à des niveaux d'activité plus élevés.

Bien que temporairement influencées par cet environnement volatil, les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier ont retrouvé très rapidement un écart par rapport aux OAT proche de celui qui prévalait en début d'année. La qualité des actifs et la solidité du cadre juridique encadrant les sociétés de crédit foncier ont permis à la Compagnie de Financement Foncier de poursuivre sans difficulté ses émissions sur les différents marchés, en Europe comme aux États-Unis. Ainsi, en dépit des difficultés de marché, la Compagnie de Financement Foncier a émis 8,8 Md€ d'obligations foncières à mi-année. La fin du programme d'achat d'obligations sécurisées pour 60 Md€ par la BCE, qui intervenait au 30 juin, n'a pas eu d'impact notable sur le marché, ce segment étant favorisé par la définition des futurs critères de réserve de liquidité.

Enfin, les marchés des prêts à l'habitat ont commencé à se redresser en Europe, que ce soit en volume, ou en termes de stabilisation des marchés immobiliers résidentiels sous-jacents. Seuls l'Espagne et l'Irlande connaissent encore une évolution des prix immobiliers à la baisse. En Espagne, on constate par ailleurs une stabilisation, voire une décrue des impayés, sous l'effet notamment de taux d'intérêt historiquement bas et d'un début de stabilisation du chômage, quoiqu'à un niveau élevé, proche de 20 %.

### 2.6.2. Faits marquants pour le risque de crédit

La qualité générale des encours de crédit ainsi que le profil de risque historiquement faible de la Compagnie de Financement Foncier n'ont pas été remis en cause malgré le contexte difficile du premier semestre 2010.

Le profil de risques de l'encours SPT et SPI est demeuré très solide, avec une sinistralité extrêmement faible.

Son portefeuille d'actifs hypothécaires a particulièrement bien résisté. Il faut souligner l'efficacité du processus de sélection des créances puisque le taux de défaut des prêts de la Compagnie de Financement Foncier acquis sur les productions postérieures à 2000 est demeuré en retrait par rapport à celui des prêts restés dans le portefeuille du Crédit Foncier.

Il convient de rappeler que la Compagnie de Financement Foncier n'a jamais détenu et ne détient aucune exposition (directe ou indirecte) sur le marché hypothécaire américain.

### 2.6.3. Fonctionnement en environnement Bâle II

Se reporter à la présentation faite dans le Document de référence 2009 (tome 3 page 9).

## 3. Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres

### 3.1. Gestion du capital

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par la Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier. Son pilotage vise le respect permanent des ratios réglementaires, l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa triple notation AAA/Aaa/AAA.

#### Gestion des fonds propres

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué au niveau consolidé du Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier n'est pas assujettie aux exigences de fonds propres de la réglementation Bâle II. Cependant, pour des besoins de gestion interne, il a été procédé à des calculs *ad hoc* permettant de simuler le résultat selon ce prisme bâlois.

Le dispositif de gestion des fonds propres décliné pour la Compagnie de Financement Foncier concerne en particulier :

- › le ratio de solvabilité et le COREP [reporting prudentiel, commun à l'ensemble des contrôleurs bancaires européens, portant sur le ratio de solvabilité européen] établi chaque semestre à partir des données issues de la comptabilité sociale ;
- › les simulations/projections de besoins en fonds propres selon les différentes approches Bâle II ;
- › l'intégration des projections des exigences en fonds

propres au sein des prévisions de résultats et dans la définition de la politique des risques ;

› une mesure de rentabilité ajustée du risque.

### 3.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement CRBF 90-02 modifié et sont composés de trois grands ensembles :

#### Fonds propres de base (Tier 1)

Les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres comptables.

#### Fonds propres complémentaires (Tier 2)

Les fonds propres complémentaires sont composés de dettes subordonnées remboursables répondant aux conditions de l'article 4d du règlement précité.

#### Déductions

La Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas le droit, légalement, de détenir de participation n'est soumise à aucune déduction de fonds propres.

### 3.3. Exigence de fonds propres

Les exigences en fonds propres, calculées au titre de la simulation technique du ratio de solvabilité au 30 juin 2010 en méthode standard, s'élèvent à 1 631 M€. Elles ont augmenté de 123 M€ par rapport au calcul du 31 décembre 2009, suite à l'augmentation de l'assiette de l'exposition au risque de crédit de 3,5 Md€ en liaison avec l'activité d'une part et d'autre part, à l'exercice, en mars 2010, par le CFF, de l'option de cession du CDS KFW lié à la titrisation synthétique MLF 2007 (cf. la partie 5.3. - Effet technique de réduction du risque de crédit).

### 3.4. Gestion des ratios réglementaires

La simulation technique du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2010 a été établie en méthode standard, avec les options de calcul suivantes, volontairement conservatrices :

- › le prêt participant à caractère de fonds propres n'a pas été inclus dans les fonds propres de base mais dans les fonds propres complémentaires ;
- › les garanties intragroupes apportées à la Compagnie de Financement Foncier par les établissements de crédit

du Groupe BPCE restent pondérées à 20 % au lieu du 0 % admissible pour les affiliés.

Par ailleurs, en cas de cession partielle de prêt et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, les garanties hypothécaires associées au prêt sont affectées en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

Cette simulation amène aux résultats suivants :

	31/12/2009	30/06/2010
Tier 1 + Tier 2	12,6 %	12,1 %
Tier 1	8,4 %	8,1 %

La diminution des ratios Tier 1 + Tier 2 sur la période résulte de l'augmentation de l'assiette de l'exposition au risque de crédit de 3,5 Md€ en liaison avec l'activité et à l'exercice en mars 2010, par le CFF, de l'option de cession du CDS KFW lié à la titrisation synthétique MLF 2007 (cf. la partie 5.3. - Effet technique de réduction du risque de crédit).

### 3.5. Gestion des ratios spécifiques

Au-delà de leurs obligations en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit foncier sont tenues de respecter des ratios et des limites qui leur sont propres et qui sont décrits dans les articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier. L'instruction de la Commission bancaire <sup>(1)</sup> n° 2008-05 définit les modalités de calcul des ratios spécifiques.

Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier contrôle également les calculs de ces différents ratios et les atteste chaque semestre.

La Direction des risques du Crédit Foncier exerce un contrôle semestriel de second niveau sur ces différents indicateurs spécifiques.

#### Ratio de surdimensionnement

La loi (art. L. 515-20) fait obligation à toute société de crédit foncier de maintenir un volume d'actifs pondérés supérieur à la dette bénéficiant du privilège. La pondération a pour effet de réduire, pour le calcul de ce ratio, le montant de certains actifs qui ne présentent pas le meilleur niveau de sécurité. Le ratio de surdimensionnement de la

<sup>(1)</sup> La réforme du système français de supervision a conduit à fusionner au sein de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) la Commission bancaire et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM).

Compagnie de Financement Foncier s'améliore au 30 juin 2010 à 111,4 % contre 110,5 % à fin décembre 2009. Ce ratio a toujours été supérieur à 108 % depuis la création de la Compagnie de Financement Foncier (1999) et donc toujours sensiblement supérieur au seuil réglementaire de 100 %.

#### Ratios de composition des actifs

Le ratio des valeurs de remplacement s'établit en rapportant les valeurs de remplacement à la valeur nominale du passif privilégié. Ces valeurs de remplacement sont constituées réglementairement (selon l'article L. 515-17 du CMF) de « valeurs suffisamment sûres et liquides » et représentent la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier.

Les règles strictes de gestion de la Compagnie de Financement Foncier lui permettent de respecter à tout moment le plafond réglementaire de 15 % pour ce ratio. Les autres actifs, tels que billets à ordre et prêts cautionnés, sont également limités réglementairement

Composition des actifs	Limite	31/12/2009	30/06/2010
Valeurs de remplacement (R. 515-7)	15,0 %	10,1 %	9,9 %
Billets à ordre (L. 515-16-1)	10,0 %	9,2 %	8,7 %
Prêts cautionnés (R. 515-6)	35,0 %	1,5 %	1,6 %

#### Ratio de dépassement de quotité

Le calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées rapportés aux actifs évalués à date d'arrêté permet de déterminer les dépassements à mettre en regard des ressources non privilégiées.

Conformément à l'instruction de la Commission bancaire, le calcul de dépassement de quotité s'effectue sur les prêts hypothécaires et cautionnés, cédés et/ou mobilisés de la Compagnie de Financement Foncier (hors prêts issus du transfert original).

Les facteurs d'actualisation de la quotité de dépassement reposent sur les valeurs de créances à l'arrêté ainsi que sur les valeurs de gages réévalués annuellement en fin d'année. Au 30 juin 2010, le montant des dépassements de quotité sur les prêts achetés et mobilisés s'établit à 172,5 M€ (répartis en 168,4 M€ pour les prêts cédés et 4,1 M€ pour les prêts mobilisés) auxquels s'ajoutent 19,3 M€ de dépassement sur les parts et titres de créances émis par des Fonds communs de titrisation (FCT). Au total, le montant du dépassement de quotité est de 191,8 M€ au 30/06/2010 contre 471 M€ au 31/12/2009.

Le montant total des dépassements reste largement inférieur au seuil des ressources non privilégiées qui s'élève à 16 583 M€ à la même date.

Un exercice de stress des quotités, réalisé en supposant une chute immédiate de 10 % des valeurs des gages de tous les biens immobiliers apportés en garantie, sur l'assiette des prêts achetés et mobilisés (27 197 M€ au 30 juin 2010), conduit à un montant de dépassement de quotités de 1 354 M€. Ce montant de dépassement atteint 2 101 M€ dans l'hypothèse d'une chute de 15 % des valeurs des gages. Ces niveaux restent très inférieurs au seuil des ressources non privilégiées. Ces tests valident ainsi l'excellente qualité et la robustesse du portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier.

## 4. La gestion des risques de crédit et de contrepartie

Le dispositif de sélection et de suivi des engagements de la Compagnie de Financement Foncier résulte à la fois de celui en vigueur dans sa maison-mère et du filtre d'achat qui lui est spécifique.

L'acquisition des actifs par la Compagnie de Financement Foncier s'effectue par un processus de sélection très strict faisant notamment intervenir, outre les critères d'éligibilité définis par la loi et des critères spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier (définition du Secteur public, exclusion de l'immobilier commercial), un « filtre » tenant compte des notes d'octroi et d'encours fournies par l'originateur des prêts, le CFF.

La Compagnie de Financement Foncier finance également la production du CFF de crédits immobiliers aux particuliers par souscription à des billets hypothécaires émis par ce dernier. Ces billets à ordre sont assimilés à des prêts garantis depuis avril 2007. Les critères d'éligibilité de cette mobilisation répondent rigoureusement à ceux appliqués aux sociétés de crédit foncier.

### 4.1. Procédure de sélection et de mesure des risques

#### 4.1.1. Dispositif de sélection des créances par le Crédit Foncier

Se reporter au Document de référence 2009 pour tout complément sur cette section (Tome 3 pages 12 à 14) et notamment pour les parties 4.1.1.1. - Dispositif général de sélection et 4.1.1.2. - Évaluation externe de crédit.

#### 4.1.1.3. Notations internes

Pour cette partie, se reporter également au Document de référence 2009 pour les sous-parties 4.1.1.3.1. - Particuliers et 4.1.1.3.2. - Opérateurs publics en France.

#### 4.1.1.3.3. Secteur public international (SPI) et Souverains

La méthodologie de notation sur les contreparties du Secteur public international reste inchangée (cf. le Document de référence 2009 Tome 3 page 13). Les notations utilisées par la Compagnie de Financement Foncier sur les contreparties du secteur des Souverains sont celles du Groupe BPCE. Au cours du premier semestre 2010, le Crédit Foncier a aligné son échelle de notation pour les Souverains sur celle du Groupe BPCE, passant d'une échelle du type S&P à une échelle numérique (notes de 1 à 8). L'échelle de correspondance entre l'échelle BPCE et l'échelle de type S&P est la suivante : la note 1 correspondant à une notation *step one* ( $\geq$  AA-), la note 2 à une notation comprise entre A+ et A, la note 3 à une notation comprise entre A- et BBB+ et la note 4 à une notation comprise entre BBB et BBB-.

La répartition par note interne des expositions sur les Souverains est faite en partie 4.2.3.1. - Répartition des expositions par échelon de crédit. Les notes au 30 juin 2010 sont comparées à celles du 31 décembre 2009 présentées selon le même regroupement.

#### Notation à l'octroi

Avant chaque décision d'investissement, les contreparties du Secteur public international font l'objet d'une double notation (par le Métier et par la Direction des risques) au moyen du modèle interne de notation. La notation est présentée en comité avec l'analyse crédit détaillée de la contrepartie.

#### Renotation annuelle

Chaque année, l'ensemble des contreparties du SPI et Souverains fait l'objet d'une renotation par la Direction des risques, qui interviendra au second semestre en 2010.

#### 4.1.2. Critères d'éligibilité à la société de crédit foncier et filtre d'achat

Le processus d'acquisition des actifs suivi par la Compagnie de Financement Foncier est rigoureux et guidé par la prudence et le savoir-faire. Si la qualité des actifs réglementairement éligibles lui confère un niveau de sécurité important, la Compagnie de Financement Foncier s'impose également des restrictions supplémentaires limitant son exposition au risque de crédit, et utilise à cet effet des filtres d'achat en appui des outils de notation

interne propres au type d'expositions analysé.

Se reporter au Document de référence 2009 pour tout complément sur cette section, notamment pour les parties 4.1.2.2. - Opérateurs publics en France et 4.1.2.3. - Secteur public international (Tome 3 page 14 & 15).

#### 4.1.2.1. Particuliers

La Compagnie de Financement Foncier peut acquérir des prêts :

- › ayant pour objet l'accession à la propriété et, plus marginalement, au logement locatif ; elle s'interdit le financement des biens commerciaux ;
- › et présentant une sûreté hypothécaire de premier rang ou équivalent.

L'origination des créances s'effectue en quasi-totalité par le CFF, à l'aide d'un score basé sur les caractéristiques du bien financé, les informations du client et les probabilités historiques de défaut. La Compagnie de Financement Foncier a toutefois la possibilité d'acquérir des prêts auprès d'autres établissements de crédit. Le mode opératoire de sélection des créances décrit ci-après dans le cas du CFF serait adapté en conséquence.

Dans un second temps, la Compagnie de Financement Foncier utilise un outil de calcul de score d'achat pour les prêts à l'habitat aux personnes physiques. Ce filtre d'achat permet de sélectionner, éventuellement après une période d'observation, les prêts présentant un risque de défaut inférieur à un certain seuil. Le Document de référence 2009 décrit celui en vigueur de mars 2007 à mai 2010 (cf. Tome 3, pages 14 & 15).

À compter de juin 2010, ce filtre d'achat a été ajusté pour donner un poids plus important à la note d'encours calculée mensuellement, avec une mise en application pour les nouvelles acquisitions portant sur la production nouvelle et l'encours CFF non encore cédé.

Le filtre d'achat ajusté croise ainsi la note d'encours, l'âge du prêt et la note d'octroi qui est différenciée selon la probabilité de défaut (PD) à l'octroi.

La note d'encours permet d'éliminer les prêts jugés trop risqués, en fonction des niveaux de PD acceptables, à savoir ceux notés 6, 7, 8, 9, D ou X sur le locatif et ceux notés 8, 9, D ou X pour l'accession.

La note d'octroi qualifie le défaut sur un horizon de 3 à 5 ans ; elle présente une cohérence avec la note d'encours à cet horizon. Une durée de 4 années de vie

du prêt a été retenue pour différencier l'algorithme du filtre d'achat de la façon suivante :

- › pour les crédits  $\leq 4$  ans : l'achat est basé de façon privilégiée sur la note d'octroi et la PD associée (actualisée au moment de l'étude de la cession) et la note d'encours ;
- › pour les crédits  $> 4$  ans : l'achat est basé sur la seule

note d'encours : exclusion des prêts notés 8 , 9, X ou D sur l'accession et 6, 7, 8, 9, X ou D sur le locatif compte tenu des PD de référence sur l'échelle en vigueur.

Ces règles sont reprises dans les deux matrices qui suivent :

*Sur l'accession*

Critères d'éligibilité à la Compagnie de Financement Foncier et filtre d'achat				
Note d'encours mensuelle				Non notée
0 à 7			8, 9, X ou D <sup>(*)</sup>	
Âge des prêts				Non cessible
$\leq 4$ ans		$> 4$ ans		
Note d'octroi				
Taux de défaut à l'octroi <sup>(*)</sup>	0 à 3	4 à 6	7 à 9	Cessible
PD actualisée en fonction de l'âge du prêt	Cessible	Cessible	Cessible	
$\leq 1,4$ %			Non cessible	
$\leq 1,8$ %				
$> 1,8$ %				

<sup>(\*)</sup> Ou taux de défaut actualisé selon l'âge du prêt au moment de l'étude de la cession.

<sup>(\*)</sup> Note d'encours mensuelle X pour les engagements douteux et D pour les engagements en défaut.

*Sur le locatif*

Critères d'éligibilité à la Compagnie de Financement Foncier et filtre d'achat				
Note d'encours mensuelle				Non notée
0 à 5			6, 7, 8, 9, X ou D <sup>(*)</sup>	
Âge des prêts				Non cessible
$\leq 4$ ans		$> 4$ ans		
Note d'octroi				
Taux de défaut à l'octroi <sup>(*)</sup>	0 à 3	4 à 6	7 à 9	Cessible
PD actualisée en fonction de l'âge du prêt	Cessible	Cessible	Cessible	
$\leq 1,3$ %			Non cessible	
$\leq 1,6$ %				
$> 1,6$ %				

<sup>(\*)</sup> Ou taux de défaut actualisé selon l'âge du prêt au moment de l'étude de la cession.

<sup>(\*)</sup> Note d'encours mensuelle X pour les engagements douteux et D pour les engagements en défaut.

En complément du filtre lié à la notation, les garanties éligibles sont :

- › les hypothèques de premier rang ou assimilées ;
- › la garantie de la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, il bénéficie des notes externes de l'État français (AAA) ;

- › la caution de Crédit Logement, société financière notée AA- par les agences de notation.

Les quotités appliquées à la valeur de la garantie et permettant de déterminer l'encours de prêt achetable par la Compagnie de Financement Foncier sont de :

- › 100 % pour les garanties SGFGAS ;
- › 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques ;
- › 60 % pour les autres (relevant essentiellement de l'immobilier social).

#### 4.1.3. Attributions des limites de crédit

Le système de limites de la Compagnie de Financement Foncier reprend les mêmes niveaux que ceux du Groupe BPCE, déclinés au CFF, notamment des limites pays et des limites individuelles.

##### Les limites pays

Le Groupe BPCE fixe des limites géographiques « risque pays », ce dernier se définissant comme la combinaison d'un risque souverain (incapacité d'un pays à honorer ses engagements), d'un risque politique (risque de non transfert des avoirs) et d'un risque économique (accroissement du risque de crédit).

Dans le cadre de ses activités à l'international, des limites par pays sont attribuées au Groupe CFF qui les gère ensuite à son niveau. Ces limites sont autorisées par le Comité pays sur proposition de la Direction risques Groupe BPCE. Ce dispositif de limites s'applique naturellement aux engagements de la Compagnie de Financement Foncier qui loge la grande majorité des expositions à l'international du Groupe.

Une gestion restrictive des encours, voire un gel, a été mis en place sur certains pays en cohérence avec la politique du Groupe BPCE. Cela a concerné dans un premier temps (fin 2009) les Souverains grecs et espagnols ainsi que l'ensemble du Secteur public sur ces deux pays. Cette restriction a été ensuite étendue à trois autres Souverains européens : le Portugal, l'Italie et l'Irlande.

##### Les limites individuelles

En complément des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques, des limites individuelles (hors particuliers et SPT) sont définies au niveau des contreparties et établissements bancaires.

Ces limites sont validées en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier et donnent lieu à un reporting auprès de son Comité d'audit.

En 2010, une attention particulière continue d'être portée au secteur bancaire dont les limites ont été significativement ajustées à la baisse en 2008 et 2009.

La Compagnie de Financement Foncier dispose, entre autres, d'une limite de 20 % de son total bilan sur sa maison-mère, le CFF. Le calcul est appliqué sur l'assiette des expositions sur le CFF réalisées en direct et sans garanties complémentaires de type nantissement de portefeuilles de créances par exemple.

#### 4.1.4. Gestion des dépassements de limites et procédure d'alerte

Se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 page 16).

#### 4.1.5. La surveillance des risques

##### Watch list et révision des risques

Au cours du premier semestre 2010, le Crédit Foncier a intégré les nouveaux critères d'entrée et de sortie redéfinis par BPCE pour la *Watch list* Groupe.

Pour sa *Watch list* locale, le Crédit Foncier a également décliné ces paramètres à ses bornes, compte tenu des spécificités de son activité.

Il est rappelé que la *Watch list* rassemble les contreparties devant faire l'objet d'une attention particulière en raison du risque plus élevé qu'elles représentent. La *Watch list* porte sur des encours sains ou douteux, mais non gérés par le contentieux. Placée sur la *Watch list*, une contrepartie requiert une attention plus soutenue, mais cela n'entraîne ni la suspension automatique des lignes de crédit ni le déclassement en douteux. La surveillance de ces contreparties permet de suivre l'évolution du risque et vise à anticiper le risque de défaillance.

En complément de la *Watch list* et conformément à la réglementation, la Direction des risques effectue trimestriellement la révision de ses risques de crédit pour en évaluer la qualité. Cela se traduit, pour les opérations dont l'importance est significative, par un dispositif resserré d'analyse de la qualité des engagements entre les métiers et la Direction des risques. Elle porte sur les opérations inscrites en *Watch list* ou présentes dans le périmètre contentieux et en cas d'actualité, sur certains autres engagements, afin d'apprécier le risque potentiel et sa couverture dans un contexte conjoncturel.

Se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 page 17) pour tout complément sur cette partie.

## 4.2. Répartition des engagements au 30 juin 2010

### 4.2.1. Expositions au risque de crédit

Les tableaux qui suivent ventilent d'une part l'assiette brute des opérations avec la clientèle hors engagements par signature et garanties financières données, soit un total bilan de 99 576 millions d'euros à fin juin 2010 et d'autre part, les taux de douteux observés soit 0,5 %.

Couverture des risques de la Compagnie de Financement Foncier - synthèse

(en millions d'euros)

Expositions risquées (*)	31/12/2009			30/06/2010		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
<b>Particuliers</b>	<b>42 508</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>42 440</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,8 %</b>
Créances hypothécaires France (**)	19 111	2,0	1,8	20 106	2,2	2,0
Billets hypothécaires France (en nominal)	9 042	0	0	8 632	0	0
<b>Total hypothécaire</b>	<b>28 153</b>	<b>1,4 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>28 738</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,4 %</b>
Créances hypothécaires titrisées France (titrisations internes)	1 384	n/a	n/a	1 262	n/a	n/a
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	12 971	n/a	n/a	12 440	n/a	n/a
<b>Total créances hypothécaires titrisées</b>	<b>14 355</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>13 702</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>Emprunteurs publics</b>	<b>38 044</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>40 103</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
Habitat social	3 361	0,2	0,2	3 231	0,2	0,2
Secteur public territorial (SPT)	11 919	0	0	10 972	0,1	0,1
SPT L. 211-38	1 202	0	0	3 156	0	0
Souverain France	1 848	0	0	909	0	0
<b>Secteur public France</b>	<b>18 330</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>18 268</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Partenariat public privé (PPP)</b>	<b>318</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>361</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
Secteur public international	8 836	0	0	10 206	0	0
Souverain International	3 094	0	0	3 653	0	0
Titres adossés à des créances (hypothécaires de particuliers essentiellement) bénéficiant de garanties d'États	7 465	n/a	n/a	7 614	n/a	n/a
<b>Emprunteurs publics internationaux</b>	<b>19 395</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>21 473</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Corporate privé hypothécaire extinctif (résultant du transfert légal 10-1999)</b>	<b>179</b>	<b>6,4 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>173</b>	<b>6,5 %</b>	<b>6,3 %</b>
<b>Expositions secteur bancaire</b>	<b>14 271</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>14 265</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
Dont Banque de France et CDC	1 520	0	0	617	0	0
Dont autres banques garanties souverain ou semi-souverain	3 201	0	0	3 170	0	0
Dont autres banques	3 208	0	0	4 131	0	0
Dont BCTG (expositions Crédit Foncier garanties par nantissement d'actifs)	6 342	0	0	6 347	0	0
<b>Total exposition risque</b>	<b>95 001</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>96 981</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,4 %</b>
<b>Divers régulier et autres actifs (***)</b>	<b>3 243</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>2 595</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>98 245</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>99 576</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,4 %</b>

(\*) Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises à partir de données de gestion.

(\*\*) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (80 M€ au 31/12/2009 et 83 M€ au 30/06/2010) de créances néerlandaises.

(\*\*\*) La ligne « Divers régulier et autres actifs » est essentiellement constituées des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

L'analyse par segment d'activité est la suivante :

› le segment des prêts aux particuliers rachetés en France est en hausse de 5 %. Sur ce segment, le ratio « créances douteuses/encours » (hors secteur aidé) est en légère hausse à 2,0 % contre 1,8 % à fin décembre 2009. Ceci fait suite à une augmentation des impayés au cours des mois précédents, la qualité intrinsèque des encours n'étant cependant pas remise en cause ;

› pour le segment des opérateurs publics français dont les encours restent stables au premier semestre (- 0,3 %), le ratio « créances douteuses/encours » reste à un niveau très faible (0,1 %), y compris sur le secteur de l'habitat social (0,2 %). Le déclassement en douteux des emprunteurs relevant de l'immobilier social ou du Secteur public territorial (SPT) reste très marginal ; l'encours des opérations SPT régies par l'article L. 211-38 a fortement augmenté : 3 156 M€ au 30 juin 2010, suite aux mobilisations des créances SPT originées par le CFF effectuées sur le semestre ; l'encours des prêts au SPT a continué de s'amortir et s'établit désormais à un peu moins de 11 Md€ ; le Souverain France est tombé à moins de 1 Md€, soit moitié moins qu'au 31 décembre 2009, suite au remboursement d'une ligne de 300 M€ et au moindre tirage d'une ligne autorisée de 1 Md€ ;

› pour le corporate privé hypothécaire, il faut rappeler que la Compagnie de Financement Foncier s'interdit notamment d'acheter des créances sur l'immobilier commercial. Les encours existants (173 M€) portent sur un secteur historique et extinctif qui ne représente plus que 0,2 % du total bilanciel. Le taux de douteux élevé de cette ligne (6,5 % au 30 juin) est donc à relativiser, s'agissant d'un secteur en extinction, dont les créances en défaut sortent plus tard que les saines, ce qui accroît mécaniquement le taux ;

› pour les partenariats publics privés (PPP), le taux de douteux est nul. La Compagnie de Financement Foncier a acquis ces encours originés par le CFF après leur entrée en phase d'exploitation. La partie acquise par la Compagnie de Financement Foncier correspond à la partie « publique » de la créance, à l'exclusion de toute partie correspondant à la phase de promotion ou aux dépenses de maintenance. Une part significative de l'encours (361 M€ au 30 juin) porte sur le financement de rames de transports express régionaux (TER) ;

› enfin, les segments des emprunteurs publics internationaux (SPI, Souverains, titres adossés essentiellement à des créances aux particuliers bénéficiant de garanties d'États et autres portefeuilles financiers) ne présentent aucune créance douteuse. Ces encours progressent de plus de 10 % sur le semestre, la hausse en volume concernant en premier lieu le Secteur public international (+ 16 %) et les Souverains internationaux (+ 18 %). Ces hausses résultent pour partie de la production du semestre, mais également des variations de change sur la période, s'agissant de montants au bilan avant prise en compte du *swap de change* (toutes les opérations SPI - Souverains en devise sont micro-couvertes contre le risque de change).

#### Exposition au risque de crédit par catégorie

La décomposition des données présentées ci-après reprend uniquement les engagements bilanciels. La répartition des expositions par type bâlois porte sur les contreparties hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit.

### Expositions par type bâlois en pourcentage

Au 30 juin 2010, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 99,6 Md€. Le poids relatif en pourcentage des types bâlois est globalement stable. Ci-après la décomposition des expositions par type bâlois :

#### Répartition par type bâlois des expositions bilancielle

(en millions d'euros)

Type bâlois	31/12/2009		30/06/2010	
	Montant	% total	Montant	% total
Associations de proximité	4	0	4	0
Particulier	28 153	29	28 738	29
Professionnel (artisans, commerçants, professions libérales...)	9	0	21	0
<b>Sous-total retail</b>	<b>28 166</b>	<b>29 %</b>	<b>28 763</b>	<b>29 %</b>
PME-PMI <sup>(*)</sup>	21	0	19	0
Économie sociale	488	0	467	1
Organisme HLM	2 146	2	2 060	2
Société d'économie mixte	727	1	704	1
Secteur public territorial	13 121	14	14 128	14
Professionnel privé de l'immobilier <sup>(*)</sup>	109	0	97	0
Partenariat public privé (PPP)	318	0	361	0
<b>Sous-total banque de développement régional</b>	<b>16 930</b>	<b>17 %</b>	<b>17 836</b>	<b>18 %</b>
Grande entreprise	2	0	0	0
Banque <sup>(**)</sup>	14 271	14	14 266	14
Souverain	4 942	5	4 562	5
Titrisation (externe)	20 436	21	20 053	20
Financement spécialisé	33	0	32	0
Secteur public international (SPI)	8 836	9	10 206	10
<b>Sous-total grandes contreparties</b>	<b>48 521</b>	<b>49 %</b>	<b>49 120</b>	<b>49 %</b>
<b>Créances hypothécaires titrisées France (titrisation interne)</b>	<b>1 384</b>	<b>1 %</b>	<b>1 262</b>	<b>1 %</b>
<b>Régularisations et autres actifs</b>	<b>3 243</b>	<b>4 %</b>	<b>2 595</b>	<b>3 %</b>
<b>Total</b>	<b>98 245</b>	<b>100,0 %</b>	<b>99 576</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(\*)</sup> Encours extinctifs.

<sup>(\*\*)</sup> Dont les garanties Souverains, Banque de France, CDC.

Les expositions au risque de crédit sont analysées ci-après en termes de diversifications sectorielle et géographique.

#### 4.2.2. Répartition des expositions au risque de crédit

##### 4.2.2.1. Répartition géographique des expositions (\*) significatives, par catégorie d'exposition

Tout comme fin 2009, le portefeuille à fin juin 2010 reste concentré sur l'Union européenne (89 %), notamment sur la France (63 %).

Répartition des expositions par zone géographique (\*)

	31/12/2009	30/06/2010	
	En %	Bilan (M€)	En %
France	63,5	62 499	62,8
Autres pays de l'Espace économique européen	27,1	26 493	26,6
Autres pays d'Europe	1,5	1 587	1,6
Amérique du nord (États-Unis et Canada)	6,3	7 044	7,0
Afrique/Moyen Orient			
Amérique latine et centrale (y compris Mexique)			
Asie hors Japon			
Japon	1,6	1 953	2,0
Océanie			
Autres			
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>98 245</b>	<b>100,0 %</b>

(\*) Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciels » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

##### 4.2.2.2. Répartition par famille de produits des expositions

La Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas, légalement, la possibilité de détenir de participations ou portefeuille de trading, la répartition par famille de produits des engagements bilanciels (prêts, titres et opérations financières) au 30 juin 2010 montre *de facto* une concentration sur les prêts (64 % y compris crédits de trésorerie) et sur les titres (20 % pour les titrisations et 16 % sur les titres obligataires).

(en millions d'euros)

Familles de produits (*) Répartition en %	31/12/2009	30/06/2010
Actions/Fonds	0	0
Autres produits au bilan	0	0
Crédits de trésorerie (*)	4	4
Prêts (**)	60	60
Titres obligataires (« Banking » (***))	15	16
Titres obligataires (« Trading » (****))	0	0
Titrisations (interne et externe)	21	20
<b>Total bilan</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Assiette bilan (*) millions d'euros</b>	<b>98 245</b>	<b>99 576</b>

(\*) Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciels » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

(\*\*) La ligne « crédits de trésorerie » enregistre pour l'essentiel les comptes de régularisation et les instruments à terme des opérations financières.

(\*\*\*) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie.

(\*\*\*\*) Les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit et dans une optique de détention jusqu'à échéance.

(\*\*\*\*\*) La Compagnie de Financement Foncier ne peut légalement pas avoir de titres de « trading ».

### 4.2.3. Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

*Notation (interne) et qualité des encours (\*) de prêts hypothécaires aux particuliers*

#### 4.2.3.1. Répartition des expositions par échelon de crédit

##### › Particuliers (risque final)

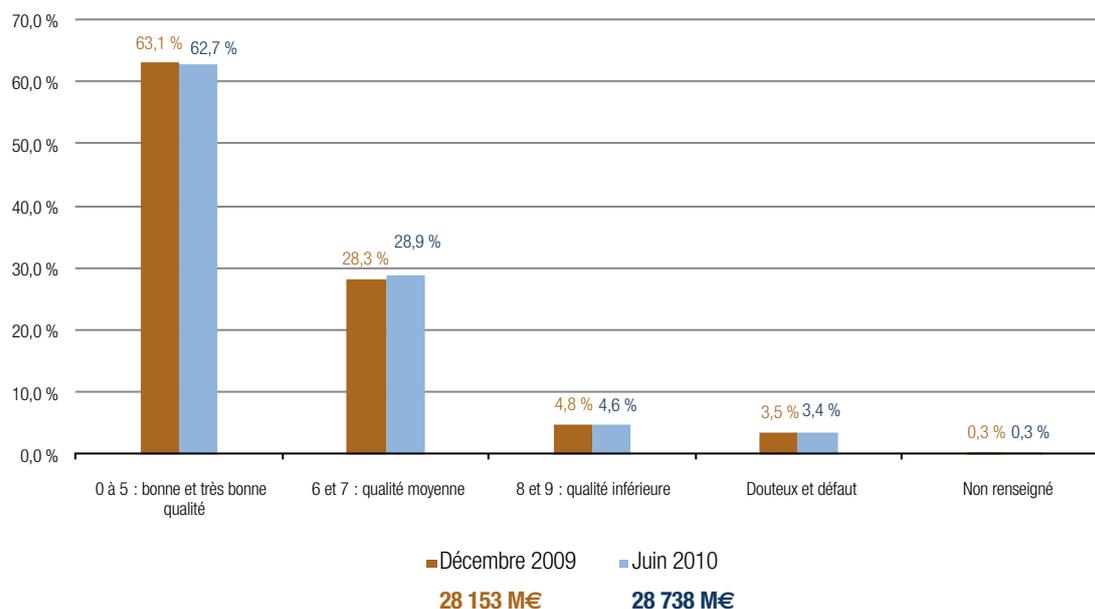
Le dispositif de notations internes pour les particuliers est décrit dans le Document de référence 2009 en partie 4.1.1.3.1. (pages 12 & 13 du Tome 3).

Les ventilations par note des encours au 30 juin 2010 présentées dans cette actualisation sont établies selon cette méthodologie.

La ventilation présentée atteste de la qualité des encours de la Compagnie de Financement Foncier sur les particuliers : près de 63 % sont de bonne, voire très bonne qualité (notes comprises entre 0 et 5). En intégrant la qualité moyenne (notes 6 et 7), ce pourcentage s'élève à près de 92 %. La proportion de prêts en défaut reste stable : 3,4 % à fin juin 2010 contre 3,5 % à fin décembre 2009. Le profil de risque reste comparable à celui de fin 2009.

(\*) Notes Bâle II établies selon la méthodologie décrite en partie 4.1.1.3.1.

*Notation interne des encours de prêts hypothécaires aux particuliers*



L'assiette comprend les prêts hypothécaires et les prêts apportés en garantie des billets hypothécaires France.

*Répartition par note interne des expositions sur les créances hypothécaires titrisées en France (titrisation interne)*

Conformément à sa réglementation, la Compagnie de Financement Foncier a souscrit aux parts prioritaires AAA de fonds de créances originées par le Crédit Foncier pour un montant de 1,3 Md€ au 30/06/10. Sur l'ensemble du portefeuille de prêts couvrant les parts prioritaires et subordonnées, les notes internes des sous-jacents sont de très bonne qualité (à 87,8 %).

*Répartition par note interne des expositions sur les titrisations adossées à des créances hypothécaires résidentielles de particuliers en Europe (hors France)*

Le portefeuille RMBS de la Compagnie de Financement Foncier est constitué de parts *senior* d'opérations de titrisations de prêts hypothécaires résidentiels accordés inté-

gralement à des particuliers qui, pour une faible fraction, sont des professionnels artisans.

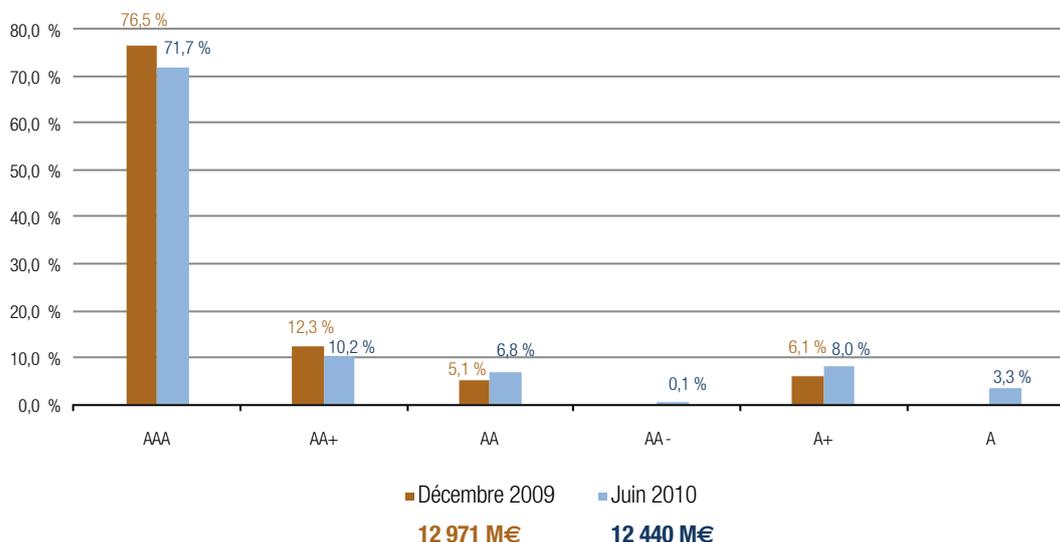
Il s'agit d'actifs prime, avec une granularité importante, situés en Europe (hors France).

Au 30/06/2010, ce portefeuille représentait un encours de 12 440 M€. Le *rating* Bâle II sur les titrisations retient la moins bonne des deux meilleures notes agences (parmi S&P, Moody's et Fitch). Si 71,7 % des RMBS de la Compagnie conservent un *rating* Bâle II AAA au 30/06/2010, 85,5 % bénéficient encore d'une notation AAA par l'une des trois agences.

Des mouvements de notations externes marginaux ont affecté la note Bâle II de certains RMBS en portefeuille. Ainsi, au 30/06/2010, 17 % des RMBS sont classés en catégorie AA (de AA+ à AA-) et 11 % sont classés en catégorie A (de A+ à A-).

Plus de 3 Md€ bénéficient d'une couverture par le Crédit Foncier des conséquences d'une baisse de note en deçà du deuxième échelon de qualité de crédit.

*Répartition par note interne des expositions sur les titrisations adossées à des créances hypothécaires résidentielles de particuliers en Europe hors France*



## Portefeuille des emprunteurs publics

### Portefeuille des emprunteurs publics domestiques

Pour l'ensemble des activités de financement du Secteur public territorial et de l'habitat social, le Groupe Crédit Foncier utilise les outils de notation internes du Groupe BPCE qui reposent sur des fonctions de score et des critères spécifiques pour chacun des segments de clientèle (régions, départements, communes, économie sociale, logement social, établissements publics de santé...). Les notes attribuées vont de 0 à 9 : de 0 à 5 pour la catégorie favorable, 6 et 7 pour la catégorie acceptable, 8 et 9 pour la catégorie incertaine. Les contreparties non notées font l'objet d'une analyse individuelle approfondie.

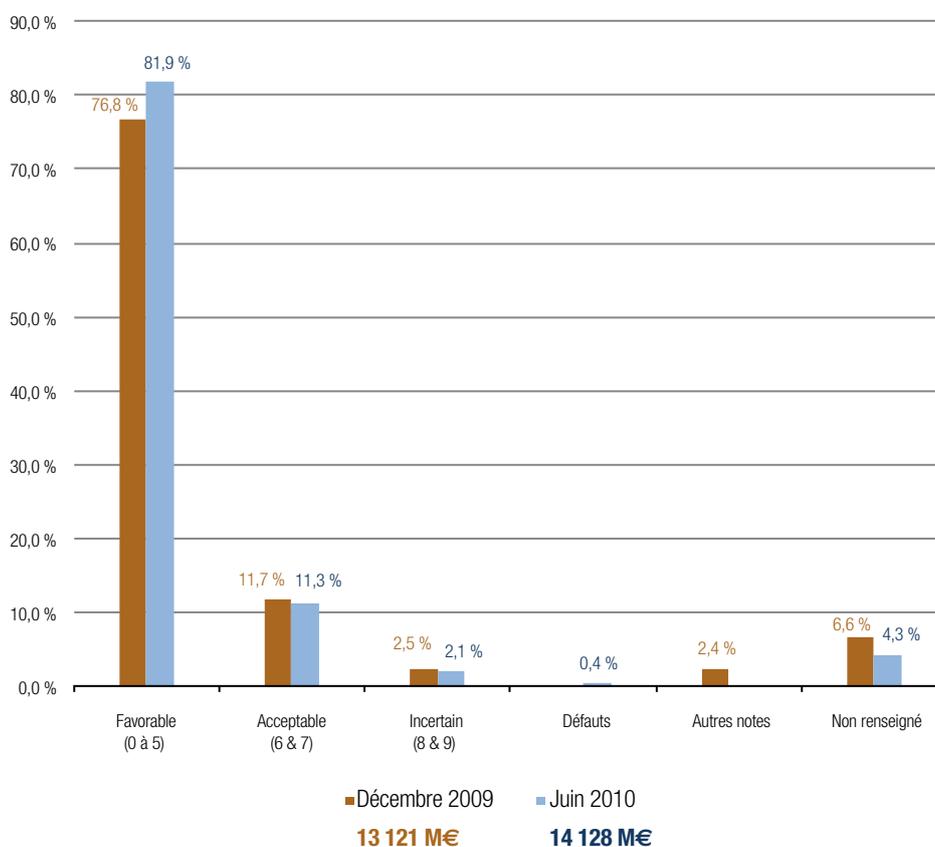
### Portefeuille du Secteur public territorial (SPT) ,ventilation par notation Bâle II

Sur le stock d'encours SPT de la Compagnie de Financement

Foncier, près de 82 % des dossiers obtiennent une note « favorable ». Ce pourcentage s'élève à plus de 93 % si l'on inclut les dossiers notés « acceptable ».

Au premier semestre, la part de l'encours SPT bénéficiant d'une note favorable s'améliore (82 % contre 77 % à fin 2009) ; celle bénéficiant d'une note acceptable et celle notée dans la catégorie « incertaine » reculent légèrement. Ces variations par rapport à la fin 2009 résultent notamment de la croissance de la part notée de l'encours vis-à-vis de la part non notée qui représente un peu plus de 4 % à fin juin 2010. L'absence de notation résulte de raisons techniques non liées à la qualité des contreparties et comprend notamment une exposition sur une émission de villes et communautés urbaines françaises. Le taux de défaut/douteux sur ce portefeuille reste très limité : 0,4 %. Cette analyse est établie sans tenir compte des garanties supplémentaires sur les encours, notamment celle de BPCE à hauteur de 3,8 Md€ dont 3,2 Md€ au bilan.

Portefeuille des opérateurs publics domestiques  
Ventilation par notation Bâle II



*Portefeuille de l'immobilier social -  
ventilation par note Bâle II*

Sur le stock d'encours habitat social de la Compagnie de Financement Foncier, plus de 80 % des dossiers obtiennent une note « favorable ». Ce pourcentage s'élève à près de 84 % si l'on inclut les dossiers notés « acceptable », ce qui illustre l'excellente qualité de l'encours et la rigueur de sa sélection.

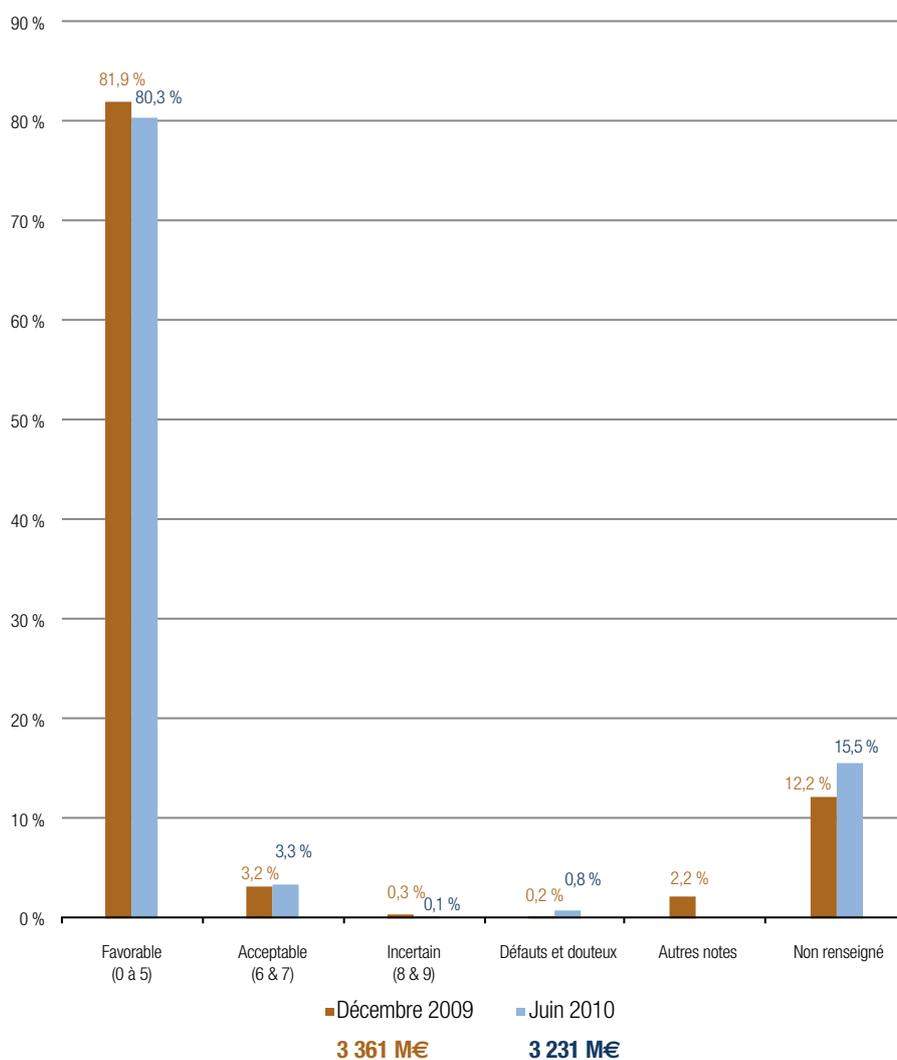
La proportion des contreparties notées en catégorie « in-

certaine » et en défaut demeure minime avec respectivement 0,1 % et 0,8 % de l'encours.

L'encours non noté (15,5 %) est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC <sup>(1)</sup>) et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle approfondie, le secteur du PEEC étant par ailleurs étroitement encadré et contrôlé par l'État français.

<sup>(1)</sup> La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), est un dispositif de contribution des entreprises du secteur privé non agricole employant 20 salariés et plus (10 salariés et plus avant 2006) à la construction de nouveaux logements. Ce dispositif était connu auparavant sous l'appellation de 1 % Logement.

*Portefeuille de l'habitat social  
Ventilation par notation Bâle II*



### Répartition par note interne des expositions sur les titrisations Secteur public

Le portefeuille de titrisations Secteur public de la Compagnie de Financement Foncier (7 614 M€ au 30/06/2010) est composé de trois types d'opérations :

- › les titrisations de prêts hypothécaires néerlandais bénéficiant d'une garantie NHG (3 932 M€). NHG est un établissement public néerlandais jouant aux Pays-Bas un rôle tout à fait similaire à celui du FGAS en France. Ces opérations représentent donc un risque final sur l'État souverain néerlandais et bénéficiaient historiquement d'une notation AAA. En 2009, l'agence Moody's a décidé de changer sa méthodologie et son approche de notation sur ces opérations NHG ; suite à un changement d'hypothèses en matière de corrélation et de risque de compensation, une partie de ces opérations NHG a vu sa notation Moody's abaissée en catégorie AA voire A+. Notés seulement par une ou deux agences externes, ces encours NHG ont donc vu leur note Bâle II (la moins bonne des deux meilleures

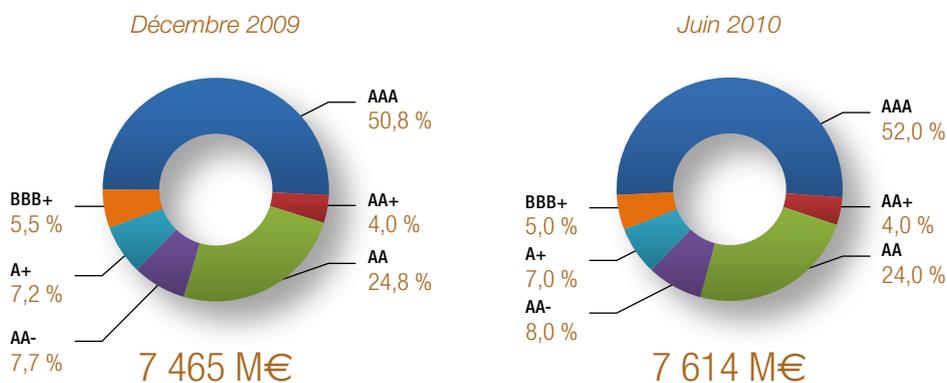
notes agences) ramenées entre A+ et AA. Au 30/06/2010, 72,5 % des RMBS NHG de la Compagnie bénéficient encore d'une notation AAA chez l'une des trois agences ;

- › les titrisations de prêts étudiants américains FFELP (3 222 M€) assortis d'une garantie de l'État souverain américain à hauteur d'au moins 98 % du capital du prêt, et bénéficiant donc également d'une notation AAA ;

- › trois opérations sur le Secteur public italien (460 M€), l'une (7 M€) représentant un risque final direct sur l'État souverain italien (notée AA-) ; les deux autres correspondent à des opérations de titrisation « *healthcare* » en Italie. Ces deux opérations sont respectivement notées AA- et BBB+ et portent respectivement sur des montants de 47 M€ et 404 M€, leur notation reflétant le rehaussement par FSA pour l'une et la qualité de crédit de la collectivité locale concernée pour l'autre.

Au 30/06/2010, 100 % des titrisations Secteur public notées AA+ ou AA disposent encore d'une notation AAA par l'une des trois agences. Celles notées AA-, A+ et BBB+ n'en ont aucune.

### Répartition par note interne des expositions sur les titrisations Secteur public



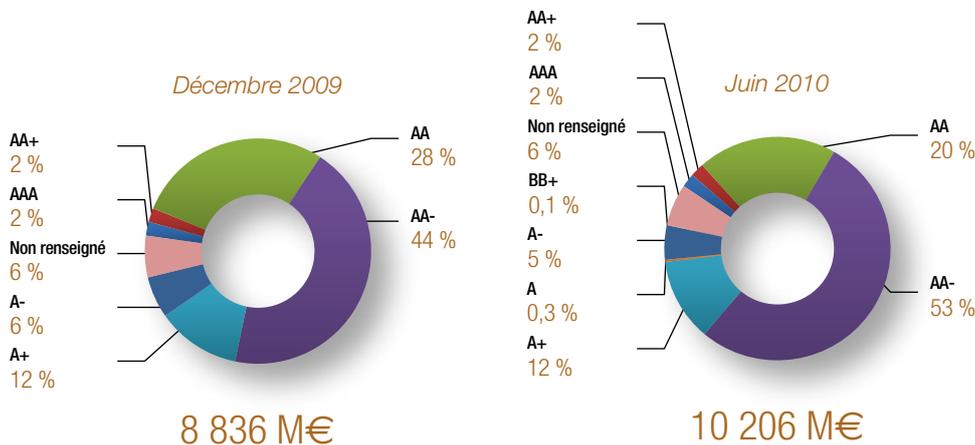
Répartition par note interne des expositions <sup>(\*)</sup>  
sur le Secteur public international (SPI) <sup>(\*\*)</sup>

Au 30/06/2010, la part du portefeuille classé en catégorie *step 1* ( $\geq$  AA-) reste stable à 77 % par rapport à fin 2009. La part des expositions notées AA a diminué à 20 % au lieu de 28 %, reflétant l'impact de la production et la dégradation des finances publiques sur les notes des collectivités locales. Sur le segment SPI, le seul actif en catégorie spéculative détenu par la Compagnie de Financement Foncier porte sur un titre de 15 M€ noté BB+ représentant un recours indirect sur l'État souverain islandais lié au secteur

de l'énergie et de la production d'électricité, nullement lié à la sphère bancaire ou financière du pays.

Les « Non renseignés » (6 %) correspondent à quelques contreparties qui n'ont pas formellement fait l'objet de notation interne à ce jour mais dont le risque est néanmoins apprécié comme équivalent à la catégorie A ou supérieure. Ainsi qu'il est expliqué dans le Document de référence 2009 (Tome 3 page 14, partie 4.1.1.3.3.), les notations internes sur le SPI sont légèrement plus conservatrices que les notations publiques des agences, l'écart se situant en moyenne entre un demi et un peu moins d'un cran.

Répartition par note interne des expositions <sup>(\*)</sup> sur le Secteur public international <sup>(\*\*)</sup>



<sup>(\*)</sup> Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

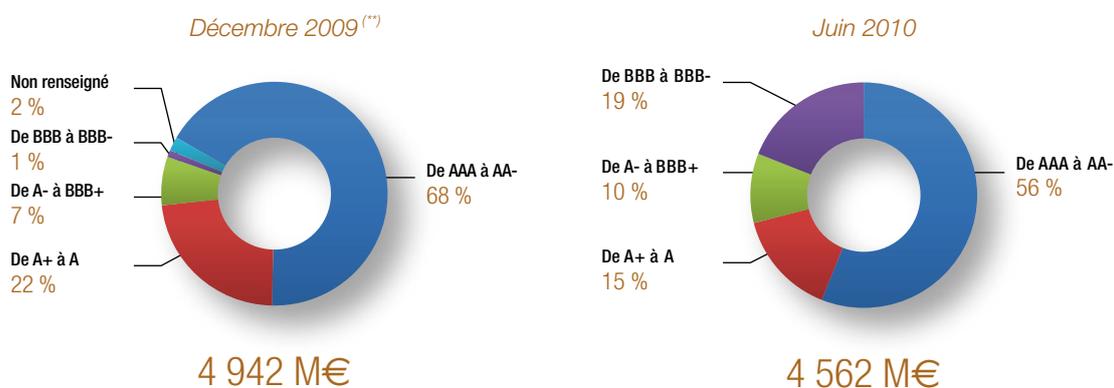
<sup>(\*\*)</sup> Prêts ou émissions obligataires de collectivités locales ; périmètre déterminé par les segments « bâlois ».

### Répartition par note interne des expositions sur les Souverains

Le portefeuille Souverains est dans la catégorie supérieure de la notation, avec un poids significatif des notes Bâle II *step 1* (AA- ou mieux) qui s'explique par des investissements portant sur des titres d'État émis par plusieurs des quinze États souverains membres historiques de l'Union européenne (EU 15) dont la France.

La part relative des *step 1* (AA- ou mieux) passe de 67 % fin 2009 à 56 % au 30 juin 2010 suite à la dégradation de certains pays européens en portefeuille et à quelques opérations sur des Souverains européens en catégorie *step 2* (entre A- et A+).

### Répartition par note interne des expositions (\*) sur les Souverains



(\*) Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

(\*\*) Présentation 2009 selon le regroupement appliqué en juin 2010 (cf. les explications données en partie 4.1.1.3.3.).

#### 4.2.3.2. Charge du risque

Au 30 juin 2010, la charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 1,14 M€, à comparer avec un montant de 5,83 M€ au 31 décembre 2009.

Sur base individuelle (0,66 M€), la baisse du niveau de charges résulte d'une plus large proportion des reprises sur provisions non utilisées par rapport à fin 2009, ce qui atteste de la prudence observée dans leur estimation. Néanmoins, les nouvelles dotations se poursuivent, en lien avec l'augmentation des taux de douteux.

Sur base collective, la charge de 1,21 M€ correspond essentiellement à la provision Neiertz.

Le produit comptabilisé en PNB (0,73 M€) correspond à des dotations en provisions moindres.

Charge du risque (M€)	31/12/2009	30/06/2010
Coût du risque individuel (a)	(4,74)	(0,66)
Provisions collectives (b)	0,62	(1,21)
Coût du risque (a+b)	(4,12)	(1,87)
Charge du risque PNB (c)	(1,71)	0,73
<b>Charge du risque totale (a+b+c)</b>	<b>(5,83)</b>	<b>(1,14)</b>

#### 4.3. Diversification des risques et risques de concentration

Le tableau ci-après représente le poids des premières contreparties dans l'exposition sur une catégorie donnée, respectivement les 10, 20, 50 ou 100 les plus importantes. Il doit être mis en perspective avec le poids relatif de ces dernières en montant. Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions bilan et hors-bilan. Pour la titrisation qui représente une part importante du portefeuille des grandes contreparties, plus de 85 % des risques sont concentrés sur les 50 premières expositions. Cette concentration s'explique par la stratégie de la

Compagnie de Financement Foncier d'acquérir, après analyse approfondie, des opérations de taille significative sur le marché primaire. Sur le plan du risque de crédit, cette concentration n'est qu'apparente, puisque les créances sous-jacentes sont majoritairement du crédit habitat aux particuliers et bénéficient donc d'une forte granularité. Les secteurs SPT, Habitat social et Grandes entreprises présentent une concentration beaucoup moins élevée, ce qui contribue à la politique de diversification des risques. Les expositions en direct sur les Souverains sont relative-

ment concentrées (moins de 10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques États européens.

Le portefeuille SPI est en revanche plus diversifié (le top 20 représentant 67 % des expositions contre 71 % à fin 2009). La concentration des risques au sein de ce portefeuille devrait continuer à baisser étant donné la politique de développement et de diversification sur ce secteur. Les expositions portent sur des collectivités locales européennes, japonaises ou d'Amérique du nord.

Synthèse de concentration sur les groupes de contreparties pour la Compagnie de Financement Foncier au 30/06/2010  
(en millions d'euros)

	Top 10	Top 20	Top 50	Top 100	Total
Financement spécialisé	n.s.				
Grandes entreprises	n.s.				
Souverain	5 355 [97 %]	5 513 [100 %]	5 513 [100 %]	5 513 [100 %]	<b>5 513</b>
Titrisation externe	6 911 [34 %]	10 856 [54 %]	17 003 [85 %]	20 000 [100 %]	<b>20 054</b>
Secteur public territorial (SPT) et habitat social	4 657 [25 %]	6 283 [34 %]	9 044 [48 %]	11 606 [62 %]	<b>18 661</b>
SPI	4 931 [48 %]	6 881 [67 %]	9 686 [95 %]	10 206 [100 %]	<b>10 206</b>

<sup>(1)</sup> Source : données de gestion. Engagements fin de période (y compris les engagements par signature et garanties financières données) en brut (sains + douteux).

<sup>(2)</sup> Le regroupement « SPT et habitat social » est tel que défini pour le Groupe Crédit Foncier, c'est-à-dire qu'il intègre l'administration publique générale.

#### 4.4. Commentaires sur les engagements au 30 juin 2010

##### 4.4.1. Marché des particuliers

La qualité globale du portefeuille de prêts aux particuliers a été maintenue, notamment pour la partie des créances hypothécaires étrangères acquises sous forme de titrisation.

##### Prêts en direct

##### Encours de prêts hypothécaires en direct sur la France

L'encours des prêts en direct du secteur des particuliers en France est en progression de 5,2 % par rapport au 31/12/2009. Le taux de douteux du total hypothécaire s'établit à 1,6 % à fin juin 2010 contre un taux à 1,4 % à fin 2009 ; le taux de douteux hors aidé est limité à 1,4 % (cf. le tableau de couverture des risques en partie 4.2.1.).

Cette légère dégradation affecte principalement les prêts à taux révisable.

La totalité des prêts bénéficie de garanties éligibles Bâle II

(hypothèques et garanties complémentaires diverses : cf. partie 5.3. - Effet technique de réduction du risque de crédit). L'évaluation du risque, réalisée en méthode avancée Bâle II, confirme la qualité du portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier, originé par le CFF.

Une partie des prêts à taux révisable ayant bénéficié des mesures dites PTR proposées de façon unilatérale par le Crédit Foncier à ses clients via des avenants avait été cédée, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à la Compagnie de Financement Foncier par le Crédit Foncier qui en reste le gestionnaire.

Il est rappelé que la convention d'immunisation signée en 2008 entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier prévoit que l'ensemble des impacts financiers concernant les effets des mesures prises par le Crédit Foncier sera intégralement supporté par lui.

Aux termes d'un protocole de médiation signé le 12 novembre 2009, le Crédit Foncier s'est engagé (i) à proposer à sa clientèle concernée une option de passage à taux fixe privilégié et (ii) à consacrer une enveloppe financière destinée à régler des situations individuelles dans des conditions personnalisées.

#### Acquisition en 2010 des prêts aux particuliers par la Compagnie de Financement Foncier

Au premier semestre, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses acquisitions de prêts hypothécaires du Crédit Foncier pour un montant total de 2 163 M€, comprenant 1 085 M€ de prêts à l'accession, 524 M€ de prêts au secteur locatif et 554 M€ de prêts PAS et PTZ pour lesquels les mécanismes d'accession sociale à la propriété mis en œuvre depuis 2008 (doublement du PTZ, PASS Foncier, PTZ locaux et aide des collectivités locales) ont dopé la demande sur ce secteur tout en sécurisant les opérations.

#### Sinistralité du secteur particuliers France

Dans la mesure où la Compagnie de Financement Foncier procède à ses acquisitions après un score d'achat qui prend en compte le score d'octroi du Crédit Foncier, elle ne sélectionne que les meilleures créances et son taux de sinistralité (montant impayé supérieur à 6 mois) est par construction inférieur à celui du Crédit Foncier.

#### **Billets hypothécaires**

Les encours de billets hypothécaires s'établissent à 8,6 Md€, en diminution d'environ 5 % par rapport à la fin 2009. Ils sont garantis par un portefeuille de prêts hypothécaires accordés par le Crédit Foncier à des particuliers pour financer un logement qui respectent les mêmes contraintes réglementaires que celles des prêts détenus en direct, notamment en termes de quotité maximale.

#### **Créances hypothécaires titrisées en France**

Ce portefeuille s'élève à 1 262 M€ au 30 juin 2010. Le profil risque est semblable à celui du reste du portefeuille des particuliers.

#### **Titrisation - Acquisition de créances hypothécaires en Europe**

Les activités de titrisation/acquisition de créances hypothécaires font l'objet d'une partie spécifique dans ce rapport (cf. partie 6 - Titrisations).

#### **4.4.2. Commentaires sur les opérateurs publics domestiques et internationaux**

##### **Secteur public territorial**

Au premier semestre, l'encours sur le Secteur public territorial y compris les opérations SPT régies par l'article L. 211-38 a augmenté de près de 8 % suite aux mobilisations de créances originées par le CFF effectuées sur le semestre. Dans un contexte global marqué par le resserrement des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités locales, le profil de risques de l'encours SPT de la Compagnie de Financement Foncier garde une sinistralité stable et toujours très faible.

Le Groupe est signataire de la charte Gissler qui définit les obligations des établissements prêteurs vis-à-vis des collectivités en termes de commercialisation des produits structurés et de communication sur l'évolution de la valeur de ces derniers dans le temps. Ainsi, les encours du Secteur public territorial à taux structuré sont suivis dans le temps par les équipes du CFF en lien avec BPCE.

##### **Habitat social**

Au cours de la même période, l'encours habitat social est demeuré stable à 3 231 M€ contre 3 361 M€ au 31/12/2009. Aucune entrée nouvelle en « douteux » n'a été enregistrée au premier semestre sur ce secteur dont la solidité du profil risque est confirmée, avec un taux de défaut stable à 0,2 %.

##### **Secteur public international - SPI**

La production au premier semestre s'élève à 464 M€ et s'est principalement concentrée sur des collectivités locales :

- › américaines (financement de certains États et de grandes villes du pays) ;
- › espagnoles (de façon très sélective compte tenu de la gestion restrictive des encours sur ce pays) ;
- › belges (entités du Secteur public et collectivités locales).

##### **Souverains**

La production du premier semestre est de 437 M€ et n'a été réalisée que sur des Souverains européens (appartenant à l'Union européenne des 27).

## 5. Techniques de réduction de risques

### 5.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles

Pour plus de détails relatifs à cette section, se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 pages 31 à 39).

### 5.2. Fournisseurs de protection

Une partie du portefeuille des prêts de la Compagnie de Financement Foncier est garantie par des établissements de crédit, des collectivités territoriales (notamment concernant les prêts relatifs aux partenariats publics-privés) et des organismes d'assurances. Les garanties s'ajoutent à celles imposées par la loi, telle l'hypothèque de premier rang.

Les principaux fournisseurs de sûretés personnelles sur les prêts hypothécaires aux particuliers sont la SGFGAS ainsi que d'autres établissements de crédit (Crédit Logement et garanties bancaires intragroupe principalement) :

- › la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de 1<sup>er</sup> rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, il bénéficie des notes externes de l'État français (AAA) et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31/12/2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération Bâle II, au titre du risque de crédit, de 15 % des crédits concernés ;
- › Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, dont les notes long terme sont Aa2 chez Moody's et AA pour Standard & Poor's, assorties toutes deux d'une perspective stable. Les crédits couverts par le Crédit Logement bénéficient en méthode standard d'une pondération de 20 %, liée à la pondération réglementaire applicable aux établissements de crédit et déduite de l'échelon de qualité de crédit de l'État dans lequel ils sont établis (la France en l'occurrence) ;
- › les garanties intragroupes (les fournisseurs de protection étant principalement le Crédit Foncier de France, BPCE et les différentes Caisses d'Épargne) ;
- › la garantie indirecte KFW d'une tranche de titrisation synthétique (MLF2004), sous forme de CDS, faisant bénéficier les prêts sous-jacents d'une pondération Bâle II de 0 %. Le CFF a par ailleurs exercé son option de cession du

CDS KFW lié à la titrisation synthétique MLF 2007 en mars 2010.

Hors prêts aux particuliers, les principaux fournisseurs de protection sont les principaux établissements de crédit et, dans le cas du Secteur public territorial, les collectivités locales elles-mêmes. La reprise des prêts de cette activité Secteur public territorial à IXIS CIB en 2008 est garantie par BPCE à hauteur de 3 848 M€ dont 3 172 M€ au bilan.

### 5.3. Effet technique de réduction du risque de crédit

Dans le cadre de la production du COREP au 30 juin 2010, la prise en compte des atténuateurs du risque de crédit (à savoir les collatéraux reçus, les garanties ou sûretés personnelles et les produits dérivés de protection du risque de crédit) permet de réduire l'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque de crédit, selon la décomposition suivante :

- › 20 333 M€ de créances garanties par des sûretés personnelles éligibles au dispositif de réduction des exigences en capital réglementaire qui complètent le plus souvent des garanties de type hypothécaire ou équivalent ;
- › 20 943 M€ de créances couvertes par des hypothèques ou équivalent (privilège de prêteur de deniers).

Le tableau suivant reprend en synthèse la répartition des créances bénéficiant de sûretés personnelles par type bâlois (hors hypothèques).

Fournisseurs de protection de crédit (hors hypothèques)

(en millions d'euros)

Au 30/06/2010	Administrations centrales ou banques centrales	Établissements (*)	Autres fournisseurs de protection	Total
Classes bâloises				
Administrations centrales et banques centrales				
Établissements	2 559	5 921 (**)	-	8 480
Entreprises	482	1 666	-	2 148
Clientèle de détail	8 251	476	978	9 705
Actions				
Positions de titrisation				
<b>Total</b>	<b>11 292</b>	<b>8 063</b>	<b>978</b>	<b>20 333</b>

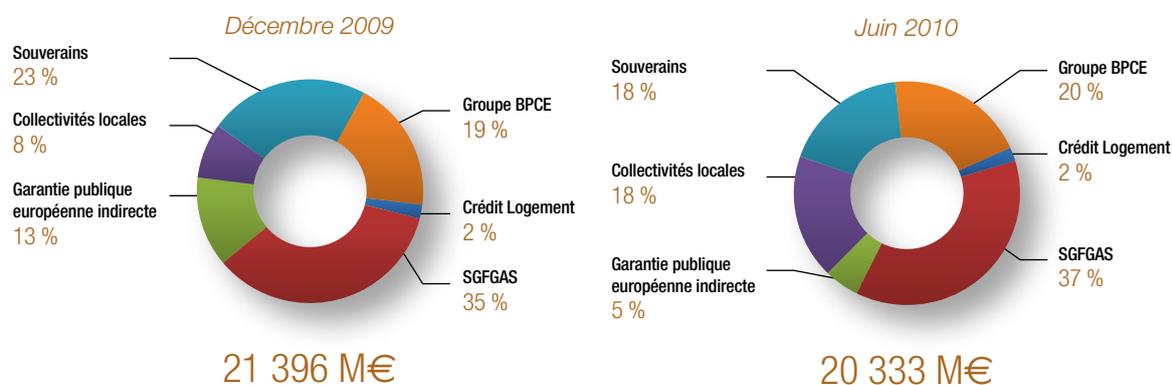
Source : COREP 30/06/2010 - données bilan et hors-bilan.

(\*) Établissements de crédit et Secteur public territorial.

(\*\*) Ce montant de garanties ne tient pas compte de celles apportées par le Secteur public sur les expositions relevant du même secteur. Pour mémoire, la reprise des prêts de cette activité Secteur public territorial à IXIS CIB en 2008 est garantie par BPCE à hauteur de 3 848 M€ dont 3 172 M€ au bilan.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition en pourcentage des encours de créances couverts par des fournisseurs de garantie :

Répartition en pourcentage des encours de créances par fournisseur de garantie (hors hypothèques) - tous segments bâlois



Source : COREP - 31/12/09 et 30/06/10 (Bilan et hors-bilan).

Le tableau suivant présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des particuliers dans le cadre du COREP (30/06/2010 comparé au 31/12/2009).

Les encours de prêts en direct aux particuliers de la Compagnie de Financement Foncier (20 189 M€ au 30 juin 2010, base incluant les engagements hors-bilan) sont couverts en totalité par des hypothèques ou des sûretés personnelles permettant d'atténuer le risque de crédit.

Conformément à la réglementation des sociétés de crédit foncier et dans le cadre du dispositif Bâle II, 100 % des encours de créances de prêts en direct aux particuliers en France sont couverts :

- › soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle II de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires,...) qui complètent le plus souvent des garanties de type hypothécaire ou équivalent ;
- › soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent (privilèges de prêteur de deniers).

(en millions d'euros)

Dispositifs	Particuliers		
	31/12/2009	30/06/2010	
Dispositifs règlementés	SGFGAS (100 % - garantie de l'État)	7 371	7 571
	Secteur aidé (garantie de l'État)	709	597
Sociétés de cautions mutuelles	Crédit Logement <sup>(1)</sup>	498	451
	CRESERFI <sup>(2)</sup>	27	25
Organismes financiers internationaux	Garantie publique européenne indirecte <sup>(3)</sup>	2 923	1 061
<b>A - Créances garanties par des sûretés personnelles en complément de la couverture d'hypothèques ou équivalent</b>		<b>11 527</b>	<b>11 527</b>
<b>B - Créances couvertes par des hypothèques de 1<sup>er</sup> rang ou équivalent (PPD)</b>		<b>7 694</b>	<b>7 694</b>
<b>(A + B) sûretés + hypothèques 1<sup>er</sup> rang</b>		<b>19 222</b>	<b>19 222</b>
<b>C - Encours créances hypothécaires France</b>		<b>19 230</b>	<b>19 230</b>
<b>Pourcentage d'encours de créances avec garanties (éligibles Bâle II) rapportés au total des encours [(A+B)/C]</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : COREP - arrêté 30/06/2010, encours incluant les engagements hors-bilan & source COREP.

<sup>(1)</sup> Crédit Logement : établissement noté Aa2/AA selon Moody's et AA selon Standard & Poors. Les prêts cautionnés par Crédit Logement bénéficient en outre d'une promesse d'affectation hypothécaire.

<sup>(2)</sup> CRESERFI : organisme de caution mutuelle des fonctionnaires. Les prêts cautionnés par le CRESERFI bénéficient en outre d'une hypothèque de premier rang.

<sup>(3)</sup> Garantie publique européenne indirecte :

- dont (au 30/06/2010) : 978 M€ de garantie PROVIDE 1 (garantie indirecte de KFW) et 83 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC. Le CFF a par ailleurs exercé son option de cession du CDS KFW lié à la titrisation synthétique MLF 2007 en mars 2010.
- dont (au 31/12/2009) : 2 522 M€ de garantie PROVIDE 1 et PROVIDE 2 (garantie indirecte de KFW), 321 M€ de garantie indirecte de l'établissement européen PMI et 80 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC.

Les prêts concernés par cette opération Provide bénéficient en outre d'une hypothèque de premier rang ou équivalent.

#### 5.4. Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

S'agissant des produits dérivés de hors-bilan, le Groupe mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou « *add-on* » (pondérations BRI) en plus des expositions courantes. La Compagnie de Financement Foncier met systématiquement en place des accords cadres asymétriques avec ses contreparties bancaires prévoyant que seules les contreparties mettront à disposition du collatéral, en cas de besoin.

## 6. Titrisations

Ce chapitre ne traite pas en détail des titrisations internes (créances hypothécaires titrisées en France, soit 1 262 M€ au 30 juin 2010).

### 6.1. Objectifs poursuivis, activité et degré d'implication

Se reporter au Document de référence 2009 Tome 3 page 41.

### 6.2. Expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur les opérations de titrisations externes

En matière d'acquisition de parts de titrisations externes au Groupe Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier détient au 30 juin 2010 un portefeuille de titres *senior* pour un montant de 20 054 M€.

Expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur des positions de titrisations externes au 30/06/2010

(en millions d'euros)

Typologie	Garanties sur le sous-jacent	Total	Risque final	Total
MIXTE	Hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang sur actifs logements mixtes (particuliers/commerciaux)	323	Particuliers	12 440
RMBS	Hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang sur actifs particuliers	12 116		
		Hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang sur actifs particuliers + garantie État néerlandais	3 932	Secteur public
Secteur public	Souverains	7		
		Collectivités locales	452	
<i>Student loans</i> FFELP	FFELP (garantie État fédéral américain)	3 222		
<b>Total</b>		<b>20 054</b>		<b>20 054</b>

MIXTE : titrisations de créances hypothécaires logement (particuliers à plus de 80 % /professionnels).

RMBS : titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

Souverain : titrisations de créances bénéficiant de la garantie explicite du Souverain italien.

Healthcare : titrisations de créances de santé, le risque final portant sur des régions italiennes.

*Student loans* FFELP : parts *senior* de titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'État fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital.

Aucun arriéré ou perte n'a été constaté au premier semestre 2010 sur le portefeuille de titrisations de la Compagnie de Financement Foncier.

Les positions de titrisations répondant aux critères fixés par le Forum de stabilité financière (FSF) sont détaillées dans le cadre de la rubrique 7 du présent rapport (*reporting* G7). Les encours sont analysés ci-après en termes de nature d'actifs titrisés, de répartition par notation, de répartitions géographiques et de qualité (répartition par pondération).

#### 6.2.1. Répartition par notation

Les positions de titrisations acquises par la Compagnie de Financement Foncier sont ventilées dans le tableau ci-après par catégorie d'exposition et par notation. En application de la méthodologie Bâle II basée sur les notations externes, le CFF continue de suivre et d'utiliser dans son reporting les notations agences sur la titrisation, en retenant la moins bonne des deux meilleures notes délivrées par les trois agences. La part relative des titrisations notées AAA passe de 67,1 % à fin décembre 2009 à 64,3 % au 30 juin 2010. Les opérations ayant perdu

leur notation AAA au cours du semestre sont des titrisations hypothécaires allemandes pâtissant d'une qualité de servicing dégradée et des opérations espagnoles impactées par la conjoncture et la baisse du marché de l'immobilier espagnol. Les agences ont également ajusté toutes les notations des produits structurés grecs pour refléter la crise traversée par le Souverain. Ainsi, les notations du seul RMBS grec en portefeuille (9 M€) ont été abaissées bien que les indicateurs de performance intrinsèques à l'opération demeurent très bons. Les opérations de titrisations font l'objet d'un suivi rapproché mis en œuvre par le Groupe Crédit Foncier depuis mi-2008, intégrant notamment des *stress tests* réguliers. Si 64,3 % des RMBS de la Compagnie conservent un *rating* Bâle II AAA à fin juin 2010, 85,5 % bénéficient encore d'une notation AAA par l'une des trois agences. Les positions en catégorie A+ correspondent à deux RMBS espagnols, un RMBS allemand ainsi qu'un RMBS NHG aux Pays-Bas. La catégorie A correspond à un RMBS espagnol et à un RMBS grec. La position BBB+ correspond à une opération de titrisation *healthcare* en Italie, le *rating* étant le reflet direct de la qualité de crédit de la collectivité locale sur laquelle portent les créances.

Positions de titrisations externes

(en millions d'euros)

Au 30/06/2010		Ventilation par notation							Total
Catégorie de FCT		AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	BBB+	
Hypothécaire résidentiel	MIXTE	323							323
	RMBS	8 590	1 265	845	9	1 001	406		12 116
<b>Total hypothécaire résidentiel</b>		<b>8 914</b>	<b>1 265</b>	<b>845</b>	<b>9</b>	<b>1 001</b>	<b>406</b>		<b>12 440</b>
Secteur public	Healthcare				47			405	452
	RMBS NHG	751	300	1 800	558	522			3 932
	Souverain				7				7
	Student loans FFELP	3 222							3 222
<b>Total Secteur public</b>		<b>3 973</b>	<b>300</b>	<b>1 800</b>	<b>613</b>	<b>522</b>		<b>405</b>	<b>7 614</b>
<b>Total</b>		<b>12 887</b>	<b>1 565</b>	<b>2 645</b>	<b>622</b>	<b>1 523</b>	<b>406</b>	<b>405</b>	<b>20 054</b>

MIXTE : titrisations de créances hypothécaires logement (particuliers à plus de 80 % /professionnels).

RMBS : titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

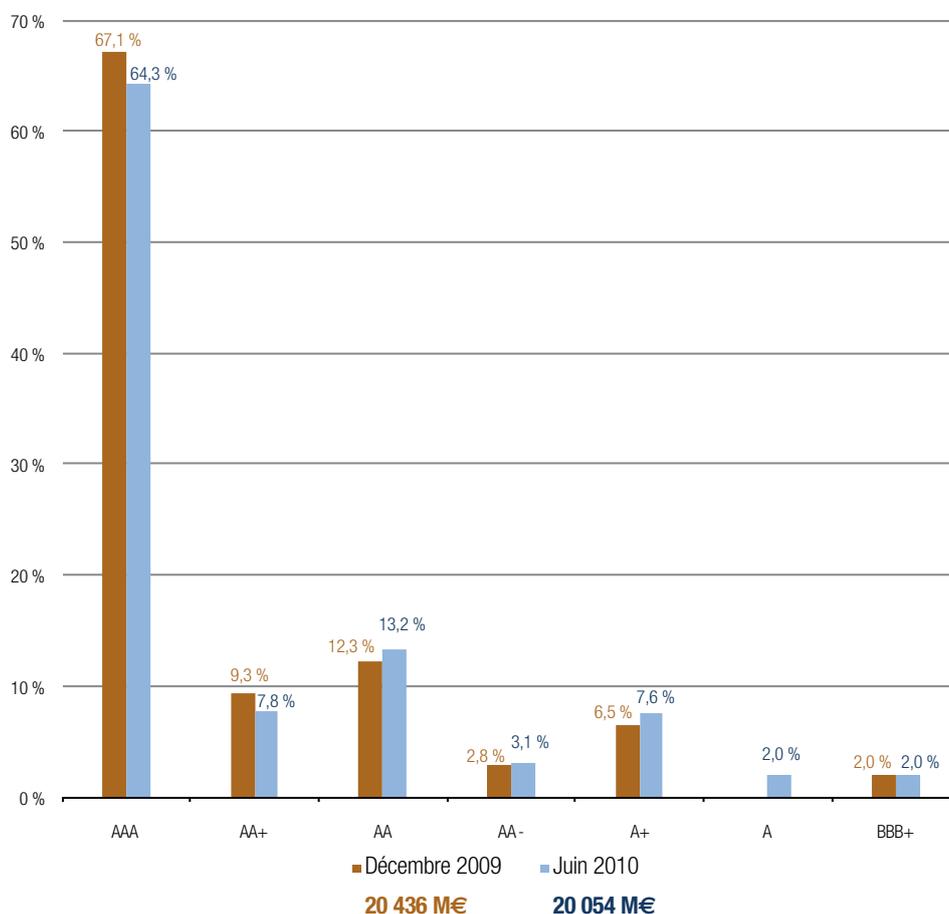
RMBS NHG : titrisations de créances hypothécaires résidentielles bénéficiant de la garantie NHG aux Pays-Bas.

Souverain : titrisations de créances bénéficiant de la garantie explicite du Souverain italien.

Healthcare : titrisations de créances de santé, le risque final portant sur des régions italiennes.

Student loans FFELP : parts *senior* de titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'État fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital.

Positions de titrisations externes par note interne



### 6.2.2. Opérations rehaussées du portefeuille de titrisations externes

Seules deux opérations de titrisation totalisant 452 M€ ont fait l'objet de rehaussement auprès d'une société monoline sous forme de garanties financières : à fin juin 2010, un titre (pour 47 M€) encore noté -/AAA/- grâce au rehaussement de FSA (désormais Assured Guaranty Aa3/AAA/-), l'autre titre historiquement rehaussé (405 M€) est aujourd'hui noté BBB+ sur la base uniquement de sa qualité de crédit intrinsèque.

### 6.2.3. Portefeuille de titrisations externes Ventilation par pays et classe d'actif

Le portefeuille de titrisations est majoritairement exposé en Europe (RMBS aux Pays-Bas, en Italie ou en Espagne) mais également aux États-Unis (*Student loans* FFELP uniquement).

Portefeuille de titrisations externes - Ventilation par pays et classe d'actif

(en millions d'euros)

Au 30/06/2010		Allemagne	Espagne	États-Unis	Grèce	Italie	Pays-Bas	Portugal	Total
Hypothécaire résidentiel	MIXTE					323			323
	RMBS	300	6 580		9	3 113	1 017	1 096	12 116
<b>Total hypothécaire résidentiel</b>		<b>300</b>	<b>6 580</b>		<b>9</b>	<b>3 437</b>	<b>1 017</b>	<b>1 096</b>	<b>12 440</b>
Secteur public	Healthcare					452			452
	RMBS NHG						3 932		3 932
	Souverain					7			7
	<i>Student loans</i> FFELP			3 222					3 222
<b>Total Secteur public</b>				<b>3 222</b>		<b>460</b>	<b>3 932</b>		<b>7 614</b>
<b>Total</b>		<b>300</b>	<b>6 580</b>	<b>3 222</b>	<b>9</b>	<b>3 896</b>	<b>4 950</b>	<b>1 096</b>	<b>20 054</b>

### 6.2.4. Stress scenario sur le portefeuille de RMBS externes

Toutes les positions RMBS détenues par la Compagnie de Financement Foncier en Europe restent notées en catégorie *step 1* ( $\geq$  AA-) mis à part trois titres espagnols (dont deux notés A+ et un noté A) et un titre allemand noté A+. Toutes ces opérations résistent particulièrement bien à la modélisation de scénarios de *stress tests* combinant forte aggravation des taux de défaut, chute brutale des prix de l'immobilier et diminution drastique des taux de remboursement anticipé. Seuls les scénarios les plus fortement pénalisants sont susceptibles de générer des déficits de *cash flow* ultimes sur certaines positions RMBS de la Compagnie de Financement Foncier. Ceux-ci supposent la conjonction d'événements d'une magnitude telle qu'elle paraît hautement improbable : hausse des taux de défaut sur les différents marchés européens culminant à 6 % de nouveaux défauts par an, soit plus de 20 % en cumulé sur la durée de vie de ces opérations, chute brutale [entre 45 % et 50 % selon les pays (37,5 % sur l'Allemagne)] et durable des prix de

l'immobilier et diminution drastique des taux de remboursements anticipés (division par 2). Ces *stress tests* s'appliquent par rapport aux derniers indices officiels publiés dans chaque pays, autrement dit les stress appliqués s'ajoutent à la baisse des marchés immobiliers déjà constatée depuis plusieurs mois. Dans l'hypothèse d'un tel scénario « catastrophe », un déficit de *cash flow* ultime pourrait être constaté à l'échéance des opérations, représentant 0,9 % du CRD des opérations stressées. Ce déficit de *cash flow* se produisant à un horizon lointain, il ne représente plus que 0,4 % actualisé à fin juin 2010. Il faut noter que le rendement après ce scénario catastrophe resterait encore supérieur à l'Euribor et au coût des ressources de refinancement.

Les défauts modélisés dans les exercices de stress correspondent à des saisies immobilières, hypothèse conservatrice puisque, dans la réalité, les prêts ayant atteint le stade du défaut n'engendrent pas systématiquement une saisie. À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les tranches du portefeuille de titrisation détenues de la Compagnie de Financement Foncier.

## 6.2.5. Répartition par pondération

La très forte proportion de titres notés AAA ou AA dans le portefeuille de titrisations, permet d'afficher 88 % de ce dernier en catégorie de pondération à 20 % (en approche standard).

Répartition par pondération des positions de titrisations externes

(en millions d'euros)

Pondération Bâle II en approche Standard	Notes Bâle II	31/12/2009		30/06/2010	
		Encours	% du portefeuille	Encours	% du portefeuille
20 %	AA- à AAA	18 700	92 %	17 711	88 %
50 %	A à A+	1 327	6 %	1 938	10 %
100 %	BBB- à BBB+	409	2 %	405	2 %
<b>Total</b>		<b>20 436</b>	<b>100 %</b>	<b>20 054</b>	<b>100 %</b>

## 7. Reporting G7

Au 30/06/2010, et conformément aux recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF), la Compagnie de Financement Foncier ne détient aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- › CDO et expositions « *monolines* » et autres garants ;
- › expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;
- › autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts,...) ;
- › véhicules *ad hoc* ;
- › opérations de dette à effet de levier ou LBO.

En ce qui concerne les actifs bénéficiant de garanties par monolines, leur valeur comptable figure dans le tableau suivant.

Ces actifs ne correspondent pas à des expositions

directes sur des « *monolines* » mais aux rehaussements acquis auprès de ces derniers sur des actifs en portefeuille. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un recours premier sur une contrepartie autre que la société « *monoline* ». L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public : accordés soit directement à un État souverain, soit à une collectivité locale (éventuellement dans le cadre d'une opération de titrisation dans le secteur de la santé comme évoqué dans la section 6.2.2.) ou un établissement public. La répartition globale du portefeuille rehaussé par note des sous-jacents est disponible ci-après au 30 juin 2010.

Notation intrinsèque avant rehaussement

(en millions d'euros)

Rehausseur	Note du rehausseur	De AA+ à AA-	De A+ à A	De A- à BBB+	De BBB à BBB-	Non renseigné	Total	%
AMBAC <sup>(1)</sup>	CCC		147	483			630	21 %
CIFG	Non dispo			162	18		180	6 %
FGIC	Non dispo					114	114	4 %
FSA <sup>(2)</sup>	AA+	451	644	432	309	47	1 884	61 %
MBIA <sup>(3)</sup>	BBB+		78	12		168	258	8 %
	<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>869</b>	<b>1 089</b>	<b>327</b>	<b>329</b>	<b>3 066</b>	<b>100 %</b>
	<b>%</b>	<b>15 %</b>	<b>29 %</b>	<b>35 %</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>	<b>100 %</b>	

<sup>(1)</sup> Rating de Ambac Assurance Corporation.

<sup>(2)</sup> Rating de Assured Guaranty Municipal Corp (pour FSA).

<sup>(3)</sup> Rating de National Public Finance Guarantee Corp (pour MBIA).

Ces engagements de rehaussement prennent, dans tous les cas, la forme de garanties financières (et non de CDS) et constituent une sûreté complémentaire à l'actif rehaussé. Ces garanties ne sont pas valorisées et ne sont pas comptabilisées au bilan de la Compagnie de Financement Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge quand le rehaussement est conclu en dehors du titre ou du prêt).

La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi S&P, Moody's et Fitch à la date du 30/06/2010. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date. L'ensemble du portefeuille affiche une qualité intrinsèque *investment grade* et 15,1 % en catégorie *step 1* (≥ AA-). Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des « *monolines* », la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle de *Assured Guaranty Municipal Corp.* Ce « *monoline* » était noté Aa3 (Moody's) et AAA (S&P) au 30/06/2010. De la même façon, ceux rehaussés par MBIA se voient désormais affecter le *rating* de *National Public Finance Guarantee Corporation*, l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines. Les expositions en catégorie BBB (entre BBB- et BBB+) correspondent à des engagements sur le Souverain grec, à une position de titrisation en Italie (un titre CMBS) et à une opération sur le Secteur public territorial français. La notation 6 du modèle interne Ecolocale utilisé pour les collectivités locales françaises est assimilée ici à une notation en catégorie BBB.

Les 11 % « non renseigné » ne disposent pas à proprement parler de *rating* Bâle II intrinsèque mais sont appréciés par le Crédit Foncier comme appartenant à la catégorie Investissement (soit ≥ BBB-). Il s'agit essentiellement d'engagements en direct sur des entités du Secteur public international (États-Unis) pour 281 M€ ainsi que de 47 M€ sur un ABS portant sur des créances de santé d'une région italienne.

### Commutation CIFG

Entre 2005 et 2007, la Compagnie de Financement Foncier a fait garantir un certain nombre de ses titres ou créances sur le Secteur public international par des sociétés « *monoline* » dont CIFG permettant de rehausser à AAA la notation des expositions concernées. Fragilisé par la dégradation de la qualité des titres qu'il garantissait, CIFG a perdu sa notation AAA dès 2008 et a par la suite été confronté à des difficultés financières. Moody's et S&P finirent par dégrader progressivement la notation de CIFG jusqu'à Ca/CC en 2009. Dans ce contexte et face à l'insolvabilité croissante de CIFG, le Groupe Crédit Foncier a conclu au cours du premier semestre 2010 un accord avec le rehausseur qui s'est traduit par l'annulation des garanties achetées par la Compagnie de Financement Foncier contre

paiement d'une soulte de 7,5 M€. Seules trois opérations (une opération sur le Secteur public territorial français et deux opérations sur le Secteur public italien) rehaussées intrinsèquement et ne faisant pas l'objet de paiement de primes d'assurance ont été exclues de l'accord. L'exposition sur CIFG est donc passée de 2 404 M€ fin 2009 à 180 M€ au 30/06/2010.

## 8. Les risques de marché et de gestion de bilan

### 8.1. à 8.2. Organisation du suivi des risques ALM, méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Pour plus de détails relatifs à ces sections, se reporter au Document de référence 2009, Tome 3, pages 47 à 48.

### 8.3. Suivi du risque de liquidité

#### Organisation du refinancement de la Compagnie de Financement Foncier

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Ses ressources additionnelles sont constituées d'un portefeuille significatif de titres et prêts (de l'ordre de 33,4 milliards d'euros en valeur nominale), mobilisables auprès de la BCE. Au cours du premier semestre 2010, la Compagnie de Financement Foncier a ainsi pu mobiliser des prêts auprès de la BCE pour un montant de 3 milliards d'euros. Une opération en date du 30/06/2010 de 1 milliard d'euros sur 7 jours fait passer cet encours à 4 milliards d'euros à cette date.

#### Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elle s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, une partie de ses actifs, les valeurs de remplacement, est constituée de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier. Ces valeurs sont à très court terme ou facilement négociables.

De plus, une grande partie de son portefeuille d'investissement est négociable ou éligible à la mobilisation BCE.

Au 30 juin 2010, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 10,4 milliards d'euros de valeurs de remplacement, et dispose de 33,4 milliards d'euros de titres et prêts répondant aux critères d'éligibilité au refinancement des banques centrales.

Les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. Ils sont encadrés par un dispositif de limites internes, faisant l'objet d'une validation annuelle par le Comité de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

En vision statique, ce suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le gap de liquidité statique, avec prise en compte des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à horizon de 20 ans.

### Respect des limites

Le coefficient de liquidité (nouveau ratio SURFI) au 30 juin 2010 de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 818,40 %.

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de son actif et de son passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximum de 2 ans. Au 30 juin 2010, cette règle est toujours respectée avec une durée de l'actif de 6,59 ans et du passif de 6,61 ans.

#### 8.4. Suivi du risque de taux d'intérêt global

Pour plus de détails relatifs à cette section, se reporter au Document de référence 2009.

À noter que l'ensemble des limites liées au suivi du risque de taux d'intérêt global a été, comme les années précédentes, respecté tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

#### 8.5. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

La politique en la matière reste inchangée et consiste à ne pas supporter de risque de change. Par conséquent tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Cette couverture

peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilancielles, en particulier celles résultant du dégagement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par le Contrôle permanent de la Direction des opérations financières du CFF, qui centralise les positions de change fin de mois, par devises et par cumul de devises.

En matière de risque de change, la limite à respecter a été modifiée au cours du premier semestre 2010 : la position de change spot par devise est désormais limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contrevaletur euro de 1 M€.

Cette limite fait l'objet d'une restitution chaque trimestre au Comité de gestion de bilan (CGB).

Au 30 juin 2010, cette limite est respectée.

## 9. Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au CFF dans le cadre des conventions de prestations établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié à la prestation externalisée confiée à la maison-mère. Ceux de la Compagnie de Financement Foncier sont limités aux risques inhérents à ses activités d'acquisition de créances et de refinancement ainsi qu'à l'importance de la valeur brute de ses mouvements de bilan et de hors-bilan (couvertures...) liée à son modèle.

Ils incluent notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information.

Au 30 juin 2010, le dispositif global de surveillance et de maîtrise des risques opérationnels est composé de 326 personnes, dont 7 spécifiquement dédiés à la Compagnie de Financement Foncier et chargés de s'assurer pour son compte du respect des prestations apportées par le CFF.

Pour tout complément relatif à cette partie, se reporter au Document de référence 2009.

## 10. Autres risques

Pour tout complément sur le risque de règlement, le risque de non-conformité et les autres risques (assurances, activités externalisées, risque informatique, organisation de la continuité d'activité (PCA) et risques juridiques), se reporter au Document de référence 2009 (Tome 3 pages 51 & 52).



# Éléments juridiques

- 89 Organes d'administration
- 89 Résolutions soumises à l'Assemblée générale
- 90 Informations générales
- 91 Annexe : focus sur le positionnement de la Compagnie de Financement Foncier au sein du Groupe BPCE

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010. Les autres éléments juridiques du document de référence au 31 décembre 2009 (D.10-0207) restent en vigueur.

### Organes d'administration

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2010 et adresses professionnelles de ses membres.

#### M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998  
 Président du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999  
 Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001  
 Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002  
 Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)  
 Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006  
 Président du Conseil d'administration depuis le 31 juillet 2007  
 Président-directeur général depuis le 14 décembre 2007  
 Crédit Foncier de France  
 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

#### Mme Sandrine GUÉRIN

Directeur général délégué (non administrateur) depuis le 15 octobre 2001  
 Administrateur depuis le 25 mars 2002  
 Directeur général délégué depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)  
 Crédit Foncier de France  
 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

#### M. Stéphane CAMINATI

Administrateur depuis le 17 décembre 2008  
 BPCE  
 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

#### M. Nicolas DARBO

Administrateur depuis le 15 décembre 2009,  
 Crédit Foncier de France  
 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

#### M. Alain DENIZOT

Administrateur depuis le 26 septembre 2008  
 Caisse d'Épargne Picardie  
 2, boulevard Jules Verne - 80000 Amiens

#### M. Didier PATAULT

Administrateur depuis le 26 septembre 2008  
 Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire  
 4, place Graslin - 44000 Nantes

#### M. Djamel SEOUDI

Administrateur depuis le 26 septembre 2008 et jusqu'au 31 août 2010  
 Crédit Foncier de France  
 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

#### Crédit Foncier de France

Administrateur depuis le 25 juin 1999  
 Représenté par M. François BLANCARD,  
 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

### Résolutions soumises à l'Assemblée générale

#### Assemblée générale mixte du 18 mai 2010

L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

## Informations générales

### Événement récent

La Société n'a enregistré aucun événement récent intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité.

### Tendances

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

### Contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

### Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 27 août 2010, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de ce Document de référence.

## Informations complémentaires

› Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

› Au 30 juin 2010, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

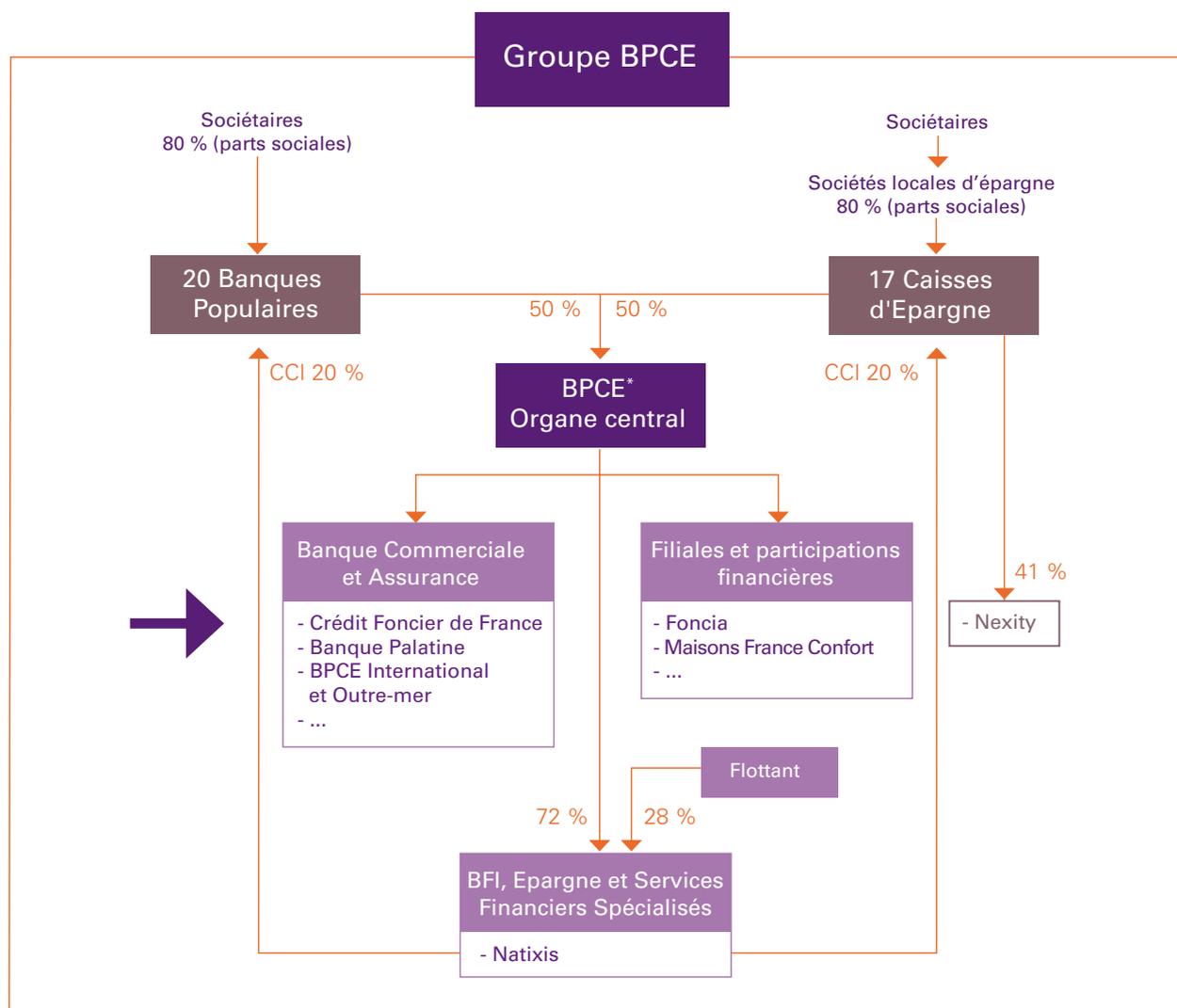
› La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

## Annexe : focus sur le positionnement de la Compagnie de Financement Foncier au sein du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, né en juillet 2009, est issu du rapprochement des organes centraux de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

La fusion-absorption de BPCE avec les holdings BP Participations (Banques Populaires Participations) et CE Participations (Caisses d'Épargne Participations), issues de la transformation de la CNCE et de la BFBP en sociétés de participation, a été réalisée le 5 août 2010 et permet une simplification de la structure du Groupe BPCE.

Le Crédit Foncier, dont la Compagnie de Financement Foncier est filiale à 100%, est désormais directement détenu par le Groupe BPCE.



\* Détenue par l'État d'actions de préférence sans droit de vote.

Au 5 août 2010

## Table de concordance AMF

Seules les pages actualisées sont référencées

N/A : Informations non modifiées au 30/06/2010.

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le document de référence 2009 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 1 <sup>er</sup> avril 2010 sous le numéro D. 10-0207 en page :	
			Tomes	Pages
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>			
1.1.	Personnes responsables des informations	53	Tome 2	83
1.2.	Déclaration des personnes responsables	53	Tome 2	83
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>			
2.1.	Identification des contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	79
2.2.	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	N/A	Tome 3	79
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>			
3.1.	Informations financières	4 à 5	Tome 1	6 à 7
3.2.	Informations financières pour les périodes intermédiaires	N/A	N/A	N/A
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>11 à 15 54 à 87</b>	<b>Tome 1 Tome 2 Tome 3</b>	<b>24 à 31 11 à 17 2 à 52</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>			
5.1.	Histoire et évolution de la Société			
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	N/A	Tome 3	67 et 74
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	N/A	Tome 3	69
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	N/A	Tome 3	68 et 74
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur	N/A	Tome 3	67 à 69
5.1.5.	Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	90	Tome 3	78
5.2.	Investissements	N/A	N/A	N/A

<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>			
6.1.	Principales activités			
6.1.1.	Principales catégories de services fournis	3 et 7	Tome 1 Tome 2 Tome 3	3 à 5 et 33 à 38 3 et 4 67
6.1.2.	Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	N/A	N/A	N/A
6.2.	Principaux marchés	7 à 10	Tome 1 Tome 2	33 à 38 et 41 à 44 6 à 8
6.3.	Position concurrentielle	5	Tome 1	7 et 41 à 42
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>			
7.1.	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	91	Tome 3	80
7.2.	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	91	Tome 3	71 à 72
<b>8.</b>	<b>Information sur les tendances</b>			
8.1.	Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	90	Tome 3	79
8.2.	Événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	90	Tome 3	79
<b>9.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>10.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>			
10.1.	Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	89	Tome 2 Tome 3	20 à 26 63 et 67
10.2.	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	90	Tome 3	79
<b>11.</b>	<b>Organes d'administration et de direction</b>			
11.1.	Informations sur le Comité de l'audit	N/A	Tome 3	55 à 61
	Nom des membres et résumé du mandat	N/A	Tome 3	56
11.2.	Gouvernement d'entreprise	N/A	Tome 3	57 à 62
<b>12.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>			
12.1.	Détention, contrôle	91	Tome 3	71 à 72
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A
<b>13.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>			
13.1.	Informations financières historiques			
	Bilan	21	Tome 2	31
	Hors-bilan	22	Tome 2	32
	Compte de résultat	23	Tome 2	33
	Tableau des flux de trésorerie	47	Tome 2	72 à 73
	Méthodes comptables et notes explicatives	24 à 48	Tome 2	34 à 71
	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	49	Tome 2	75 à 76
	Informations financières historiques :	Document de référence 2009		Document de référence 2008 (*)
	Comptes sociaux	20 à 48	Tome 2	31 à 74
	Rapport des contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	64

13.2.	États financiers annuels consolidés	N/A	N/A	N/A
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles			
13.3.1.	Rapport des contrôleurs légaux	49	Tome 3	64
13.3.2.	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	31 à 39 et 55 à 62
13.3.3.	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	N/A	N/A	N/A
13.4.	Date des dernières informations financières			
13.4.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2009		Document de référence 2008 <sup>¶</sup>
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres			
13.5.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A		Rapport semestriel (visa n° D. 09-0176-A01 de l'AMF)
13.5.2.	Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	N/A		Rapport semestriel (visa n° D. 09-0176-A01 de l'AMF)
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	90	Tome 3	79
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale			
	Déclaration	90	Tome 3	79
<b>14.</b>	<b>Informations complémentaires</b>			
14.1.	Capital social			
14.1.1.	Montant du capital souscrit	N/A	Tome 3	70 à 72 et 74
14.2.	Acte constitutif et statuts			
14.2.1.	Registre et objet social	N/A	Tome 3	67 à 70 et 72 à 78
<b>15.</b>	<b>Contrats importants</b>			
	Conventions réglementées	N/A	Tome 3	68 et 72 à 73
<b>16.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>			
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	Tome 3	31 à 39
16.2.	Attestation	N/A	Tome 3	31
<b>17.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>			
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	95	Tome 3	69 et 84

<sup>¶</sup> En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le Document de référence n° D. 09-0176 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> avril 2009, sont incorporés par référence dans le Document de référence 2009. Les chapitres du Document de référence n° D. 09-0176 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit de la présente actualisation du Document de référence.

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Information requise par le rapport financier annuel	Informations fournies dans la présente actualisation du document de référence de la Compagnie de Financement Foncier :	Informations fournies dans le document de référence de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 01/04/10 sous le numéro D. 10-0207 en page :	
		Tomes	Pages
Attestation du responsable du document	53	Tome 2	83
Rapport de gestion	7 à 19	Tome 2	3 à 29
Comptes annuels	20 à 48	Tome 2	31 à 74
Rapport des commissaires aux comptes	49	Tome 2	75 et 76

## Contacts

Compagnie de Financement Foncier  
 4, quai de Bercy  
 94224 Charenton-le-Pont CEDEX  
 Tél. : +33 1 57 44 92 05

Information financière :  
 Daphné HEINZ  
 Tél. : +33 1 57 44 94 20  
 ir@foncier.fr





Conception, création, réalisation :



Illustrations : Studio Impresarios - Caroline Matter





**COMPAGNIE DE  
FINANCEMENT  
FONCIER**

**UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER**

4, quai de Bercy  
94224 Charenton-le-Pont Cedex - France  
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05  
[www.foncier.fr](http://www.foncier.fr)